TRENTE-HUITIÈME ANNÉE - N° 11 481 DERNIÈRE ÉDITION DIMANCHE 27-LUNDI 28 DÉCEMBRE 1981

LE MONDE DIMANCHE



Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : Jacques Fauvet

3,80 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 6,50 kr. ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 45 dr. ; Iran, 125 rls. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 900 L. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,75 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 45 esc. ; Sénégal, 275 F CFA ; Suède, 4,30 kr ; Suisse, 1,30 f ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 6

5, RUE DES ITALIENS
Télex Paris n° 650572
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

La répression en Turquie

Voici quelques semaines, Amnesty International estimait que près de deux mille peines de mort avaient été requises par les procureurs militaires dans des procès en cours ou sur le point de s'ouvrir en Turquie. Face à cette donnée, les autorités inscrivaient le nombre de cinq mille victimes d'attentats politiques entre 1975 et juin 1980, ainsi que les dix exécutions intervenues depuis le coup d'Etat militaire du 12 septembre 1980.

Le code pénal turc de 1926 prévoit obligatoirement la peine capitale pour les crimes contre l'Etat, le gouvernement et la Constitution. Pour les meurtres aussi. Les dix extrémistes de droite et de gauche exécutés par pendaison dans les quinze derniers mois avaient tous été reconnus coupables d'assasinat ou de tentative d'assassinat contre des adversaires politiques.

Si sévère que soit le régime de répression instauré en Turquie, si atroces surtout que soient les procédures d'enquête — trop de témoignages montrent que la torture est couramment utilisée. — on ne saurait oublier que leur usage est une réponse au développement du terrorisme dans les six dernières années. N'épargnant aucune couche sociale, aucun groupe ethnique, il n'avait pour finalité que répandre l'épouvante et déstabiliser la Turquie. Les cabinets démocratiques présidés par MM. Ecevit et Demirel n'étaient pas parvenu à en briser le développement. Mais les groupes agissants ne pouvaient se targuer de représenter de larges fractions de la population.

Sous l'actuel régime, que tient en main le Conseil national de sécurité, cette même population n'a aucun droit à la parole, et les membres de l'Assemblée constituante, n'ayant pas été désignés par le suffrage universel, ne la représentent guère. Il est pourtant de fait que la tranquillité de l'opinion ne résulte pas uniquement du poids de l'appareil militaire et de l'interdiction de toute activité politique. Les généraux n'ont pas plus de révolte latente à affronter que d'adhésion manifeste à recevoir. M. Ecevit, pour avoir été condamné à quatre mois de prison, n'en est pas pour autant devenu un héros populaire.

L'inquiétude des alliés de la Turquie devant les excès de la répression a eu, au demeurant, des effets sur de récentes sentences, qu'il s'agisse de la réduction de peine décidée par la Cour de cassation militaire au bénéfice de l'ancien président du Parti républicain du peuple, ou des acquittements de dirigeants de l'Union des instituteurs. Il est vraisemblable que l'augmentation de l'aide américaine n'est pas etrangère à de tels gestes ; elle n'a pas permis cependant la libération des milliers de prisonniers politiques incarcérés ou interminablement gardés à vue.

Est-il justifié alors de comparer la situation des Polonais à celle de la Turquie ? Trop d'éléments concrets les différencient, mais au niveau des principes la protestation dans un cas exige la protestation dans l'autre. Le niveau des faits, c'est celui de la Realpolitik, où Pologne comme Turquie sont des enjeux, des points faibles de systèmes de défense de chaque bloc. La Turquie est d'ailleurs beaucoup plus vulnérable que la Pologne : elle a au moins le choix entre l'alliance ou la neutralité. C'est un rêve interdit aux Polonais.

(Lire nos informations page 4.)

● AFGHANISTAN

Moscou aurait renforcé sa présence militaire après deux ans d'intervention

Une longue guerre s'est installée en Afghanistan à la suite de l'intervention militaire soviétique du 27 décembre 1979. Selon un rapport que vient de publier le département d'État américain, l'U.R.S.S. viendrait d'augmenter de cinq mille hommes sa force d'intervention, en portant ainsi les effectifs à quatre-vingt-dix mille hommes. Ce rapport considère comme dignes de foi certaines informations faisant état de l'utilisation de gaz toxiques par l'armée rouge, ce que Moscou dément.

Toujours selon le département d'Etat, deux millions et demi d'Afghans seraient aujourd'hui réfugiés au Pakistan (sur une population totale d'environ quinze millions). A Islamabad, cependant, le chef de l'Etat pakistanais, le général Zia-Ul-Haq, vient de déclarer que son pays était désireux de « bâtir un front d'amitié » avec l'U.R.S.S. et de résoudre le problème afghan dans un « climat de compréhension ».

Une guerre longue

par GÉRARD VIRATELLE

« *L'Etat de guerre* » en Pologne a quelque peu fait oublier la guerre en Afghanistan. Mais si, pour l'opinion, un drame chasse souvent l'autre, les Afghans luttant contre le régime communiste de Kaboul et la présence de l'armée rouge sur leur territoire se sentent, dans une large mesure, solidaires du combat des Polonais pour les libertés. Et ce combat leur donne un certain espoir, comme à chaque fois qu'une crise accroît la tension Est-Ouest.

Depuis deux ans, ces Afghans ont généralement le sentiment de faire les frais de la détente et d'un *modus vivendi* entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. Or, après que son intervention militaire en Afghanistan eut donné de l'U.R.S.S. une image impérialiste, la répression en Pologne vient confirmer sa volonté de sauvegarder par tous les moyens ses positions dans sa « *zone d'influence* ».

Depuis deux ans, cependant, les Afghans soulignent leur farouche volonté d'indépendance. Et si les forces soviéto-afghanes contrôlent — du moins — le jour les villes, les routes et les bases, les moudjahidin sont « *comme des poissons dans l'eau* » sur les neuf dixièmes du territoire.

Les rapports de forces ne permettent cependant pas à ces « *combattants de la liberté* » d'espérer pouvoir repousser les Soviétiques. Aussi se sont-ils installés dans une longue guerre.

Sans doute les stratèges du Kremlin pensaient-ils venir rapidement à bout de ce peuple « arriéré » d'Asie centrale. Ils doivent se rendre à l'évidence : ils n'ont pas seulement affaire à des « *bandits* » encouragés par les Etats-Unis, la Chine et le Pakistan. La tactique soviétique a toutefois quelque chose de déconcertant. Pourquoi, par exemple, l'U.R.S.S. n'engage-t-elle que quatre-vingt dix mille hommes environ (non compris les vingt à trente mille « loyalistes » afghans) alors qu'il est clair qu'un tel contingent est insuffisant pour « *normaliser* » la situation ? De crainte d'avoir plus de pertes (la guerre aurait fait 3 000 morts du côté soviétique) ou des répercussions que ce conflit pourrait avoir à la longue dans les pays islamiques ou les républiques musulmanes d'U.R.S.S. ?

Tactique déconcertante aussi lorsque les Soviétiques utilisent des dizaines de blindés et des avions à réaction dans des opérations de ratissage ou de représailles. Il est vrai que les hélicoptères peuvent être d'une redoutable efficacité. Mais on a tout de même l'impression que l'armée rouge ne met pas en œuvre tous les moyens de la lutte anti-guérilla. En revanche, ses actions relèvent plutôt, dans certains cas, de la politique de la terre brûlée. Pour terroriser une population qui voue désormais « *les Russes* » aux gémonies ?

(Lire la suite page 3.)

AU JOUR LE JOUR

Double vue

Penchées sur 1982, les voyantes américaines les plus célèbres ont prédit une rentrée retentissante pour Richard Nixon, le bonheur parfait pour Jacqueline Onassis, la couronne pour le prince Charles, un attentat contre Menahem Begin.

Les voyantes soviétiques, elles, n'ont fait état que d'un seul événement, considérable, mais pour la fin de l'année : les soixante-seize ans de Leonid Brejnev.

Quant aux voyantes polonaises, n'ayant plus de marc de café ni d'entrailles d'animaux ni d'yeux dans le bouillon, elles se sont mises à lire l'avenir dans les boutons d'uniforme.

Elles n'y ont vu que du feu

CLAUDE-H. BUFFARD.

● POLOGNE

Un porte-parole de la junte affirme que la plupart des détenus seront bientôt libérés

Selon le capitaine Gornicki, porte-parole du conseil militaire de salut national, la plupart des personnes arrêtées en Pologne depuis le 13 décembre seraient bientôt libérées. Cette information, que rien ne laissait prévoir dans l'intervention prononcée jeudi soir par le général Jaruzelski, est contenue dans une interview accordée par le capitaine à une télévision ouest-allemande. Elle n'a été, pour l'instant, ni infirmée ni confirmée à Varsovie, où aucun incident n'est signalé.

Selon Radio-Varsovie, la seule poche de résistance à l'état de guerre reste la mine Piast (Silésie) où plus d'un millier de mineurs poursuivent la grève malgré les interventions d'un certain nombre d'ecclésiastiques.

A Rome, Jean-Paul II s'est adressé, vendredi après-midi, en polonais à son peuple, lui souhaitant « paix, justice et liberté ». Il a béni spécialement « ceux qui souffrent, ceux qui sont séparés de leurs êtres chers, ceux qui sont déchirés ou désespérés ».

A Moscou, enfin, les « Izvestia » ont rendu hommage, vendredi, à la modération du gouvernement ouest-allemand face à la crise polonaise.

Dans un commentaire diffusé au cours de la nuit de vendredi à samedi, Radio-Varsovie a indiqué que les Polonais avaient célébré Noël dans le calme dans l'ensemble du pays, en insistant sur le fait que les employés des services publics (électricité et transports) avaient travaillé normalement.

Toujours selon Radio-Varsovie, la seule poche de résistance à la loi martiale serait la mine de Piast, en Silésie, où mille deux cent soixante-seize mineurs poursuivent une grève sur le tas. Ces mineurs ont reçu vendredi la visite de trois prêtres et d'un évêque, Mgr Zimniak. Un appel de l'évêque de Katowice, Mgr Bednorz, en faveur de l'arrêt de l'occupation du puits, a été lu au cours de cérémonies religieuses. « *Mais cela n'a pas donné les résultats escomptés* », a précisé la télévision polonaise. La radio a diffusé vendredi des appels de femmes de mineurs à leurs maris pour qu'ils cessent le mouvement de grève.

(Lire la suite page 2.)

—POINT—

Solidarités

Enfin, les eaux qui avaient envahi le Sud-Ouest et le Mâconnais commencent à refluer. La décrue est lente : au maximum 2 centimètres par heure, mais l'espoir renaît. Depuis trop de jours, alternant avec les images de neige d'une Pologne sous la botte, ces paysages noyés du Lot-et-Garonne, de l'Ain, de la Gironde et de la Saône-et-Loire défilaient devant nos yeux sur les écrans de télévision. Tel malheureux village baignait dans un lac surréaliste, des bidons de lait glissaient sur des barques dans des Venises d'infortune, et des passerelles couraient le long des magasins aux guirlandes fanées.

Ce fut un Noël au balcon pour des milliers de gens qui se sont vus privés de leur rez-de-chaussée, sans réussir souvent à sauver les meubles. Peu de victimes heureusement, mais une grande désolation, un sentiment d'impuissance devant ces inondations submergeant des milliers d'hectares. Pourtant, le risque est gravé dans les mémoires ou sur les photos : ces zones sinistrées ont connu jadis quatre ou cinq de ces exubérances de la nature. Au dire même de ceux qui en subissent les conséquences, la prévention radicale est difficile, sauf à abandonner sa terre...

Dans cette épreuve, les témoignages d'entraide resteront les seules lueurs de réconfort : le dévouement des pompiers mobilisés jour et nuit, des militaires qui ont participé aux opérations de secours et ont été félicités vendredi par leur ministre, M. Charles Hernu, la visite, ce samedi, en Bourgogne et en Aquitaine, de M. Mitterrand, qui a tenu à se faire lui-même une idée générale de l'ampleur des dégâts, avant de demander sans doute au gouvernement, une fois les comptes dressés, une rallonge aux 200 millions de francs dégagés dès le début du sinistre. Mais ce qui a le plus compté pour les Français qui ont parfois tout perdu dans la catastrophe, c'est de retrouver la chaleur de leurs voisins ou d'inconnus, en la circonstance. Comme si ce mot de solidarité, qui a pris aujourd'hui de telles dimensions, résonnait plus fort aux oreilles de tous.

Point de vue

La crise du parti communiste français

par ALAIN DUHAMEL

Le parti communiste français est malade. La tragédie polonaise accentue ce mal en soulignant cruellement son isolement et son embarras. Le drame de Varsovie, de Gdansk et de Katowice sert de révélateur. Il met crûment en lumière les contradictions du P.C.F., ballotté entre la solidarité gouvernementale et la compréhension à l'égard du général Jaruzelski, entre l'appartenance à la majorité présidentielle de M. François Mitterrand et l'appartenance à la famille communiste internationale.

Mais l'épreuve polonaise ne met ainsi à nu que l'aspect le plus difficile à vivre aujourd'hui d'une crise qui, en fait, comporte bien d'autres dimensions. Le parti communiste français doit en faire face sur cinq fronts à la effet faire face sur cinq fronts à la fois : une crise d'influence, une crise de prestige, une crise de stratégie, une crise d'autorité et, finalement, une crise d'identité.

La crise d'influence est la plus simple et la mieux connue. Georges Marchais a obtenu 15,3 % des voix au premier tour de l'élection présidentielle. Les candidats du P.C. ont rassemblé 16,2 % des suffrages au premier tour des élections législatives. Le parti communiste allait depuis dix ans, en fait depuis la renaissance du P.S., d'alertes en alertes, de déconvenues électorales en déconvenues électorales. Mais il ne s'agissait, jusqu'en 1981, que d'un lent grignotage, d'un repli en bon ordre, comme savent se le ménager les vieilles troupes, qui reculent sans se débander. Cette fois-ci, rien de tel : le P.C. a perdu d'un seul coup le quart de son électorat. Il se retrouve bon dernier des quatre grandes formations. Il redescend à son niveau de 1936. Il a perdu quarante-cinq ans.

Cette crise d'influence s'accompagne d'une crise de prestige. Le parti communiste a eu beau grimper *in extremis* dans le wagon de queue du train socialiste, il ne partage rien des fruits de la victoire. En 1936, en 1945, le P.C., co-vainqueur, avait bénéficié tout aussitôt d'une vague d'adhésions spectaculaire. Les organisations qui lui sont associées — à commencer par la C.G.T. — avaient très largement profité elles aussi de l'aubaine. En 1981, il n'en a rien été. Les effectifs du P.C. sont, au mieux, restés stables. La C.G.T. connaît, depuis dix ans, une érosion incontestable. Elle fut jadis hégémonique, naguère majoritaire, elle n'est plus aujourd'hui que la première mais la plus isolée. Les autres mouvements proches du P.C n'ont plus leur poids et leur vitalité d'antan. Le marxisme orthodoxe a cessé depuis belle lurette d'impressionner, de fasciner, d'intimider. Les grands intellectuels n'en sont plus à se définir pour, contre, mais en fonction du parti communiste. Les « compagnons de route », écrivains de renom, peintres célèbres, scientifiques notoires, se sont faits, au fil des ans, rares ou âgés. Le parti communiste a bien perdu de son charme et de son éclat. La place du P.C. dans la vie culturelle et idéologique décline visiblement.

Des stratégies contradictoires

La crise de stratégie confirme tout cela. C'est peut-être elle la plus féroce. Le P.C. a en effet tout essayé depuis 1972. Il l'a peut-être fait maladroitement ou sans assez d'esprit de suite, mais on ne peut lui reprocher de n'avoir pas tout tenté. Or les résultats sont immuables. Le parti communiste français s'est montré tour à tour unitaire puis sectaire, accommodant puis agressif. Il a fait des concessions majeures, à propos des institutions, de la Communauté européenne, de la force de frappe ou même de concepts théoriques. En vain, les électeurs étaient frappés de surdité. Il a alors formulé les exigences les plus inacceptables ; même échec. Rien ne lui a réussi. Il a poussé au programme commun, et l'a signé. Il a ensuite tout fait pour le rendre indigeste et caduc. Il y est parvenu, avec le même effet. Il a fait campagne loyalement derrière François Mitterrand. Il a ensuite choisi de l'attaquer comme si c'était Lucifer en personne. Il a mitraillé le candidat socialiste avec une ardeur sans pareille, pour finalement lui demander une place dans ses fourgons. Il s'est ouvert puis fermé, modernisé et derechef sclérosé. Il a cru à l'eurocommunisme, et puis il s'en est éloigné. Il a pris d'ostensibles distances à l'égard de Moscou, et puis il s'en est rapproché. Il s'est voulu autonome puis conformiste. Il n'a plus fait recette.

Il en est né, évidemment, une vraie crise d'autorité. Chaque déception, chaque rebuffade du destin, a entraîné son lot de contestataires. Jamais l'opposition interne n'a été aussi nombreuse, aussi active, aussi affichée surtout, qu'aujourd'hui. Rencontres communistes bat la campagne à ciel ouvert.

(Lire la suite page 6.)

ANDRÉ MASSON A BEAUBOURG

Le sacre des « Massacres »

C'est le tour d'André Masson. Après Matisse et Léger, le Centre Georges-Pompidou fait le point sur un peintre majeur ayant accompli son œuvre en présentant tout le trésor des musées nationaux, dans le cas de Masson, une soixantaine de tableaux et de dessins. Ces bilans ont toujours quelque chose de cruel. Ils offrent l'occasion de s'interroger sur la sagacité des gens de musée.

Ils avaient été très lents à reconnaître l'originalité de Matisse et Léger : à part quelques achats qui avaient plutôt un caractère d'aide sociale à l'occasion de l'Exposition universelle de 1937, les collections nationales n'ont commencé à s'enrichir qu'à partir des années 60, le plus souvent par donation. André Masson, lui, n'aurait eu aucune œuvre dans les collections du Musée national d'art moderne jusqu'il y a peu, si des collectionneurs et des marchands, comme Georges Salles, Lefèvre, Rosenberg, Wildenstein n'avaient d'abord reconnu la valeur de ce peintre et pris la peine d'offrir ses tableaux.

L'année dernière et cette année, on a soudain procédé à des acquisitions de rattrapage : une œuvre importante de la période américaine, comme *la Pythie*, trois autres peintures, dont *le Labyrinthe* (donation Goulandris), et vingt-trois dessins achetés ou reçus. La situation s'est finalement rétablie pour ce peintre sacré à quatre-vingt-cinq ans après avoir rencontré tant de portes fermées dans nos musées.

« *C'est une question d'âge*, dit-il. *Il arrive un moment où les hostilités cessent, si on passe comme moi soixante-quinze ans, on n'a plus d'ennemis.* » André Masson a toujours eu davantage d'amateurs aux Etats-Unis, en Allemagne, en Italie. Il peint comme on dit avec ses tripes. En France, on n'aime guère ce genre dur, qui fouaille l'inconscient pour faire vivre une réalité dont le peintre ne ressent que confusément l'existence.

JACQUES MICHEL.

(Lire la suite page 7.)

M. JACK LANG INVITÉ DE R.T.L.-« LE MONDE »

M. Jack Lang, ministre de la culture, sera l'invité dimanche 27 décembre de l'émission « Le grand jury » organisée par R.T.L. et « le Monde ». Il répondra de 18 h. 15 à 19 h. 30 aux questions des journalistes de la station et du quotidien.

Le Monde

étranger

L'«ÉTAT DE GUERRE» EN POLOGNE

Tribune internationale

Renforcer encore la pression

par KRZYSTOF POMIAN (*)

C'EST d'un ton grave, empreint de fatigue, censé traduire la tristesse que lui inspire l'état du pays, que le général Jaruzelski a prononcé, à la veille de Noël, son premier discours radiotélévisé depuis la proclamation de l'état de siège. Trois points sont à retenir de ce discours.

Le premier, c'est que la société polonaise n'a pas capitulé devant le putsch. Elle résiste toujours. Et cela bien que, dans sa majorité, elle ne se souvienne même pas de la guerre. La terreur déployée depuis dix jours aurait dû être particulièrement paralysante. La résistance, le général Jaruzelski l'attribue aux agissements des ennemis de la Pologne, des « extrémistes », et il laisse entrevoir la perspective de procès politiques.

Comme si les seize mois passés depuis la signature des accords d Gdansk n'avaient pas laissé de traces dans les mémoires, comme si les ouvriers pouvaient accepter sans broncher la perte des libertés et de la perspective autogestionnaire. Comme si les intellectuels pouvaient se résigner à être du jour au lendemain bâillonnés. Comme si la nation, dans son ensemble, pouvait se laisser déposséder sans résister de l'avenir qu'elle avait conquis.

PARCE qu'il en est conscient, et c'est le deuxième élément significatif de son discours, le général ne se limite pas à proférer des menaces et à faire dépendre la levée de l'état de siège du retour au calme. Il réitère l'assurance de maintenir les syndicats indépendants de l'Etat-employeur. Mais il ne prononce pas le nom de Solidarité et affirme que les syndicats doivent être indépendants de ceux qu'il qualifie de « politicard »; curieuse nidépendance qui oblige les organisations ouvrières à se donner des dirigeants agréables au pouvoir. Le général affirme aussi que nul n'envisage d'entraver l'action de l'Eglise et appelle à une coopération avec le régime. Est-ce un signe de l'échec de sa rencontre avec les intellectuels, dont le général Jaruzelski semble avoir voulu obtenir une caution morale?

Certains organes de presse verront dans ce discours les preuves d'une « libéralisation » du régime militaire. On espère qu'ils ne manqueront pas d'en glorifier aussi d'autres bienfaits : la reprise de la vente de la vodka, par exemple ou — preuve d'un attachement très fort aux « vxaleurs humanistes » — la levée du couvre-feu pour la nuit de Noël. Rappelons donc, quitte à jouer les trouble-fête, que les Polonais sont toujours privés de l'usage du téléphone; qu'ils ne peuvent se déplacer librement dans leur pays, chose qu'on n'avait pas vue même pendant l'occupation allemande; que, selon les chiffres officiels, cinq mille personnes sont privées de liberté — dix fois plus selon d'autres évaluations. J'allais oublier que neuf ont pu rentrer chez elles pour les fêtes... Mais combien d'autres sont allées le même jour en prison?

ENFIN, et c'est pour nous particulièrement important, le général se plaint des réactions de l'opinion occidentale. Incohérente, celle-ci voulait, dit-il, que la Pologne redevienne crédible, et elle s'émeut maintenant quand on prend des mesures en ce sens. L'opinion occidentale a pourtant raison de s'émouvoir, et le discours du général Jaruzelski ne peut que la renforcer dans sa conviction que la méthode utilisée éloigne la perspective d'un retour au travail. Si certains créanciers de la Pologne ont cru pouvoir se réjouir, il y a dix jours du coup d'Etat militaire, ils doivent comprendre aujourd'hui qu'on se dirige vers un désastre économique.

Le général Jaruzelski rejette comme autant de « mensonges » les allégations selon lesquelles de mauvais traitements seraient infligés aux personnes internées.

Ce passage de son discours montre que la pression internationale est suffisamment forte pour contraindre les généraux à se justifier. Cette pression, il faut la maintenir, voire la renforcer.

Nous n'avons aucune raison de croire le général Jaruzelski sur parole. Nos appréhensions concernant le sort de M. Mazowiecki, nous les abandonnerons avec joie dès qu'une personne digne de confiance — et non un employé de gouvernement polonais, fût-il ambassadeur — l'aura vu. Nos craintes concernant MM. Kuron et Michnik, qu'on dit avoir été sauvagement torturés, seraient immédiatement dissipées si une personne digne de confiance les rencontrait et témoignait de leur bonne santé. Les terribles nouvelles concernant le nombre de personnes emprisonnées auraient été facilement démenties si les autorités publiaient les listes nominatives de tous les détenus et autorisaient les représentants de la Croix-Rouge, d'Amnesty International, des organisations syndicales ou des Eglises à les rencontrer.

AUSSI longtemps que ces conditions élémentaires ne seront pas satisfaites, aussi longtemps que la Pologne restera coupée du du monde et les Polonais les uns des autres, les propos lénifiants du général Jaruzelski et de ses porte-parole ne mériteront pas la moindre confiance.

(*) Historien polonais.

M. JACEK KURON ET ADAM MICHNIK AURAIENT ÉTÉ « BATTUS ET TORTURÉS »

Selon des informations parvenues à Londres, l'historien Adam Michnik, l'un des animateurs du KOR (comité d'autodéfense sociale) aurait été victime de sévices au cours de ses interrogatoires par la police de Varsovie et se trouverait « *dans un état lamentable* ».

Trois intellectuels polonais vivant aux Etats-Unis, M. Czeslaw Milosz, Prix Nobel de littérature, et deux professeurs enseignant dans des universités américaines, MM. Stanislaw Baraczak et Leszek Kolakowski, ont affirmé le vendredi 2 5décembre, « *de source sûre* » que M. Michnik et M. Jacek Kuron, l'un des fondateurs du KOR, conseiller de solidarité, « *ont été battus et torturés à la suite de leur arrestation. Leur vie est en danger* ».

Ces trois intellectuels ont lancé un appel « *à tous les peuples et gouvernements démocratiques, à Amnesty International, à la Croix-Rouge, pour qu'ils demandent à avoir accès aux prisons polonaises et aux camps de concentration* ».

● *Six marins-pêcheurs polonais* ont demandé l'asile politique aux Etats-Unis le vendredi 25 décembre après avoir sauté de leur navire sur un remorqueur américain venu embarquer deux membres de leur équipage malades au large de Kodiak Alaska). *(A.F.P.)*

● *M. Michel Jobert*, ministre du commerce extérieur, indique à M. Paul Girod, sénateur Gauche démocratique de l'Aisne, qui l'avait interrogé sur les raisons de la poursuite de son voyage en U.R.S.S. « *au moment du coup d'Etat militaire en Pologne cautionné, voire fomenté par le gouvernement soviétique* », qu'il « *s'est conformé aux instructions du gouvernement français* ». M. Jobert estime que M. Girod est « *plus soucieux de polémique que d'exactitude* ».

● *MM. Edmond Maire et Jacques Chérèque*, respectivement secrétaire général et secrétaire général adjoint de la C.F.D.T., ont distribué, vendredi 25 décembre à midi, devant l'ambassade de Pologne à Paris, des badges frappés du sigle « Solidarnosc ». Entourés d'une soixantaine de militants, M. Maire a souligné le caractère « *simple et symbolique* » de cette manifestation, et M. Chérèque a déclaré : « *Quelles que soient nos croyances, nous voulons que* Solidarité *sache que ses amis étaient présents, en ce jour de Noël, devant les volets fermés de l'ambassade, qui symbolisent le visage clos de la Pologne.* »

● *Le mouvement international des Juristes catholiques Pax Romana* a lancé un appel à M. Perez de Cuellar, nouveau secrétaire général des Nations unies, pour lui demander « *d'intervenir auprès de l'Assemblée générale afin de demander, en application des Pactes des Nations unies, la libération de tous les Polonais détenus et la constitution d'une commission d'enquête des Nations unies* ». Le mouvement signale en particulier « *le sort du professeur Krzysztof Sliwinski, un des leaders du Club des intellectuels catholiques* » qui « *revêt une importance symbolique* ».

● *La Fédération nationale des syndicats du spectacle* (F.N.S.A.C.)-C.G.T. appelle dans un communiqué les syndicats et les travailleurs du spectacle à constituer des « délégations massives » pour une manifestation devant l'ambassade de Pologne à Paris, le 28 décembre à 18 h. 30. Elle entend ainsi « *réclamer le rétablissement des libertés et les conditions de reprise du dialogue* » dans ce pays.

La F.N.S.A.C., a, rappelle-t-on, réclamé « *la convocation d'urgence de l'instance de direction démocratique de la C.G.T., la commission exécutive confédérale* ». Elle déplore en effet notamment que « *la confédération n'ait pas réclamé clairement la libération des syndicalistes* » en Pologne et de ce fait d'avoir « *laissé le champ libre à des opérations politiciennes et antisociales* ».

● *L'Union féminine civique et sociale (U.F.C.S.)*, « *en union avec les femmes polonaises, déjà durement éprouvées sur le plan matériel* » et « *attachée à une démocratie fondée sur le respect de la personne* », exprime « *son inquiétude devant la situation nouvelle créée en Pologne* »

● *Les étudiants et les personnels du Conservatoire national supérieur de musique de Lyon* appellent l'ensemble du personnel et des étudiants des écoles de musique à joindre leurs signatures à la pétition de soutien au peuple polonais, qu'ils ont adressée à l'ambassade de Pologne à Paris, rue Saint-Dominique.

● *L'Amicale des magistrats résistants* « *appelle solennellement l'attention des magistrats polonais sur les graves violations des droits de l'homme qui sont en train d'être commises dans leur pays* » et leur demande « *de veiller à la stricte application des droits de l'homme et à leur respect en toutes occasions* ».

● *Le président du Pen-Club français*, M. René Taverni_r, a écrit à l'ambassadeur de Pologne en France pour lui demander des précisions à propos du sort réservé aux membres du Pen-Club polonais, car « *des informations font état de la suspension et de la fermeture des locaux de l'Union des gens de lettres et de plusieurs autres organisations d'écrivains et d'artistes* ».

● *La Fédération des familles de France* « *demande à toutes les familles de participer, ou de promouvoir et de multiplier les gestes fraternels qui prouveront aux familles polonaises, au-delà des mots, notre émotion, notre sympathie* ».

● *Le président de la Fédération des juifs de France*, M. Jo Gourand, dénonce, dans une lettre à l'ambassadeur de Pologne, « *la volonté délibérée de relancer l'antisémitisme en Pologne, indigne d'un pays dont la population a perdu plusieurs millions des siens, dont plus de trois millions de juifs, au cours de la dernière guerre* ».

● *La direction, l'administration, les professeurs et les élèves de l'ENSATT* (Ecole nationale supérieure des arts et techniques du théâtre) ont créé un comité, dont l'objectif est de « *soutenir les écoles homologues où la répression a pu se manifester, de rechercher et recevoir toutes les informations sur les artistes polonais, qui auraient pu souffrir du coup d'état militaire, afin d'envisager de les aider tant sur le plan moral que matériel* ». Rens. : 705-57-68, 281-23-40, 563-85-10, 367-04-08.

Dans une entreprise de la Loire

LA C.F.D.T. S'OPPOSE AU PAIEMENT D'UNE HEURE DE GRÈVE EFFECTUÉE POUR SOUTENIR SOLIDARITÉ

La section C.F.D.T. des Ets Comefor, à La Roche-la-Mollère (Loire), s'est opposée au paiement de l'heure de grève, effectuée, lundi 21 décembre, en signe de solidarité avec les travailleurs polonais. Le P.-D.G. de l'entreprise avait décidé de payer cette heure de débrayage pour se joindre au mouvement, mais la section C.F.D.T. a critiqué ce geste, en faisant valoir que « *d'autres revendications, portant sur les salaires et la réduction du temps de travail, n'ont pas été satisfaites* ».

SELON UN GÉNÉRAL POLONAIS PASSÉ A L'OUEST

Le général Jaruzelski avait promis dès février 1981 de « broyer Solidarité par la force »

Selon un ancien confident du général Jaruzelski, la direction militaire polonaise savait dès le mois de février 1981 ce qui allait se passer en décembre.

A cette date, en effet, celui qui n'était auparavant que ministre de la défense mais venait d'être nommé chef du gouvernement avait averti ses proches qu'il comptait « *broyer par la force* » le syndicat Solidarité. Les préparatifs du coup auraient aussitôt commencé, notamment par la sélection dans les différentes unités de personnels sûrs, aptes à mener la répression contre les forces populaires.

Ces révélations sont apportées par le général de brigade polonais Leon Dubicki, dont l'hebdomadaire ouest-allemand *Der Spiegel*, dans son numéro du 28 décembre, publie une interview. Agé aujourd'hui de soixante-six ans, le général Dubicki est un proche du général Jaruzelski, son camarade de promotion à l'académie militaire de l'état-major général de Varsovie et qui, malgré la limite d'âge, en avait fait son conseiller au ministère de la défense.

Der Spiegel reproduit une photographie le montrant en 1958 aux côtés du ministre, ainsi que le fac-similé d'une lettre du génféral Jaruzelski, en date du 2 août 1980, le félicitant pour son soixante-cinquième anniversaire. Un an plus tard cependant, en août 1981, le général Dubicki profitait d'un voyage d'études à l'Ouest pour « choisir la liberté ». Il était resté très discret jusqu'à présent, de même que les médias polonais, qui n'avaient pas soufflé mot de sa défection.

Selon son témoignage, les premiers plans d'intervention contre le syndicat Solidarité prévoyaient, jusqu'à la fin de 1980, un engagement commun de l'armée polonaise et des forces soviétiques, ces dernières étant renforcées par une infiltration progressive. Toutefois les Soviétiques décidèrent, vers la mi-décembre 1980, de renoncer à faire donner leurs troupes et à procéder à une « *occupation directe de la Pologne* » : l'opération ne leur paraissait « *ni nécessaire ni rentable* », d'une part parce que « *l'Union soviétique a peur du peuple polonais* », d'autre part parce que Kania (le premier secrétaire du parti à l'époque) « *ne voulait pas jouer le rôle de l'homme qui aurait précipité son peuple dans la tragédie* ».

On décida donc de s'en remettre au général Jaruzelski, qui avait promis de recourir à la force « *au début de l'hiver* » si l'on ne « *réussissait pas à briser Solidarité par d'autres moyens* » d'ici là. Le général Dubicki n'en conclut pas que les Soviétiques sont restés inactifs. Il confirme que des milliers d'uniformes polonais *ont* été envoyés en U.R.S.S. avant les faits et que des soldats soviétiques déguisés en militaires polonais protègent certaines installations telles qu'aéroports et centres de communication de l'armée rouge en Pologne.

Le général révèle encore qu'il avait averti dès novembre 1980, les responsables de Solidarité de ce qui se tramait et qu'il leur avait conseillé de s'apprêter à passer dans la clandestinité. Il a continué par la suite à les informer de la préparation de l'état de guerre, mais, conclut-il, « *ils ont minimisé tout le problème. Ils ont su et n'ont pas agi* ».

La plupart des détenus seraient bientôt libérés

(Suite de la première page.)

Dans une interview à la première chaîne de télévision ouest-allemande *ARD*, le capitaine Wislaw Gornicki, porte-parole du conseil militaire de salut national, a affirmé vendredi que « *la plupart des personnes arrêtées depuis le 13 décembre seront bientôt libérées* » et que « *les journalistes occidentaux pourront les interviewer librement et visiter les camps d'internement* ».

« *Certains détenus*, a toutefois précisé le capitaine Gornicki, *ne pourront être libérés car ils ont été reconnus coupables de délits antérieurs à la loi martiale. C'est le cas notamment du chef de la section de Sczecin de Solidarité* ». « *Nous ne voulons pas mener une guerre sainte contre Solidarité, mais éviter une guerre civile sanglante (...). Les hommes de Jaruzelski ne sont pas des* membres d'une junte militaire, *nous savons très bien que la tradition polonaise n'admettrait jamais une dictature militaire et, si nous avons été amenés à prendre des mesures extrêmes, c'est parce que c'était le seul moyen d'éviter une escalade de la crise dans le pays.* »

Selon des informations parvenues à Washington, un tract de Solidarité a circulé clandestinement vendredi à Varsovie. Selon ce document, 12 250 personnes seraient actuellement détenues dans 49 camps, dans des conditions déplorables. A Wroclaw, 300 personnes seraient restées enfermées toute une nuit dans la cour de la prison dans un froid glacial et arrosées d'eau toutes les heures. Deux mille personnes auraient été gardées dans des tentes pendant une semaine près de Radom.

Le tract demande que l'Eglise soit autorisée à visiter les camps de détention. Il appelle la population à poursuivre la campagne de résistance passive à l'état de guerre afin de « *renforcer la position de l'Eglise* ». Cette dernière, selon le bulletin de Solidarité, serait en train de négocier avec les dirigeants du POUP pour essayer de dégager une « *solution politique* ». « *Chaque action de protestation, même la plus insignifiante, fait obstacle au gouvernement militaire et hâte le retour de l'armée dans ses casernes* », dit encore le tract signé par la section de Varsovie.

Après les commentaires de l'agence Tass et de la *Pravda* de jeudi, c'est un commentateur de la télévision soviétique qui s'en est pris à nouveau vendredi soir à l'administration Reagan, l'accusant « *d'alimenter l'hystérie antisoviétique afin de justifier la course aux armements* ». « *On peut supposer*, a estimé le commentateur soviétique, *que le gouvernement américain tente de se servir des événements de Pologne comme d'un prétexte pour détourner l'attention des Américains des graves problèmes économiques et politiques qui leur sont propres.* » Il a opposé l'attitude du président Reagan à celle d'autres dirigeants occidentaux, dont beaucoup « *ont dit que les événements de . Pologne constituaient une affaire strictement intérieure. Washington serait bien avisé de prêter attention à cette appréciation* ».

Hommage des « Izvestia » à la R.F.A.

Se livrant au même exercice, les *Izvestia* de vendredi rendent hommage à la position très prudente adoptée par Bonn. « *La R.F.A. a mis l'accent sur une non-ingérence stricte dans les affaires polonaises* », souligne le quotidien du gouvernement, qui s'étonne parallèlement que le Bundestag, dans ce contexte, ait pu voter une résolution « *favorable à ceux qui luttent contre le régime existant en Pologne* ».

INSTALLÉE A NANTERRE

La Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (B.D.I.C.) a constitué un fonds irremplaçable de documents sur la Pologne

Le mouvement de contestation en Pologne s'est traduit, bien avant les grandes grèves de 1980, par une floraison de publications, souvent clandestines. Or peu d'organismes dans le monde ont pour vocation de conserver cette « mémoire des points chauds » que sont les écrits de ce genre : pendant plusieurs années, un quasi-monopole a été exercé dans ce domaine par la Hoover Institution, de Stanford, en Californie, et sa très riche bibliothèque.

En France, cette lacune est heureusement comblée par la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (B.D.I.C.), aujourd'hui installée sur le « campus » de Nanterre. Créée en 1914, rattachée en 1934 à l'université de Paris, la B.D.I.C. a constitué au fil des années un fond irremplaçable sur les révolutions et guerres civiles du vingtième siècle, notamment sur les mouvements sociaux, dont elle s'est fait une spécialité.

Son succès est attesté par la progression du nombre des entrées, passé de treize mille en 1973 à trente-trois mille en 1980, et par celui des dons de documents : trente mille en 1980 contre cinq mille en 1973.

En ce qui concerne la Pologne, la B.D.I.C. a acquis ses premiers lots de publications clandestines en 1976, après les soulèvements d'Ursus et de Radom. Aujourd'hui, elle détient 75 titres de périodiques : outre *Solidarnocz*, organe du syndicat Solidarité, et *Robotnik*, il s'agit de nombreux bulletins de comités de grève, des comités d'autodéfense des ouvriers (KOR), de défense des exploitations paysannes, de documents destinés aux universités clandestines de publications catholiques, enfin.

Tout l'éventail politique est représenté, des bulletins de la Confédération de la Pologne indépendante à des publications ouvertement antisémites. La B.D.C.I. a reçu également, parmi les numéros d'un périodique étudiant de Wroclaw, un exemplaire considéré comme un faux édité par les services de sécurité polonais.

Cette documentation de première main — qui serait vouée à la destruction sur place de la part des forces de répression — nécessite un traitement particulier, d'autant plus qu'elle parvient souvent à la B.D.I.C. en très mauvais état. De nombreux documents ont été imprimés avec des moyens de fortune et sur du papier de qualité médiocre. Ils doivent, avant d'être archivés, être reproduits par des procédés modernes.

Aussi bien, le problème n° 1 de la B.D.I.C. est le manque de crédits. Le déficit de fonctionnement pour 1981 sera comblé par une rallonge budgétaire, mais la politique d'acquisition de livres est compromise. Une association des amis de la B.D.I.C. s'est créée en juin 1981 auprès de l'université de Nanterre.

ET SES RÉPERCUSSIONS

Le salut du pape à Solidarité

Après son message de Noël au monde prononcé vendredi midi devant la foule rassemblée sur la place Saint-Pierre à Rome, et au cours duquel il avait demandé *« que partout soit respecté le principe de la liberté religieuse ; que l'homme ne soit pas, en raison de sa foi en Christ, l'objet de discrimination, de préjudice, qu'il ne soit pas empêché d'accéder au fruit de ses mérites de citoyen, que les membres des communautés chrétiennes ne manquent pas de pasteurs, de lieux de culte ; qu'ils ne soient pas réduits à la crainte, mis en prison, condamnés »*, Jean-Paul II a prononcé en polonais un message à l'intention de ses compatriotes.

« Et maintenant, a déclaré le pape, *je m'adresse à mes compatriotes bien-aimés. Je vous exprime les vœux de la crèche de Bethléem. Je vous envoie les vœux du nouveau-né. Avec ces vœux, j'embrasse tous et chacun de vous, toute la Pologne, notre patrie commune. Je veux que ces souhaits parviennent spécialement à ceux qui souffrent, qui ont été éloignés de leurs proches, à ceux qui ont été touchés par la dépression ou par le désespoir.*

» Tant d'hommes au monde prient pour la Pologne. Avec eux, avec toute l'Eglise, je m'adresse à vous, en cette heure des vœux prononcés dans les langues des différents peuples, et je dis dans notre langue : Lève la main, Enfant Jésus, et donne ta bénédiction, Toi qui a montré le chemin aux bergers de Bethléem et aux Rois mages, montre le chemin aux fils et aux filles de la terre polonaise vers un meilleur avenir de la patrie, dans la paix, dans la justice, dans la liberté. »

En voyant un calicot sur lequel était écrit Solidarnosc, le pape a improvisé : *« Je vous salue vous aussi, qui représentez ici, sur la place Saint-Pierre, le syndicat Solidarité. »*

DIPLOMATIE

LES SUITES DU SOMMET DE CANCUN

Le lancement des négociations globales dépend de l'attitude des États-Unis

Une relative évolution de la position américaine depuis le sommet de Cancun a permis aux pourparlers en vue du lancement de négociations globales Nord-Sud, dans le cadre des Nations unies, de marquer quelques progrès. L'accord dépend toutefois encore de l'attitude définitive qu'adopteront les Etats-Unis.

A Cancun, les 24 et 25 octobre, le président Reagan avait accepté que soient relancées, à l'ONU, les conversations préparatoires à ces négociations, qui doivent porter sur tous les aspects de la coopération internationale et du développement du tiers-monde. Il avait même admis l'urgence de ce dossier. C'était de sa part une concession notable. Cependant, par la suite, les Etats-Unis ont semblé tenir un double langage : celui d'une partie de l'administration refusant le principe de négociations multilatérales et universelles ; celui de leur représentante à New-York, Mme Kirkpatrick, sans doute plus sensible aux préoccupations des pays du Sud, faisant valoir au contraire que Washington pouvait difficilement se soustraire à une entreprise réclamée par l'ensemble de la communauté internationale. Finalement, le conseil national de sécurité s'est prononcé, il y a trois semaines en faveur de la participation des Etats-Unis à une conférence préliminaire *« dans l'esprit de Cancun »*.

Cette prise de position a permis de faire avancer les discussions au sein du groupe restreint chargé de ce dossier, et que dirige M. Kittani, président de l'Assemblée générale, comprenant des représentants des pays industrialisés de l'Ouest et de l'Est et des pays en voie de développement (P.V.D.), et, surtout, entre Mme Kirkpatrick et l'ambassadeur d'Algérie, porte-parole du groupe des P.V.D. (les « 77 »).

L'idée de base sur laquelle les consultations vont reprendre en janvier est qu'une fois lancée, la conférence sur les négociations globales exercera le rôle central dans la conduite de celles-ci ; elle définirait, au cours d'une phase préliminaire, la procédure et l'ordre du jour ; le mandat, la compétence et les pouvoirs des institutions spécialisées (F.M.I., Banque mondiale, GATT, etc.) seraient sauvegardés, mais des comités *ad hoc* pourraient être créés pour examiner les dossiers dont n'a à traiter aucune institution.

Ce compromis chargé d'ambiguïtés est jugé peu satisfaisant par la C.E.E. et les « 77 » — qui ont lâché beaucoup de lest, — mais il permettrait au moins d'entraîner, malgré leurs réserves, les Américains dans le processus. Ils peuvent y être incités de crainte de se trouver isolés, même s'il y a tout lieu de penser qu'ils le seront dès que seront abordées les questions de fond si les négociations démarrent.

Si l'attitude de Washington est finalement positive, un accord pourrait être atteint rapidement au début de l'année prochaine. Cette attitude dogmatique exaspère quelque peu les Européens, qui ont réaffirmé depuis Cancun leur adhésion au principe des négociations globales. La Grande-Bretagne, qui préside le Conseil européen, joue le rôle d'honnête courtier entre les Etats Unis et les « 77 », tandis que la France pousse à la roue, comme elle en pris l'engagement à Cancun.

GÉRARD VIRATELLE.

L'UNESCO invite la communauté internationale à sauver Hué

De notre correspondant

Bangkok. — *« Il faut préserver l'héritage culturel de Hué, parce qu'il est non seulement le patrimoine architectural du peuple vietnamien, mais encore parce qu'il témoigne de la capacité créatrice de l'homme et fait partie du patrimoine de l'humanité »*, a déclaré, récemment, à Hanoï, M. M'Bow, directeur général de l'UNESCO. Il a invité tous les Etats à participer, par des contributions volontaires et sous des formes diverses, à la restauration de l'ancienne ville impériale.

Les Nguyen s'installèrent à Hué, au Centre-Vietnam, dans la seconde moitié du seizième siècle, et y régnèrent jusqu'en 1945. Deux ans plus tard, presque tous les bâtiments de « la cité pourpre interdite », à l'intérieur de la citadelle, furent détruits par un incendie. De nombreux monuments situés au sud de la ville, notamment des tombes royales, furent gravement endommagées lors des combats de 1968.

Dans cette région de mousson, balayée par des typhons, les édifices sont en danger permanent. *« Le vent, la pluie altèrent les motifs décoratifs, effacent les couleurs et détériorent les charpentes de bois, tandis que la végétation envahit peu à peu les jardins et les pièces d'eau »*, a indiqué le directeur général de l'UNESCO.

Depuis 1975, le Vietnam a restauré, sans aide étrangère, sept monuments. Mais, comme l'a constaté M. M'Bow, la mise en valeur et la protection de ce site *« dépassent les moyens d'un pays profondément éprouvé durant des décennies et qui, à l'heure actuelle, doit faire face aux multiples défis de son relèvement économique »*. Au reste, le sauvetage de la cité impériale figurait déjà sur la liste des huit projets internationaux majeurs que la conférence générale de l'UNESCO avait inscrit à son programme en 1978.

Ce plan de l'UNESCO qui, dans une première phase (1981-1986), porte sur la restauration de quinze monuments et de deux tombes et pour lequel il est prévu un crédit de 4 millions de dollars, bénéficie déjà, selon M. M'Bow, *« de ressources financières encourageantes »*. Hanoï apporterait une contribution de 750 000 dollars : le programme des Nations unies pour le développement aurait promis 350 000 dollars et le programme alimentaire mondial (PAM) 750 000 dollars. Mais certains pays riches sauront-ils faire abstraction de leurs griefs politiques à l'égard du Vietnam pour aider à sauver Hué, dont M. M'Bow affirme qu'elle est *« la ville de l'harmonie réussie, un chef-d'œuvre de poésie urbaine »*.

JACQUES DE BARRIN.

ASIE

Afghanistan

LE TÉMOIGNAGE D'UN MÉDECIN FRANÇAIS

Le conflit fait autant de victimes parmi les civils que parmi les combattants

Le docteur Frédérique Hincelin s'est rendue, il y a quelques mois, avec une équipe de l'Aide médicale internationale (1), dans une vallée de l'Afghanistan, dont le nom ne peut être précisé pour des raisons de sécurité. Elle décrit ci-dessous les conditions dans lesquelles s'est déroulée sa mission médicale auprès de la résistance, alors que la guerre fait autant de victimes parmi les civils que parmi les combattants.

Nous sommes partis à trois : Bertrand, médecin, C.E.S. gynécologie ; Evelyne, infirmière, et moi-même, médecin généraliste. L'équipe précédente qui avait installé cette antenne est rentrée d'Afghanistan le 31 juillet et nous a passé le relais à Peshawar (Pakistan). En Afghanistan, une caravane composée d'environ cinquante moudjahidin et cinquante chevaux, remontant dans les régions montagneuses du nord des armes et des munitions achetées au Pakistan, était chargée d'assurer notre sécurité et l'acheminement de nos 300 kilos de médicaments.

Nous avions été mis en garde contre les dangers du voyage : attaques possibles d'hélicoptères soviétiques et, surtout, mines disséminées habilement sur les sentiers de montagne. Les moudjahidin ne nous laissaient jamais marcher en avant. Le deuxième jour après le passage de la frontière, l'un d'entre eux a marché sur une mine antipersonnel, sous forme d'une montre, à 30 mètres devant nous. Nous l'avons amputé sur place, sans anesthésie, car le cheval qui portait les anesthésiques était tombé dans un ravin. Les moudjahidin nous ont prêté un canif et une tenaille de maréchal-ferrant.

Au cours du voyage, au passage d'un village, on nous a amené un enfant qui avait saisi une boîte d'allumettes piégée, cinq jours auparavant. La main et l'avant-bras étaient déchiquetés. Pour lui, c'était trop tard. La gangrène avait fait son œuvre. La population civile que nous avons rencontrée nous a parlé de passages d'hélicoptères qui larguaient, tous les deux ou trois jours, ces sortes de mines. Elles n'éclatent pas au sol, mais explosent quand on les saisit, ou quand on marche dessus. Sous forme de montres, de boîtes d'allumettes, de pierres, de paquets de cigarettes, de jouets d'enfant, elles sont destinées essentiellement à la population civile et n'ont même pas de « valeur » militaire. J'ai vu moi-même ce type de mine. Par la suite, nous avons su que beaucoup de civils en étaient victimes, surtout des enfants, et attendaient à l'hôpital de la Croix-Rouge, au Pakistan, une éventuelle possibilité d'appareillage.

Nous sommes arrivés le 22 juillet dans la vallée où l'équipe précédente avait installé l'« hôpital » : un bâtiment en dur avec quelques lits de corde, une table pour les soins, des étagères pour les médicaments et un coin aménagé pour les consultations. Nous avons soigné autant de civils que de blessés de guerre. Nous sommes restés deux mois et demi sur place et nous avons vu beaucoup de victimes de ces mines antipersonnel. Nous avons réalisé entre trente-cinq et quarante amputations.

A partir du 2 septembre, nous avons subi la troisième offensive soviétique dans cette vallée. Nous avons évacué les blessés et les malades. Nous avons dû nous réfugier dans la montagne, avec les habitants du village, pendant sept jours. Les hélicoptères mitraillaient les vallées. Les Mig 25 et 27 déversaient des bombes d'une longueur de 1 m à 1,50 qui explosent en l'air et libèrent une multitude d'explosifs qui réalisent une sorte de quadrillage au sol. Et puis les tanks sont entrés dans la vallée. Quand ils furent à vingt kilomètres du village, le commandant de la vallée nous a envoyés nous réfugier dans une autre vallée, à une nuit de marche.

Nous sommes restés là neuf jours. L'offensive fut repoussée par les moudjahidin en quinze jours. Nous sommes revenus au village et nous sommes allés voir avec les moudjahidin triomphants les carcasses d'hélicoptères abattus et de tanks détruits. Mais les villages étaient en ruine et une partie des récoltes anéanties. L'équipe qui devait nous relayer est arrivée le 30 octobre. Le jour prévu de notre départ, le mercredi 4 novembre, vers midi, les hélicoptères et les Mig ont survolé l'« hôpital ». Nous étions remontés au village un peu plus tôt que d'habitude pour le dernier repas avec nos amis.

Nous avons assisté au bombardement de notre hôpital sans avoir eu le temps de gagner les abris. Les blessés ont été évacués *in extremis* par des moudjahidin. Le bâtiment fut complètement rasé. L'objectif était bien précis : les Soviétiques bombardaient un « hôpital » tenu par des médecins étrangers : nous étions repérés et indésirables.

(1) 110, rue Bobillot, Paris 13e.

● *M. Jean-Paul Silve*, le jeune Français libéré la veille de Noël de la prison de Kaboul, après neuf mois de détention (*le Monde* du 25 décembre) est arrivé, vendredi 25 décembre, en début de soirée, à Paris. En quelques mots il a souligné la détermination de la résistance afghane. « *Les Russes sont fichus, car les Afghans, même sans armes, se battront avec des pierres contre les chars. Ce peuple n'acceptera jamais la présence russe* », a-t-il dit.

Une guerre longue

(Suite de la première page.)

Si elle n'a pu s'imposer militairement en Afghanistan, l'U.R.S.S. n'est pas parvenue non plus à y consolider le régime communiste. La tension entre les deux factions du parti démocratique et populaire d'Afghanistan (P.C.) — le Khalq (le peuple) et le Parcham (le drapeau) — demeure vive, en dépit des efforts des Soviétiques pour favoriser un apaisement.

Le président Karmal (Parcham) a bien cédé le poste de premier ministre à M. Sultan Sali Khestmand (Khalq), mais cela n'a pas fait disparaître la méfiance réciproque entre les deux tendances. En fait, récusé par la majorité de la population, le gouvernement de Kaboul ne pourrait tenir longtemps sans la présence des forces soviétiques : bien qu'il conduise une politique moins meurtrière que ses prédécesseurs Taraki et Amin, M. Karmal est discrédité pour être arrivé dans les fourgons soviétiques ; son régime n'a même pas réussi à créer une classe de *« collaborateurs »* parmi les intellectuels, les religieux, la paysannerie. Là aussi c'est l'échec.

L'évolution de la résistance

En revanche, la résistance au communisme est devenue celle de tout un peuple depuis l'intervention armée soviétique. On en connaissait l'image qu'en donnaient ses porte-parole de Peshawar (Pakistan) : quelques guérilleros porteurs de vieux fusils. Maintenant les combattants de l'intérieur — dont les experts occidentaux estiment le nombre à environ soixante-dix mille hommes — conduisent souvent leurs opérations indépendamment des état-majors de l'extérieur. Les maquisard, aussi, prennent le pas sur les politiques puisqu'il s'agit, dans la phase actuelle, plus d'infliger de lourdes pertes aux Soviétiques que de prendre le pouvoir.

La guerre de libération permet aussi de transcender les rivalités régionales, ethniques et linguistiques traditionnelles. Ce n'est pas là un résultat négligeable, car le jour où ces rivalités seront réellement dépassées et où les différents groupes de résistants parviendront à coopérer étroitement, une étape importante aura été franchie.

Pour l'heure, la lutte reste ouverte entre intégristes et modérés. Ceux-ci formés autour de nationalistes, s'appuyant sur les forces sociales et parfois tribales traditionnelles, réunissant des membres de l'ancienne élite dirigeante, sont parfois qualifiés de *« pro-occidentaux »*, alors qu'ils sont très attachés au respect du non-alignement de leur pays et ne souhaitent pas le remplacement d'un impérialisme par un autre, ce qui ne serait ni dans la tradition ni dans l'intérêt de leur pays. Leurs dirigeants ou chefs de maquis sont accueillis avec sympathie en Occident parce qu'ils y ont parfois été éduqués et se réclamant d'un islam peu militant.

Les intégristes, par contre, se tournent plus naturellement vers l'Iran ou certains pays islamiques. Recrutant leurs cadres dans la classe moyenne, bien organisés de longue date sous une forme totalitaire, ils mènent la guerre au nom de l'islam et avec pour objectif l'installation d'un régime islamique à Kaboul. Cela explique en partie les réserves à leur égard non seulement des pays occidentaux, mais d'un Etat laïc comme l'Inde. L'épreuve de force entre ces deux courants fait parfois perdre de vue la singularité de la résistance intérieure, notamment au Hazaradjat, où la minorité chiite contrôle la quasi-totalité de la région. Les états-majors de Peshawar tirent une grande partie de leur influence du fait qu'ils constituent d'inévitables intermédiaires pour l'acheminement de l'alimentaire et surtout militaire.

Qu'en est-il des propos de M. Reagan se déclarant, en mars, prêt à fournir des armes ? Le Pakistan a rapidement fait savoir qu'il ne voulait pas être impliqué dans de telles livraisons. En vérité, l'octroi d'une aide officielle militaire, tout comme la reconnaissance officielle de la résistance, pose le problème de la crédibilité et de la représentativité de celle-ci. Si les Etats-Unis ne peuvent accorder officiellement cette assistance, ce n'est plus un secret que la C.I.A. se charge de la besogne et fournit à la résistance, notamment par l'intermédiaire de l'Egypte, des armes d'origine soviétique. Mais, pour l'essentiel, les guérilleros utilisent celles qu'ils ont prises aux forces soviétiques ou gouvernementales, « ce qui montre bien les limites de la thèse de Moscou sur les *« infiltrations »* en provenance du Pakistan. Certains Afghans estiment que si les Pakistanais veulent éviter d'être compromis ils n'en contrôlent pas moins les approvisionnements et favorisent les mouvements intégristes, plus en cour à Islamabad.

Le rôle du Pakistan

Le rôle du Pakistan est évidemment essentiel pour l'évolution de la résistance et pour toute ébauche de règlement politique. Une demi-douzaine de mouvements afghans (mais aucun de gauche) n'auraient pu y ouvrir leur bureau sans la bienveillance d'Islamabad. Le Pakistan (un pays des purs musulmans s'appuyant sur la religion et non pas sur la nation) se méfie depuis des décennies du nationalisme afghan, qui a toujours encouragé les autonomistes de ses régions pachtounes (population dominante en Afghanistan). Au Pakistan, le nationalisme se confond avec le régionalisme et est considéré comme une menace pour l'unité fragile du pays.

Centralisateur, le régime militaire ne peut être que préoccupé par la présence d'un régime communiste à Kaboul, et par celle de l'armée rouge à ses frontières. Mais les dirigeants pakistanais veulent éviter toute confrontation directe avec l'U.R.S.S. ; ils tolèrent donc les réfugiés et l'aide à la résistance *« jusqu'à un niveau acceptable »*... à condition d'en garder le contrôle et de ne pas compromettre la poursuite de leurs relations avec Moscou. C'est pourquoi ils souhaitent un règlement politique du drame afghan et découragent la formation d'un mouvement de résistance puissant et, plus encore, celle d'un gouvernement provisoire en exil.

Ils semblent plutôt encore considérer que seule une équipe prosoviétique au pouvoir à Kaboul est de nature à rassurer Moscou et que l'U.R.S.S. ne retirera pas ses forces d'Afghanistan si elle a le sentiment que ses intérêts stratégiques y sont menacés. Un tel raisonnement, *a fortiori* un rapprochement entre le Pakistan et Moscou, pourrait porter un coup très dur à la résistance afghane. Mais, inversement, la poussée soviétique vers l'océan Indien à travers l'Afghanistan a fait surgir trop de menaces pour que le Pakistan ne se montre pas très prudent au moment où il reçoit à nouveau l'aide économique et militaire des Etats-Unis (1).

Jusqu'à maintenant toutes les démarches en vue d'un règlement politique de la crise afghane ont été accueillies par une fin de non-recevoir à Moscou. Certains officiels soviétiques disent pourtant vouloir une solution négociée. Mais avec quels représentants de la résistance ? L'absence d'interlocuteur unique fait pour le moment le jeu des Soviétiques. Et tant que ceux-ci n'admettront pas que les Afghans, dans leur grande majorité, veulent rester indépendants et non alignés, ils risquent d'avoir du fil à retordre.

A la vérité, l'U.R.S.S., enlisée dans une guerre qu'elle n'a pas vu venir, ne semble pas avoir de projet politique. Sans doute a-t-elle actuellement d'autres chiens à fouetter avec la Pologne. Mais il faut bien dire que la cause afghane est loin d'avoir soulevé la même émotion que le coup de Varsovie, dans l'opinion publique occidentale notamment. Et Moscou est resté sourd aux rodomontades (les Etats-Unis n'ont-ils pas repris les livraisons de céréales à l'U.R.S.S. ?), comme aux résolutions des Nations unies, des pays non alignés et de la conférence islamique. Les éléments pouvant conduire le Kremlin à changer de politique sont encore loin d'être réunis.

GÉRARD VIRATELLE.

(1) Le président Zia-Ul-Haq a déclaré, jeudi 24 décembre, que le Pakistan souhaitait bâtir *« un pont d'amitié »* avec l'U.R.S.S., une *« entente fondée sur des principes et rechercher une solution à la crise afghane dans un climat de compréhension »* avec le souci d'obtenir le retrait des troupes soviétiques.

Japon

Chères notes de frais

De notre correspondant

Tokyo. — *Au chapitre de la richesse des nations, le Japon n'a plus grand-chose à démontrer. Certains chiffres laissent néanmoins rêveur. Les notes de frais (déductibles) des entreprises nippones, constituées essentiellement par les notes de restaurants, de bars, de boîtes de nuit, de réceptions, parties de golf, cadeaux et par tout ce qui contribue à la publicité et à la promotion des firmes, ont atteint, pour l'année budgétaire 1980, la bagatelle de quelque 3 000 milliards de yens, soit environ 80 milliards de francs. L'administration des impôts, qui vient de révéler ce chiffre, précise que la dépense moyenne quotidienne des entreprises en ce domaine est de l'ordre de 220 millions de francs.*

Ces largesses font prospérer diverses industries et commerces. Elles expliquent l'extraordinaire activité du Tokyo by night. Elles cimentent surtout les liens entre les milieux d'affaires et leurs clients, entre la politique et le business, entre les diverses catégories de personnel des entreprises et, de façon plus générale, entre toutes les composantes du tissu économique japonais.

Les industries qui investissent le plus dans ce type de dépenses sont celles de l'imprimerie et de la construction. Ce dernier secteur est d'ailleurs sur la sellette après la découverte d'ententes et d'arrangements avec des administrations locales pour imposer lors des appels d'offre un prix unique élevé. Les tournées des grands-ducs ont dû favoriser bien des arrangements...

On peut remarquer, d'autre part, que la somme des notes de frais du secteur privé japonais est largement supérieure au budget de la défense. Elle dépasse également le produit national brut des deux tiers des nations de la planète. Elle est à peu près équivalente à celle de l'Irlande, du Maroc, d'Israël ou du Pérou.

Enfin, les donations du secteur privé pour l'année passée se sont élevées à quelque 30 milliards de francs. Celles portant plus précisément sur les contributions aux caisses des partis politiques atteignent la moitié de cette somme. L'imprimerie et la construction sont, ici encore, parmi les principaux donateurs.

R.-P. PARINGAUX.

EUROPE

Turquie

La condamnation de M. Ecevit est réduite par la Cour de cassation militaire

De notre correspondant

Ankara. — Accusés d'avoir *« créé une organisation illégale, visant à établir la domination d'une classe sur les autres, et fait de la propagande communiste »*, cinquante anciens dirigeants de l'Association des instituteurs de Turquie (TOB-DER) ont été, hier vendredi 25 décembre, condamnés par le tribunal militaire d'Ankara à des peines allant de un à neuf ans de prison, tandis que douze autres coaccusés ont été acquittés (cinq accusés ont été condamnés à neuf ans, trente et un à huit ans, dix à cinq ans et, enfin, quatre à un an).

La peine maximum prévue par les articles 141 et 142 du code pénal pour ce genre de délit d'opinion étant de quinze ans d'emprisonnement, on peut estimer ce verdict relativement modéré. Le président de cette association progressiste, M. Gazioglu, et plusieurs autres dirigeants de premier plan (qui avaient réussi à s'enfuir en Europe au lendemain de l'intervention militaire du 12 septembre 1980) avaient déjà été dissociés du présent procès.

Les condamnés seront astreints à la résidence surveillée après avoir purgé leur peine pendant une durée égale à un tiers de leur sentence.

Suivant les conclusions du procureur militaire, selon lesquelles TOB-DER, sortie progressivement de la légalité et s'étant transformée au cours de ces dernières années, tant au niveau des instances centrales que locales, en une organisation visant à un ordre marxiste-léniniste, le tribunal a également prononcé la dissolution pure et simple de cette association, dont les activités étaient déjà suspendues par le pouvoir militaire depuis l'automne 1980. Par ailleurs, tous les avoirs matériels de l'association seront dévolus automatiquement au Trésor public. Les avocats des dirigeants condamnés se pourvoiront vraisemblablement en appel devant la Cour de cassation militaire.

La troisième chambre de cet organisme a d'ailleurs modifié, le vendredi 25 décembre, à l'unanimité de ses membres, le jugement du tribunal militaire d'Ankara contre M. Ecevit. Celui-ci avait été condamné à quatre mois de prison pour avoir violé l'interdiction de faire des déclarations de nature politique, imposée par le Conseil national de sécurité, cela au lendemain de la dissolution de tous les partis politiques (M. Ecevit purge d'ailleurs sa peine depuis le 3 décembre dernier, dans la prison civile d'Ankara). La Cour de cassation a estimé que le tribunal militaire avait indûment interprété les dispositions de la loi sur l'état de siège en aggravant d'un mois la peine prévue en principe pour trois mois, par référence aux circonstances aggravantes prévues par d'autres clauses de la même loi sur l'état de siège.

La Cour de cassation militaire a donc décidé de ramener la peine de quatre mois à trois mois. Etant donné que les condamnés bénéficient, en cas de bonne conduite, d'une remise de peine d'un tiers, M. Ecevit pourrait par conséquent sortir de prison à l'issue de soixante jours d'incarcération, soit le 1er février 1982.

Fait significatif : en raison d'une disposition de la loi sur l'état de siège, les condamnations inférieures à trois ans de prison n'étant pas susceptibles d'appel, c'est le procureur civil d'Ankara qui avait demandé au ministère de la justice dont il dépend, de bien vouloir en référer au ministre de la défense, pour que ce dernier prenne en considération cette aggravation de la peine non justifiée. Le ministre de la défense, en vertu de son droit prévu par la loi sur l'état de siège, avait demandé par écrit à la Cour de cassation militaire un réexamen du dossier Ecevit.

Ce geste montre que le pouvoir militaire, sans concéder rien sur le principe, est désireux de se montrer plus souple vis-à-vis des critiques émanant des divers milieux turcs et européens, lesquelles s'étaient sensiblement accrues, précisément après la condamnation de M. Ecevit, ancien premier ministre.

ARTUN UNSAL.

AFRIQUE

Maroc

Les coopérants-chercheurs français s'interrogent sur leur situation et la finalité de leurs travaux

De notre correspondant

Rabat. — Préparant un colloque sur « la recherche et la technologie », qui se tiendra à Paris, du 13 au 16 janvier, un petit congrès de coopérants-chercheurs français au Maroc s'est tenu récemment à Rabat. Ces assises ont rassemblé trois cent cinq participants sur les mille deux cent vingt et un invités.

Les moyens, souvent insuffisants et les finalités de cette recherche, notamment en lettres, sciences humaines, juridiques et administratives, et les rapports entre la recherche, la technologie et la société — une des commissions avait pour thème de réflexion *« la recherche en coopération, une recherche enclavée »* — ont été au centre des débats.

Le problème de la titularisation a été posé : plus des deux tiers des chercheurs exerçant au Maroc ne sont pas titulaires, et il conviendrait de leur offrir des garanties de carrière et des possibilités de recyclage à leur retour en France. La coopération-recherche devrait pourtant prendre le relais de la coopération-enseignement trop souvent à sens unique, mais elle est entravée par le peu de garanties ofertes aux chercheurs français concernant leur avenir.

Pour remédier à ces difficultés, les coopérants rassemblés à Rabat ont proposé la création en France d'une *« Agence nationale de la recherche en coopération »*, *qui regrouperait les* divers services s'occupant de ces formes de coopération et surtout la création d'une *« université d'étude des problèmes de développement »*, qui travaillerait en liaison étroite avec les pays concernés. Sur le plan local, ils ont proposé l'envoi, à Rabat, d'un conseiller scientifique, poste qui existe en Algérie.

Pour les sciences humaines, les coopérants-chercheurs se sont heurtés à la difficulté de trouver une documentation en l'absence de laboratoires. Se plaignant de leur solitude, ils ont suggéré la création de moyens de diffuser les résultats de leurs recherches, d'un cadre de concertation et de groupes de recherche, voire d'une antenne du C.N.R.S. au Maroc. Des axes prioritaires de recherche devraient être définis d'un commun accord entre Français et Marocains, ce qui permettrait de mieux adapter le recrutement aux besoins du pays d'accueil.

La question des archives datant du protectorat fut posée par une journaliste marocaine. Il lui fut répondue que le Centre d'études méditerranéennes installé à Aix-en-Provence disposait d'un fond considérable. Un représentant de la mission culturelle à Rabat a mentionné la possibilité de créer au Maroc un centre d'études franco-marocain des sciences humaines.

ROLAND DELCOUR.

Tchad

● *Le conseil des ministres* du gouvernement d'union de transition du Tchad (GUNT) a décidé, jeudi 24 décembre, à N'Djamena, la mise sur pied d'un *« conseil de sécurité et de défense »* et *« la prise en charge et l'intégration de toutes les forces dans l'armée nationale »*.

La situation militaire, dans l'est du Tchad a, également, fait partie de l'ordre du jour du conseil. Le ministre des affaires étrangères, M. Ahmat Acyl, avait, à cette occasion, regagné N'Djamena après de longues semaines passées dans les zones de combats. D'après les termes du communiqué le contrôle effectif de l'armée nationale intégrée (ANI) par le GUNT du Tchad demeure, toujours, une entreprise à réaliser. L'ANI, commandée par le lieutenant-colonel Allafi N'Golobaye, un militaire de carrière, a été formée fin mai, après la suppression officielle des tendances dans l'armée. — *(A.F.P.)*.

République Sud-Africaine

Des détenus politiques sont autorisés à recevoir des visites à Johannesburg

De notre correspondant

Johannesburg. — Pour la première fois depuis dix-huit ans, la police a autorisé, récemment, une délégation de familles à visiter des détenus au secret dans les locaux du quartier général de la police du square John-Vorster, à Johannesburg. Les identités et le nombre de prisonniers qui se sont vu accorder ce privilège n'ont pas été révélés, mais le Comité des parents de détenus a indiqué qu'il fera tout pour que l'exception devienne la règle.

En 1963, le Parlement du Cap, contrôlé par le parti national, autorisa pour la première fois les arrestations sans mandat et les incarcérations sans procès jusqu'à quatre-vingt-dix jours. Jugé insuffisamment sévère, le texte fut « amélioré » quatre ans plus tard, sous le régime de M. Vorster, par l'introduction de la « section 6 » de la loi sur le « terrorisme ».

Aujourd'hui, selon le ministre de la police — qui n'est pas légalement tenu de fournir ces chiffres — cent huit personnes sont internées au titre de cet article. Soupçonné de « terrorisme » ou de détenir des informations sur les « terroristes », ces détenus — dont plusieurs dizaines de Blancs — ont été arrêtées sans mandat, depuis de nombreux mois pour certains. Etudiants, avocats ou syndicalistes pour la plupart, ils sont écroués au secret, sans limite de temps, et n'ont officiellement droit ni aux visites d'avocats ni à celles de leurs parents.

Trois personnes, internées dans les mêmes conditions et pour des motifs semblables, ont été arrêtées au titre de l'article 22 du même texte (quatorze jours de détention sans procès renouvelables). Enfin, vingt-trois autres, soupçonnées de détenir des informations, sont retenues au titre de l'article 12. Celles-ci ont droit aux visites, après autorisation, et leur détention ne peut, en principe, excéder six mois sans procès. Cependant, dans la majorité des cas, les prisonniers de la « section 12 » changent de catégorie avant l'expiration légale de leur détention et son immédiatement réincarcérés au titre de la « section 6 ».

Une étrange mortalité

Selon l'Institut des relations raciales, organisation privée soutenue par les Eglises « éclairées », les personnes privées opposées à l'apartheid et les milieux d'affaires « libéraux », plus de cinq mille personnes ont été, depuis 1963, embastillées au titre de ces lois, et *« quarante-cinq sont mortes dans les locaux de la police »*. Steve Biko, chef de file du mouvement de la Conscience noire, fut en 1977 la quarante et unième de ces victimes. Ces chiffres ne comprennent pas les prisonniers « non politiques ».

De source officielle, entre juillet 1979 et juillet 1980, deux cent soixante-seize détenus ont trépassé. *« Vingt-trois ont été attaqués par leurs coreligionnaires, cinq avaient tenté de s'évader et ont été abattus, et onze se sont suicidés »* ; les autres ont rendu l'âme « naturellement ».

L'Afrique du Sud a l'une des populations pénales les plus nombreuses du monde occidental : environ cent mille personnes dénombrées chaque jour pour une capacité totale des prisons de soixante-dix mille (dont environ cinq cents « politiques » détenus à Robben Island au large du Cap).

Enfin, cent soixante-dix hommes (dont un Blanc) ont été pendus en 1980. Et cinquante-sept au cours des six premiers mois de cette année.

PATRICE CLAUDE.

A TRAVERS LE MONDE

Brésil

● LA POLEMIQUE ENGAGEE A RIO entre le cardinal-archevêque Eugenio Sales et les autorités à propos des sévices subis par les détenus dans les prisons prend de l'ampleur et se développe dans d'autres Etats (*le Monde* du 24 décembre). L'Eglise de Salvador de Bahia a dénoncé à son tour des cas de mauvais traitements, le mercredi 23 décembre. — *(A.F.P.)*

Cambodge

● DIVERSES PERSONNALITES FRANÇAISES, parmi lesquelles Claude Bourdet, Jean Ellul, Simone et Jean Lacouture, Yves Lacoste, Vincent Monteil, Philippe Devillers, Hélène et Laurent Schwartz, Francis Perrin, déclarent, dans un communiqué, *« se refuser à oublier, alors que s'est achevée la trente-sixième session de l'Assemblée générale des Nations unies, les massacres du peuple cambodgien dont se sont rendus coupables les Khmers rouges de Pol Pot »*. *« Le maintien de ceux-ci au siège du Cambodge à l'ONU apparaît donc à la fois insupportable à la conscience universelle et particulièrement funeste, puisqu'il constitue un obstacle à toute solution pacifique dans cette région du monde »*, indique le texte.

Centrafrique

● L'ANCIEN PREMIER MINISTRE Ange Patasse a accusé, dans un communiqué diffusé jeudi 24 décembre à Paris, les dirigeants de Bangui de préparer, avec *« la participation de mercenaires étrangers »*, la *« liquidation »* de ses partisans, en prétextant une *« tentative de coup d'Etat »*.

Selon M. Patasse, président du mouvement d'opposition M.L.P.C. (Mouvement de libération du peuple centrafricain), actuellement en France, Ce *« pseudo coup d'Etat »* serait orchestré par l'ancien président David Dacko, qui avait remplacé l'empereur Bokassa après sa chute et qui a remis le pouvoir au général André Kolingba en septembre dernier. — *(A.F.P.)*

Corée du Sud

● AMNISTIE DE NOEL. — Le ministre sud-coréen de la justice a annoncé mercredi 23 décembre, que mille cent treize détenus seraient libérés sur parole le jour de Noël sans avoir fini de purger leur peine. Neuf prisonniers politiques figurent parmi eux, notamment l'ancien président de l'association des journalistes sud-coréens, M. Kim Tae-hong, condamné pour activités antigouvernementales peu après l'accession du président Chon au pouvoir. — *(A.F.P., A.P.)*

Gabon

● LA FRANCE a accordé au Gabon un prêt d'environ 135 millions de francs (remboursable à un taux d'intérêt de 8,5 %) destiné au financement du deuxième tronçon du chemin de fer « transgabonais », a annoncé, lundi 21 décembre, le président Bongo. L'accord de la France était contenu dans la lettre du premier ministre, M. Mauroy, dont M. Cot, ministre délégué à la coopération et au développement, était porteur lors de sa visite à Libreville, début décembre. — *(A.F.P.)*

Grande-Bretagne

● NOUVELLE DEFECTION CHEZ LES TRAVAILLISTES. — M. Ednyfed Hudson Davies, député du Pays de Galles, a quitté mardi 22 décembre le groupe travailliste aux Communes pour rejoindre le parti social-démocrate, dont l'effectif parlementaire est ainsi porté à vingt-huit députés. — *(Reuter.)*

Libéria

● AMNISTIE. — Le sergent-chef Samuel Doe a annoncé, mercredi 23 décembre, une amnistie des prisonniers politiques et des exilés. Le chef d'Etat libérien a également affirmé que le Conseil de rédemption du peuple rendrait le pouvoir aux civils en avril 1985, à l'occasion du cinquième anniversaire de la prise du pouvoir par les militaires. Il a enfin déclaré que M. Albert Tolbert, fils de l'ancien président William Tolbert et gendre de M. Houphouet-Boigny, avait mystérieusement disparu de la prison où il avait été interné et serait décédé. — *(A.P., Reuter.)*

Mozambique

● DEUX TECHNICIENS PORTUGAIS voyageant dans le centre du Mozambique, ont été assassinés, récemment, par des hommes armés soupçonnés d'appartenir au mouvement de résistance nationale du Mozambique (M.N.R.), a rapporté l'agence de presse mozambicaine AIM. Selon l'agence, les deux hommes, Joachim José Estrela Rato et Antonio Martins Joachim, ont été tués le 20 décembre, dans le district de Guro, province de Nanica, alors qu'ils se rendaient en voiture de Chimoio à Tete. Toujours d'après AIM, les deux techniciens portugais, qui travaillaient pour une compagnie hydroélectrique, se sont fait voler par leurs assassins. — *(A.F.P.)*

Saint-Domingue

● M. JOAQUIN BALAGUER, ancien président de la République Dominicaine, a annoncé sa candidature à l'élection présidentielle du 16 mai 1982. M. Balaguer, qui est âgé de soixante-quatorze ans, a déjà été chef de l'Etat à quatre reprises. Il se présentera au nom du parti réformiste, principale formation d'opposition au Parti révolutionnaire dominicain (P.R.D.) au pouvoir. Le P.R.D. lui-même a décidé de présenter le sénateur M. Salvar Blanco; l'actuel chef de l'Etat, M. Antonio Guzman, qui avait battu M. Balaguer en 1978, ne se représente pas. — *(A.F.P., Reuter.)*

Vietnam

● LA C.E.E. A OCTROYE, pour la première fois depuis deux ans, une aide indirecte au Vietnam, a-t-on appris lundi 21 décembre à Bruxelles de source proche de la Commission. La C.E.E. a donné 300 000 unités de compte européennes (1 U.C. = 1,07 dollar) à trois organisations non gouvernementales (Caritas germanica, Comité catholique contre la faim et pour le développement, Oxfam Royaume-Uni), afin de fournir des médicaments et du petit matériel médical à des hôpitaux. Selon la Commission, cette mesure n'est pas en contradiction avec la décision du conseil européen, prise en juillet 1979, de suspendre l'aide alimentaire au Vietnam à la suite de l'occupation du Cambodge par les Vietnamiens et compte tenu de la situation des droits de l'homme au Vietnam. L'aide alimentaire de 99 millions d'U.C. prévue pour le Vietnam en 1979 avait été affectée aux réfugiés vietnamiens, cambodgiens et afghans. La C.E.E. avait interrompu son aide en février 1981. — *(A.F.P.)*

● UNE CONVENTION CONSULAIRE FRANCO-VIETNAMIENNE a été signée à Paris, lundi 21 décembre. Paraphée par M. Mai Van Bo, ambassadeur du Vietnam en France, et par M. Jean Meadmore, directeur des Français de l'étranger au ministère des relations extérieures, le texte définit *« le rôle, les tâches et droits »* du personnel consulaire es deux pays. Outre la section consulaire de son ambassade à Hanoi, la France entretient un consulat à Hochiminh-ville (ex-Saigon). Le Vietnam ne dispose que d'une section consulaire attachée à son ambassade de Paris.

CORRESPONDANCE

Pretoria et les Seychelles

A la suite de notre bulletin de l'étranger intitulé « Pretoria et ses mercenaires » (le Monde du 9 décembre), M. Du Plooy, ambassadeur sud-africain à Paris, nous écrit :

Le ministre sud-africain des affaires étrangères a publiquement déclaré le 28 novembre : *« Le ministère des affaires étrangères a été fréquemment contacté par des personnes prétendant représenter des groupes de dissidents (seychellois) et espérant obtenir notre appui. Il leur a opposé à chacune de ces occasions une fin de non-recevoir et précisé que la politique du gouvernement sud-africain est de ne pas se laisser entraîner dans des aventures de ce genre.*

» Immédiatement après cette tentative de coup d'Etat, son instigateur présumé a confirmé, de Londres, que le gouvernement sud-africain n'avait été mêlé en rien à cette affaire et n'en avait pas eu connaissance. »

Votre éditorial prétend que *« les Sud-Africains n'ont manifestement pas songé à répondre aux demandes d'extradition émises par le président des Seychelles »*. Or, le ministre a annoncé officiellement le 2 décembre que des contacts avaient été pris avec le gouvernement seychellois pour lui demander de fournir tous les détails des événements dans le but de faciliter l'enquête, mais que cette demande était restée sans réponse.

Pour quelle raison tous ces faits ont-ils été omis dans votre éditorial ? Nul ne peut ignorer que mon gouvernement a offert de conclure des pactes de non-agression avec d'autres pays africains, quels que soient leur système de gouvernement ou leurs opinions politiques. Cette offre est toujours maintenue, car, en dépit de vos insinuations, l'Afrique du Sud considère la stabilité du continent africain comme primordiale.

[« Fréquemment contacté » par des « représentants » de « dissidents seychellois », comment le gouvernement sud-africain, qui dispose du meilleur service de renseignements du continent, aurait-il pu ignorer ce que des mercenaires et au moins l'un de ses « anciens » agents de sécurité tramaient à partir de son territoire ? D'autre part, Pretoria n'a toujours pas répondu à la demande d'extradition émise par Victoria. En outre, que peut-on penser des égards réservés à la législation internationale par une justice sud-africaine qui remet en liberté, après quelques jours de détention, 39 sur les 44 auteurs armés d'un détournement d'avion ? Enfin, si l'Afrique du Sud « considère comme primordiale la stabilité du continent africain », la logique voudrait qu'elle cesse d'accorder son appui aux rebelles armés du Mozambique et d'Angola, pour citer les deux cas de subversion les plus évidents. — J.-C. P.]

Comores

Après l'arrestation de M. Mouzaoir Abdallah

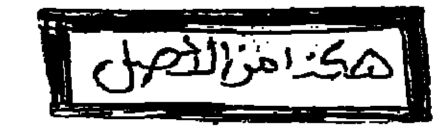
A la suite de l'annonce de l'arrestation, aux Comores, de M. Mouzaoir Abdallah (le Monde *du 10 novembre), M. Pierre Alexandre, professeur à l'Institut national des langues et civilisations orientales, nous écrit :*

J'apprends, de source sûre, que sa garde a été confiée à un adjoint du soi-disant colonel Bob Denard, à qui l'opinion publique comorienne attribue l'assassinat du président Ali Soilih...

J'ai connu M. Mouzaoir en 1976, à Paris. La rupture des relations diplomatiques entre la France et les Comores empêchait alors l'exécution d'une mission de recherche linguistique que m'avait confiée le C.N.R.S. Dès que je lui ai eu expliqué l'intérêt que pouvait présenter cette recherche pour le développement de son pays, M. Mouzaoir fit tout pour en faciliter l'exécution. Je pus constater alors que cet aristocrate descendant d'une grande famille, ce nationaliste intransigeant qui refusait toute concession sur le problème de Mayotte, conservait une confiance quelque peu naïve dans la tradition républicaine et démocratique de la France.

C'est cette confiance qui explique qu'il se soit évadé en juin dernier de la Grande Comore, où il était assigné à résidence depuis le coup d'Etat d'Ahmed Adballah, pour venir à Paris plaider auprès des autorités et de l'opinion françaises pour que cesse le soutien apporté à un gouvernement s'appuyant sur les mercenaires de M. Denard. Je doute qu'il ait eu beaucoup de succès. De toute façon, il avait, d'emblée, annoncé son intention de rentrer dans son pays, quoi qu'il arrive, au bout de trois mois, et, à quelques semaines près, il a tenu parole, bien qu'ayant été informé, avant son départ, de l'arrestation de tous ceux qu'on soupçonne d'être de ses partisans ou seulement de ses amis.

En autorisant mon équipe de recherche à aller travailler aux Comores, M. Mouzaoir avait posé comme seule condition qu'aucun de ses membres ne s'immisce dans la politique locale. Je ne crois pas manquer à cette condition quand j'en appelle au gouvernement de mon pays pour qu'il tente à tout prix de sauvegarder la liberté et la vie d'un homme qui, s'il fut incontestablement un rude adversaire diplomatique à l'O.U.A. et à l'ONU, le fut toujours loyalement. Car ceux qui le menacent le plus aujourd'hui sont, hélas, juridiquement français.



AMÉRIQUES

États-Unis

M. REAGAN ET LES AMÉRICAINS DU TROISIÈME AGE

Les associations de retraités jouent un rôle politique croissant

New-York. — Le « Grey Power », comme on l'a appelé dans les années 60, le pouvoir politique des Américains du troisième âge, se porte bien, si on en juge par la façon dont vient de se dérouler la troisième conférence de la Maison Blanche sur les personnes âgées.

De notre correspondante

Les deux conférences précédentes, en 1961 et en 1971, avaient apporté des améliorations importantes à la situation des plus de soixante-cinq ans, âge moyen de la retraite ; la première en créant le « Medicare », c'est-à-dire en assurant une couverture médicale aux retraités dans un pays où la sécurité sociale n'est pas obligatoire ; la seconde, en augmentant le taux des retraites et en repoussant son âge obligatoire à soixante-dix ans.

La conférence de 1981 restera dans les annales comme une affaire « politique ». Pendant quatre jours, plus de deux mille congressistes se sont vigoureusement empoignés sur le programme économique de l'administration Reagan et sur les dangers que font courir aux retraités les réductions considérables des programmes sociaux fédéraux décidées, depuis l'été dernier, par le Congrès.

Les délégués démocrates ont contesté, d'entrée de jeu, la validité de la conférence, assurant que l'administration républicaine avait truffé les diverses commissions d'hommes et de femmes liges. Ils en ont fourni pour preuve des listes mises au point dans plusieurs Etats et sur lesquelles les délégués étaient étiquetés selon leur degré de loyalisme à l'égard de l'administration Reagan. Plus de quatre cents nouveaux délégués, ont-ils dit, ont été précipitamment inscrits au dernier moment pour assurer une solide majorité aux projets de M. Reagan.

Dans l'espoir de détendre l'atmosphère, le président est venu faire un discours sur le ton familier et humoristique qui, d'habitude, lui réussit bien, faisant valoir, notamment, qu'il appartenait à la même génération que son auditoire. Mais le « charme » présidentiel n'a que médiocrement réussi auprès d'hommes et de femmes qui voient leur niveau de vie grignoté par l'inflation. Le secrétaire à la santé, M. Richard Schweiker, s'est fait copieusement chahuter lorsqu'il a exposé ses vues sur la prévention sanitaire pour les personnes âgées, soulignant notamment qu'elles devaient éviter les excès alimentaires...

Les empoignades les plus violentes ont eu lieu sur le point de savoir si les retraites pourraient être augmentées par des prélèvements fiscaux ou si leur taux actuel serait au moins maintenu.

Vingt-cinq millions d'Américains sont aujourd'hui âgés de plus de soixante-cinq ans. L'espérance de vie, qui est passée de 69 ans 1/2 pour les hommes en 1978 à 73 ans aujourd'hui, est de 77 ans pour les femmes. L'amélioration de la santé et l'esprit civique aidant, les organisations de personnes âgées sont en train de devenir une force politique avec laquelle les élus doivent compter. Des organisations particulièrement dynamiques, comme l'association américaine des retraités et celle des enseignants à la retraite, qui, à elles deux, groupent treize millions d'adhérents. Dans certains Etats, comme la Floride et l'Arizona, qui comptent un pourcentage grandissant de retraités, se posent des problèmes économiques, politiques et sociaux nouveaux.

Depuis vingt ans, le niveau de vie des personnes du troisième âge s'est notablement amélioré, mais 15 % d'entre elles, dont une *forte* proportion de Noirs, sont encore considérées comme « pauvres ». La majorité des plus de soixante-cinq ans sont propriétaires de leur logement, mais 60 % d'entre eux vivent de leur seule retraite. Si celles de l'État sont plus ou moins ajustées à l'inflation, il n'en va pas de même pour les retraites gérées par des fonds privés. Nombre de retraités qui étaient relativement à l'aise souffrent maintenant des incertitudes de la Bourse et du marché financier.

Dans un pays où l'assurance sociale n'est ni totale ni obligatoire, la présence d'une personne âgée dans une famille peut poser des problèmes difficiles. Comme l'écrivait assez brutalement un éditorialiste, « *il y a des cas où il faut choisir entre l'opération de la grand-mère et l'université pour le petit dernier* ». Pour les personnes très âgées, qui ne peuvent plus rester seules, les maisons de retraite sont nombreuses, mais hors de prix lorsqu'elles sont confortables.

Au total, les Américains de plus de soixante-cinq ans prélèvent près du quart du budget fédéral. En 1982, malgré les économies voulues par M. Reagan, ils en prélèveront 30 %.

NICOLE BERNHEIM.

SEPT CENTS IMMIGRANTS ILLÉGAUX HAÏTIENS ONT COMMENCÉ UNE GRÈVE DE LA FAIM A MIAMI

Miami (*A.F.P.*). — Sept cents immigrants illégaux haïtiens ont commencé le soir de Noël une grève de la faim pour protester contre leur détention dans un camp d'internement fédéral à Miami (Floride), ont annoncé les services d'immigration américains (INS). « *Les Haïtiens nous ont dit qu'ils ne mangeraient plus jusqu'à ce qu'ils soient libérés. C'est leur choix* et *nous ne pouvons les forcer à manger* », a indiqué un porte-parole de l'INS.

L'archevêque de Miami, Mgr Edward McCarthy, a, de son côté, apporté son soutien aux grévistes de la faim. Ce mouvement, a-t-il dit au cours d'une messe célébrée dans le camp d'internement, « *est une réaction très humaine à des conditions de vie inhumaines.* » Mgr McCarthy a en outre envoyé un télégramme à M. Reagan, demandant la libération des réfugiés. « *La libération de ces Haïtiens, venus sur ce rivage à la recherche de la liberté et de la justice, fera beaucoup plus que tous les mots.* » a indiqué le prélat dans son télégramme.

Guatemala

CINQ POLICIERS TUÉS DANS LA CAPITALE

Guatemala (*U.P.I., Reuter*). — Cinq policiers ont été tués dans la capitale par des inconnus circulant en voiture, et deux villes de l'intérieur ont été brièvement occupées par des rebelles a-t-on annoncé officiellement le jeudi 24 décembre, à Guatemala.

La fusillade a éclaté au moment où l'archevêque Mario Casariego condamnait la violence dans son message de Noël. « *Nous sommes tous frères*, a dit le prélat, *riches ou pauvres, et nous devons nous aimer* ». Dans les deux villes investies, les guérilleros ont peint sur les murs des slogans favorables à l'armée de la guérilla des pauvres (E.G.P.).

D'autre part, les autorités ont annoncé, jeudi, que les effectifs de l'armée seront triplés en 1982, atteignant ainsi le chiffre de soixante mille hommes pour les forces régulières. Cette mesure est destinée à lutter contre la « subversion communiste » dans un pays, où la violence a fait officiellement plus de trois mille victimes.

PROCHE-ORIENT

APRÈS L'ANNEXION DU GOLAN

Le gouvernement israélien tente d'apaiser les États-Unis et la France

Jérusalem. — « *Nous sommes prêts à tout moment et n'importe où à entamer avec le gouvernement de Damas des négociations officielles ou secrètes pour l'établissement de relations pacifiques entre Israël et la Syrie* », nous a déclaré M. David Kimche, directeur général du ministère israélien des affaires étrangères en soulignant avec insistance que de tels pourparlers peuvent avoir lieu « *sans conditions préalables* ». Et en tentant d'être plus catégoriques, il a ajouté : « *Cela veut dire que tout peut être discuté.* » Ainsi M. Kimche a-t-il repris — et précisé davantage — les propos tenus quelques jours plus tôt par M. Itzhak Shamir, ministre des affaires étrangères aux ambassadeurs des pays de l'Europe des Dix en poste à Tel-Aviv.

De notre correspondant

Est-ce à dire que la récente loi étendant la législation israélienne au plateau du Golan n'a pas de caractère absolu et définitif, et que, pour le gouvernement israélien, les questions de souveraineté et de tracé de la frontière sur ce territoire restent négociables ? M. Kimche a évité avec prudence d'apporter une clarification sur ce point. Il semble cependant qu'au ministère des affaires étrangères on soit disposé à fournir éventuellement une réponse positive.

Manifestement, les diplomates israéliens cherchent à atténuer quelque peu les effets de la loi du 14 décembre dénoncée à l'étranger comme une annexion pure et simple du Golan et une violation des accords de Camp David. Fondés sur la résolution 242 du Conseil de sécurité des Nations unies qui, en 1967, affirmait la nécessité du respect de l'« *intégrité territoriale* » des Etats impliqués dans le conflit israélo-arabe et qui demeure la base de tout règlement négocié, les commentaires extrêmement mesurés auxquels on se livre au ministère israélien des affaires étrangères sont pour le moment le seul résultat des efforts actuellement déployés par les Etats-Unis, mais aussi par la France pour essayer d'amener le gouvernement de Jérusalem à faire un geste de bonne volonté : par exemple une déclaration limitant la portée de la loi sur le Golan.

L'administration du président Reagan voudrait avoir des raisons, lors de la prochaine réunion du Conseil de sécurité en janvier, d'opposer son veto à des sanctions internationales contre Israël ; le gouvernement français aimerait pouvoir annoncer qu'il n'y a pas lieu de prévoir l'ajournement du voyage en Israël du président de la République qui était fixé aux 10, 11 et 12 février prochain (*le Monde* du 22 décembre).

La situation créée par les dernières initiatives de M. Begin est particulièrement embarrassante pour les dirigeants français qui entendent renouer des relations normales avec Israël (la loi sur le Golan a été proclamée six jours après la visite officielle de M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures). Mais les explications qui sont jusqu'à présent données au ministère des affaires étrangères à Jérusalem ne paraissent pas être de nature à satisfaire Paris et Washington. On se contente d'indiquer notamment que le mot annexion ne figure pas dans le texte de la loi sur le Golan, et que les questions de souveraineté et des frontières ne sont pas soulevées explicitement. On pense qu'ainsi la résolution 242 n'est pas remise en cause.

D'autre part le ton n'est pas à l'apaisement, et cela permet de comprendre comment la diplomatie israélienne n'a pas du tout les coudées franches. Non seulement M. Begin n'est pas revenu sur sa violente diatribe contre le gouvernement américain, mais M. Ariel Sharon, ministre de la défense, vient même de lancer de nouvelles accusations contre Washington. Il affirme que les Etats-Unis sont résolus à ramener Israël à ses frontières d'avant la guerre des six jours et prendront des mesures à cet effet aussitôt après l'évacuation totale du Sinaï par l'armée israélienne en avril 1982. M. Sharon a précisé que c'est cette crainte qui a conduit les dirigeants israéliens à faire voter la loi sur le Golan. « *Il s'agit pour nous d'une bataille défensive, et il faudra bien en livrer d'autres...* », a-t-il ajouté, laissant entendre que l'annexion du Golan pourrait être suivie plus tard de celle de la Cisjordanie. Le ministre de la défense a mis en doute la « *crédibilité* » des Etats-Unis et a reproché au gouvernement américain son « *impuissance* » devant les événements de Pologne.

FRANCIS CORNU.

UN LIVRE DE M. SHIMON PÉRÈS

Un témoignage sur l'histoire de l'État hébreu

Peu de temps avant les dernières élections générales qui ont failli le porter au pouvoir, M. Shimon Pérès, président du parti travailliste israélien, avait confié, sous forme d'entretiens, ses souvenirs et quelques réflexions sur Israël. Sans doute, le titre de l'ouvrage — « *la Force de vaincre* » — est-il mal inspiré. D'abord, parce que M. Pérès n'a pas vaincu, et nombre d'Israéliens, aujourd'hui, le lui reprochent ; ensuite, parce que ce n'est pas un livre de combat, l'auteur ne se comportant guère comme un « *possible* » futur premier ministre qui préciserait son projet politique.

Il ne s'agit que d'un témoignage, mais il n'en a que plus de valeur : M. Pérès appartient à cette génération d'hommes politiques israéliens dont la biographie se confond avec l'histoire d'Israël et celle du parti travailliste qui l'a dirigé pendant les vingt-neuf premières années de son existence. Son enfance dans un « *shtetl* » (village juif) de Russie blanche, sa jeunesse au kibboutz et son engagement très précoce dans la direction des affaires de l'Etat racontent le « *sionisme réalisé* ». Le parrainage de David Ben Gourion explique sa carrière et fait de lui un acteur-observateur privilégié des principaux événements depuis la création de l'Etat hébreu.

Cet homme, décrié maintenant par des adversaires qui lui reprochent de n'être qu'un « politicien » sans idéal ni idéologie, sait, du moins, retenir l'attention par quelques « regards » assez aigus sur les difficultés que connaît Israël. Ainsi écrit-il à propos du conflit israélo-arabe : « *Comme tous les rêves, le rêve sioniste était fait de naïveté et de candeur ; il n'avait prévu ni la haine arabe ni les menaces arabes.* »

Et à propos d'une certaine érosion des « *valeurs d'Israël* » : « *Chaque nation connaît son siècle d'or et ses crises de doute ; après trente ans de combats pour exister, après quatre guerres, beaucoup d'Israéliens sont aujourd'hui fatigués et recherchent une vie plus facile, plus paisible, plus simple.* »

Pour le lecteur français, ce livre a un intérêt supplémentaire, car M. Shimon Pérès a été l'artisan des relations privilégiées entre Israël et la France. Il ne peut cacher une francophilie certaine — qu'on lui reproche souvent à Jérusalem, — mais il ne dissimule pas, pour autant, les ombres qui ont terni cette amitié, même à son apogée. Ainsi fait-il de l'opération de Suez, en 1956, une relation peu glorieuse pour la France et la Grande-Bretagne, accusées de s'être servies du « *prétexte israélien* » et de n'avoir pas respecté leurs engagements.

Malgré le divorce survenu entre Paris et Jérusalem depuis 1967, M. Pérès a conservé un grand attachement pour la France. Il entretient depuis longtemps des liens personnels avec M. Mitterrand, et il les maintient en dépit de ce jugement sévère sur les socialistes français, « *qui dans l'opposition sont toujours pro-israéliens et une fois au pouvoir cessent de l'être* ». Il est vrai que cette flèche vise surtout le socialisme de Guy Mollet... — F. C.

★ *La Force de vaincre*, par Shimon Pérès (entretiens avec Joëlle Jonathan), édition Le Centurion, Paris, 1981, 247 pages, environ 55,50 FF.

DES FEDAYIN SE RECUEILLENT SUR LES TOMBES DE LEURS VICTIMES ISRAÉLIENNES...

Une délégation de l'O.L.P. s'est recueillie sur les tombes de quatre soldats israéliens dans le Sud-Liban, où ils avaient été tués, en 1978, lors de combats contre des guerilleros palestiniens. La « centrale » des fedayin a choisi le jour de Noël pour rendre hommage aux militaires juifs. Mieux, la délégation palestinienne s'est fait accompagner d'un pasteur protestant, qui s'est chargé de réciter, devant les tombes, des versets de la Torah (l'Ancien Testament).

La « Voix de la Palestine » — radio officielle de l'O.L.P., — qui annonce la nouvelle, ne précise pas si la cérémonie religieuse s'est déroulée en arabe ou en hébreu...

Syrie

● REMANIEMENT DU GOUVERNEMENT. — M. Abdel Raouf el Qasm, premier ministre syrien, a procédé récemment à un remaniement de son gouvernement. Toutefois, les trois vice-premiers ministres restent en place, dont le ministre des affaires étrangères, M. Abdel Hali Khaddam, de même que le général Moustapha Tlass, ministre de la défense, M. Ahmed Iskandar, ministre de l'information, et le général Nasreddine Nasser, ministre de l'intérieur. Neuf personnalités, pour la plupart des technocrates, font leur entrée au gouvernement dont le remaniement fait suite aux élections législatives de novembre, qui avaient confirmé la suprématie du parti Baas. Le P.C., qui avait présenté une liste séparée et perdu tous ses sièges à l'Assemblée, demeure représenté au gouvernement par deux de ses membres. — (*Reuter, A.F.P.*)

Égypte

M. Hernu en visite officielle au Caire

Les deux pays cherchent à renforcer leur coopération en matière d'armement

M. Charles Hernu, ministre français de la défense, séjournera, en visite officielle, en Egypte, du jeudi 31 décembre au dimanche 3 janvier, sur l'invitation de son homologue égyptien. Cette visite aura lieu quelques semaines après une forte participation de la France — les industriels français de l'armement étaient les deuxièmes en nombre après leurs concurrents américains — à la première exposition de matériels militaires au Caire, en novembre dernier.

Autrefois approvisionnée presque exclusivement par l'Union soviétique, l'armée égyptienne connaît, aujourd'hui, des difficultés de modernisation de sa panoplie : compte tenu de l'ancienneté de ses fournitures, elle subit, par manque de pièces de rechange, une détérioration de sa disponibilité opérationnelle depuis 1974. Le ministère égyptien de la défense a donc présenté à de nombreux pays occidentaux une liste complète d'achats, avec le souci de diversifier ses fournisseurs et de ne pas dépendre des seuls Etats-Unis.

On observe cependant une certaine réserve de nombreux industriels à l'encontre des exigences égyptiennes sur les conditions de financement de ces achats (taux d'intérêt et remboursements avantageux). C'est, du reste, ce qui explique que la récente exposition militaire du Caire n'ait pas encore eu beaucoup de résultats.

Entre la France et l'Egypte, les discussions, depuis plusieurs années déjà, ont trait à trois domaines : une participation technique de la France au développement d'une industrie locale de l'armement, le « reconditionnement » (c'est-à-dire la modernisation ou la rénovation) de matériels anciens d'origine soviétique par l'adaptation d'équipements français, et la vente de matériels neufs. C'est ainsi, par exemple, que des pièces d'avion ou de moteur sont déjà fabriquées sur place, que des moteurs diesel français propulsent des blindés égyptiens d'origine soviétique, et que l'armée de l'air égyptienne a acquis des avions de combat Mirage et Alpha-jet.

Mirage et Alpha-jet

Le principal point en discussion, aujourd'hui, entre Paris et Le Caire, porte sur la livraison, éventuelle, de Mirfage-2000)il s'agirait d'une soixantaine d'exemplaires, au début), d'un lot supplémentaire d'Alpha-jet, de nouveaux hélicoptères Gazelle équipés de missiles antichars Hot et des missiles antiaériens Crotale.

Cette liste n'est, toutefois, pas exhaustive. Des sociétés françaises qui ont participé à l'exposition d'armement du Caire, du 31 octobre au 3 novembre dernier, ont, en effet, constaté que leurs interlocuteurs égyptiens manifestaient de l'intérêt pour certains matériels nouveaux, comme des calculateurs, des bombes guidées par laser, des missiles antinavires, des équipements de tir de nuit ou d'aide au tir d'artillerie sol-sol. Il semble, également, que la marine égyptienne charche à remplacer ses sous-marins d'attaque.

Mais, pour toutes ces fournitures, la France doit faire face à une vigoureuse compétition internationale. A l'exposition du Caire, on ne comptait pas moins, en dépit du deuil décrété après la mort du président Sadate, de cent quarante exposants venus de dix pays. — J. I.

Le Monde

politique

LIBRE OPINION

Au cœur de la problématique

par GASTON BESSAY (*)

LE drame polonais risque de contraindre Charles Fiterman à devenir l'homme-clé face à la vraie première difficulté que rencontrent les partis de gauche depuis le 10 mai.

En effet, le parti communiste et la C.G.T. ne pourront longtemps soutenir que le meilleur moyen de tout faire pour éviter une catastrophe, c'est de ne rien faire. Nous savons maintenant que le sang des travailleurs et des syndicalistes a coulé et dans des proportions beaucoup plus importantes que ce qu'annonce la radio officielle de Varsovie. Il ne s'agit pas d'*« empêcher un drame »*, puisque celui-ci a déjà eu lieu : des morts (sans doute plusieurs centaines), cinquante mille arrestations, les libertés bafouées, le syndicalisme écrasé ; il s'agit de mettre un terme à la répression avant d'envisager la réconciliation nationale et un minimum de démocratie.

En refusant de faire une analyse lucide de la situation, le parti communiste prend le risque grave de perdre le crédit qu'il avait reconquis depuis le 10 mai. Par sa participation au gouvernement de la gauche, le parti communiste s'est grandi aux yeux de l'opinion, il a démontré son sens de la solidarité nationale sans pour autant remettre en cause sa spécificité. Cependant, ce qui marque le plus sa participation au gouvernement, c'est sans conteste la qualité de ses responsables. Il ne fait aucun doute que les quatre ministres communistes soutiennent la comparaison avec d'autres ministres, la comparaison jouant même très nettement à leur avantage par rapport à certains ministres de toute évidence peu préparés aux nouvelles tâches qui leur incombent.

Charles Fiterman, lui aussi, fait forte impression à la plupart de ses interlocuteurs ; à sa connaissance des dossiers s'ajoutent son sens de la communication et sa finesse politique. Cette dernière qualité devrait lui être fort utile pour aider son parti à sortir du bourbier dans lequel il s'est installé depuis le coup d'Etat en Pologne. Ministre, sans doute l'un des meilleurs de ce gouvernement, mais également membre influent du parti, Charles Fiterman devrait être en capacité de faire comprendre aux dirigeants communistes qu'il est temps de sortir de l'isolement.

***

A droite, bien sûr, mais aussi à gauche, malheureusement, des voix s'élèvent pour demander le départ des communistes du gouvernement. Il est certain que la position des communistes sur la Pologne hypothèque gravement le type de société dont la construction est rendue possible par la victoire du 10 mai ; ce projet, le socialisme, ne peut se bâtir sans le plein exercice de toutes les libertés, et notamment les libertés syndicales. Il n'y a pas de place en France pour une autre organisation, une autre finalité de la société, qui fasse abstraction d'un droit inaliénable dans notre pays, celui de s'exprimer, d'agir librement et démocratiquement.

L'attitude présente du parti communiste nourrit des inquiétudes à cet égard. Charles Fiterman ne pourra continuer longtemps à manifester son accord avec la position du gouvernement et avec celle du parti. Persister dans une telle attitude, c'est prendre le risque d'entraîner le parti communiste et la C.G.T. dans une stratégie suicidaire, de les ramener à un seuil de représentativité bien en-deçà de ce qu'ils représentent réellement dans la société française. Personne n'a intérêt à espérer le retour de la gauche communiste dans son ghetto. Il faut, au contraire, faire le pari que la gauche, le parti communiste, la C.G.T., sauront surmonter leurs contradictions pour continuer à participer à l'œuvre à peine entreprise, qui exige la présence et l'action de toutes les forces sociales de notre pays.

Charles Fiterman est en train de faire la preuve de la nécessaire présence de ministres communistes au gouvernement. Souhaitons que ce crédit nouveau ne soit pas détruit par un repli sectaire d'un parti qui a parfois de la difficulté à s'inscrire à temps dans les grands tournants de l'histoire.

Le peuple polonais attend de la gauche, de toute la gauche, un soutien inconditionnel dans son combat pour la liberté. Les travailleurs français jugeront avec sévérité ceux qui entretiennent le doute quant aux revendications des travailleurs de Pologne et de leur organisation syndicale.

***

Charles Fiterman est certainement au cœur de la présente problématique, qui consiste à construire une société socialiste avec toutes les forces populaires de ce pays, mais sans remettre en cause l'exigence du maintien et de l'extension des libertés ; la mise en œuvre d'un tel projet ne peut faire abstraction de la situation internationale tant les liens économiques ou sociaux dépassent aujourd'hui le cadre étroit des frontières.

A la demande de notre fédération, les avertisseurs ont retenti lundi pour marquer la protestation des travailleurs français. Souhaitons que le parti communiste et la C.G.T. auront entendu le signal, c'est un appel à l'espoir en Pologne et à l'union en France.

(*) Secrétaire général de la Fédération générale des transports et de l'équipement

La crise du parti communiste français

(Suite de la première page.)

Le mouvement d'Henri Fizsbin regroupe désormais des milliers de sympathisants.

Anonymes ou notoires, militants de base ou élus locaux, journalistes ou responsables de province, les communistes critiques ne respectent même plus les tabous. Ils contestent officiellement, s'expriment sans gêne (sinon sans risques politiques). Ils proclament que le bureau politique est nu. Les parades classiques du centralisme démocratique n'opèrent plus. Les sanctions, les menaces, les mesures administratives ne suffisent plus. La discipline n'est plus ce qu'elle était. La direction peut bien admettre des retards « historiques » ou des erreurs lointaines. Il lui est opposé des torts tout récents et des échecs personnels. La stratégie en zigzag des dernières années a produit des effets immuablement décevants. Cela se dit, cela s'écrit, cela se signe. Les bouches s'ouvrent. Il n'y a plus de mannequins dans le parti.

La sénescence

Tout cela entraîne naturellement une véritable crise de personnalité. Le parti communiste a changé. Mais il a évolué avec, à chaque fois, un temps supplémentaire de retard. La société française s'est transformée plus vite que lui, la société internationale aussi. Le parti communiste français ne sait donc plus très bien lui-même où il en est. Il n'est plus aligné sur l'Union soviétique, mais il a bien du mal à s'en différencier. Il appartient vigoureusement à la majorité présidentielle française, mais il n'y appartient qu'à moitié. Il se veut, tradition oblige, le parti de la classe ouvrière. Mais le parti socialiste recueille désormais plus de suffrages prolétariens que lui. Il veut le socialisme pour la France, mais il n'arrive pas à définir lequel. Il reste accusé de constituer lui-même, par son mode de fonctionnement, une anticipation de la société qu'il entend bâtir, et ne parvient pas bien à dissiper ce doute-là.

Le parti communiste présente en somme tous les symptômes de la plus naturelle, de la moins résistible, de la plus congénitale des maladies : la sénescence. En politique, il n'y a pas de gériatrie

ALAIN DUHAMEL.

● *Les comités d'action républicaine* viennent de se constituer à l'initiative de M. Bruno Mégret, candidat R.P.R. face à M. Michel Rocard, dans les Yvelines (3e circ.), lors des dernières élections législatives. Cette nouvelle structure d'opposition se donne pour objectif de *« démystifier le socialisme et d'en démontrer le caractère néfaste et périmé »*, et veut contribuer *« à promouvoir un nouveau projet politique pour faire de la France une nation d'hommes libres, et non une société d'assujettis »*. (34, rue de Liège, 75008 Paris, tél. : 294-08-83.)

● *Le conseil général de la Réunion*, réuni, mercredi 23 décembre, a émis, par vingt voix contre six voix (cinq P.C. et un P.S.), un avis défavorable au projet du gouvernement de proroger d'un an la durée du mandat des conseillers généraux des départements d'outre-mer soumis à renouvellement, en mars 1982. — (*Corresp.*).

La polémique sur les archives de l'Algérie française

Le ministère des relations extérieures précise la nature et les limites de transferts de documents

Le ministère des relations extérieures a publié le mercredi 23 décembre, un communiqué faisant une nouvelle mise au point sur le problème des archives d'Algérie déposées à Aix-en-Provence. Le texte rappelle qu'un *« premier accord conclu en 1966, pour la remise des archives antérieures à 1830 a été exécuté, pour la plus grande partie, avant mai 1981 »*.

Un groupe de travail s'est réuni à trois reprises en 1980, et il poursuit ses travaux, *« dans la composition prévue en janvier 1980 »*, précise le communiqué, qui ajoute : *« Le gouvernement actuel entend faire en sorte que ce problème trouve une solution qui ménage les justes intérêts de chacun des deux pays. Il s'agit de faire en sorte que l'Algérie puisse disposer des archives dont elle a besoin et dont le transfert ne porte pas atteinte aux intérêts français. »*

Le texte poursuit : *« C'est dans cet esprit que, outre un dernier lot de documents antérieurs à 1830, ont été récemment remis à l'Algérie, après microfilmage, vingt-quatre cartons de la série relative à l'hydraulique, ainsi qu'un carton de la série travaux publics concernant le séisme d'Orléansville en 1954. Il n'est évidemment pas question de transférer des documents intéressant la vie privée et la sécurité des personnes ou la sûreté de l'Etat. »*

Le communiqué indique en conclusion que les travaux vont se poursuivre, dans le cadre de la coopération culturelle et de la commission mixte, et que *« le gouvernement français agira dans le souci de garantir, aussi bien en France qu'en Algérie, la conservation des documents et le libre accès des chercheurs aux archives intéressant l'histoire commune des deux pays »*.

M. Lauriol (R.P.R.) : il faut une autorisation législative.

Si les dirigeants du Recours (Rassemblement et coordination unitaire des rapatriés et spoliés d'outre-mer) ont marqué leur satisfaction après les explications données par le gouvernement sur cette affaire, d'autres associations de Français d'Algérie continuent de s'inquiéter. Elles ont constitué un comité de vigilance, initiative qui a reçu l'appui de l'opposition, et notamment de M. Marc Lauriol, député R.P.R. des Yvelines, ancien professeur de droit de l'université d'Alger. M. Lauriol nous a déclaré à ce sujet :

« Le malentendu doit être dissipé : l'exercice du droit légitime du gouvernement algérien à la connaissance et à la détention des renseignements ne commande, ni en fait ni en droit, l'aliénation par le gouvernement français d'archives publiques appartenant à l'Etat (...) En droit, une telle aliénation procédant d'une simple décision gouvernementale est irrégulière. Les archives de l'Algérie de 1830 à 1962 appartiennent aux archives publiques françaises. Elles font donc partie du patrimoine public national. Elles sont, à ce titre, inaliénables, imprescriptibles et insaisissables, à moins d'autorisation législative préalable. Le décret du 8 décembre 1855 l'avait déjà expressément exigé. Depuis lors, les gouvernements français ont respecté cette exigence de bon sens. La restitution d'archives à l'Espagne fut autorisée par la loi du 19 juillet 1941. Un échange d'archives avec l'Italie fut autorisé par la loi du 11 août 1950. Ce régime fut confirmé par la loi du 3 janvier 1979 déclarant imprescriptibles et par conséquent inaliénables les documents déposés aux archives publiques (art. 3). »

M. Lauriol s'étonne donc que des transferts de propriété d'archives aient été réalisés en novembre *« sans que le Parlement les ait au préalable autorisés »*.

Au secrétariat d'Etat aux rapatriés on répond, à ce sujet :

« Sur le plan juridique, la loi française du 3 janvier 1979 sur les archives déclare imprescriptibles les archives publiques. Cependant, il n'existe du point de vue international aucune base de règlement. La jurisprudence qui a prévalu jusqu'à présent reposait le plus souvent sur la distinction entre archives de souveraineté et archives territoriales. »

CORRESPONDANCE

LA SUCCESSION DU COMTE DE PARIS

Mme Brigitte Basdevant, chargée de conférences à l'université de Paris-XI, nous écrit, à propos des déclarations faites par le comte de Paris sur l'ordre de succession à la tête de la maison de France (le Monde *des 8 et 18 décembre) :*

Rappelant que la *« règle inéluctable de notre tradition royale »* appelle le fils aîné à cette succession, le comte de Paris affirme qu'un handicap rendant incapable d'exercer une responsabilité exclut François, l'aîné de ses petits-fils, au profit de Jean de France.

Cette décision ne peut que surprendre. En effet, les règles concernant la dévolution de la couronne sous l'Ancien Régime interdisaient à un monarque de désigner son successeur.

Au terme d'une évolution historique commençant avec le sacre d'Hugues Capet, il apparaît clairement à la fin de l'Ancien Régime, que le souverain ne peut disposer ni de son domaine, ni de sa couronne, ni de sa succession. Un édit royal de juillet 1717 l'affirme sans ambiguïté : *« Puisque les lois fondamentales de notre royaume nous mettent dans une heureuse impuissance d'aliéner le domaine de notre couronne, nous nous faisons gloire de reconnaître qu'il nous est encore moins libre de disposer de notre couronne même... »* Ce principes ont toujours dicté leur conduite aux monarques d'Ancien Régime. S'ils ont parfois été menacés, ils n'ont jamais été violés. Ainsi, le *« honteux traité de Troyes »* de 1420, par lequel Charles VI déshéritait son fils au profit de son gendre ne fut pas appliqué. La France ne tolèra *pas davantage que François Ier* renonce à sa souveraineté sur une partie du royaume, comme le décidait le traité de Madrid en 1526. Un handicap de santé, ou une minorité, a toujours justifié la présence d'un conseil auprès du chef de la maison de France, mais n'a jamais conduit à écarter l'héritier légitime de sa place.

M. Raymond de Geouffre de La Pradelle, avocat à Paris, exprime un point de vue différent :

Le chef de la Maison de France, nous écrit-il, « rappelle l'impérieux devoir qui s'impose aux princes et, avec la sensibilité du chef de famille, la lucidité du dépositaire d'un grand principe, le comte de Paris évoque à la fois le délicat problème de cette crise de société que vivent tant de familles d'aujourd'hui, qui n'épargne pas la première d'entre elles, et le sort cruel d'un jeune prince handicapé profond. Mais ce qui frappe sans doute le lecteur le plus attentif, ce sont les termes employés pour évoquer, par nécessité, la règle dynastique de primogéniture suivant laquelle « on ne choisit pas son roi » et la convergence des paroles d'espérance en l'avenir qui repose essentiellement sur la personne du prince Jean, ce fils de France de seize ans, vers qui devront se cristalliser les espoirs des royalistes de toutes tendances et qui aura vocation, si les circonstances l'exigent, à être le recours de tous les Français. C'est dire aussi que, pour tous ceux qui se retrouvent dans les différents courants royalistes, le message du prince est également un appel à la patience.

Le point de vue de la maison de Bourbon

M. Fabien Gandrille, membre du conseil de l'Institut de la maison de Bourbon, nous écrit :

S'il est exact que la famille d'Orléans fasse partie de la maison de France, elle ne saurait la constituer à elle seule ; elle n'en est pas la branche aînée.

Que l'on soit ou non monarchiste, la seule personne aujourd'hui susceptible d'incarner la légitimité royale capétienne, conformément aux anciennes « lois fondamentales » réglant la succession au trône, demeure Mgr le duc d'Anjou et de Cadix, chef de la maison de Bourbon (donc de France puisque aucun capétien ne fut roi de France sans être aussi l'aîné de sa maison — Louis-Philippe lui-même ayant seulement pris le titre de roi des Français). Il n'est besoin pour s'en persuader que d'ouvrir, par exemple, une encyclopédie *Quid ?*

Par ailleurs, S.A.R. Mgr Henri d'Orléans — qu'il semble dérisoire de s'obstiner à appeler « M. Henri d'Orléans » en lui donnant cependant le titre qu'il porte — a raison de rappeler que nos anciens juristes ont dégagé, au travers de ce que l'on nomme la *théorie statutaire*, un principe d'*indisponibilité* de la couronne interdisant au roi d'abdiquer personnellement ou de changer l'ordre préétabli de succession et empêchant les princes des fleurs de lys, « héritiers nécessaires », d'abandonner leurs devoirs et leurs charges.

La préparation des élections législatives partielles

M. Pierre-Christian Taittinger, sénateur R.I. de Paris, a adressé une question écrite à M. Pierre Mauroy dans laquelle il lui demande quelles dispositions le premier ministre entend prendre *« pour que soit assurée l'égalité entre tous les candidats »* aux élections législatives partielles du 17 janvier prochain. M. Taittinger observe que *« l'intervention des membres du gouvernement entraînera les moyens d'information, audiovisuelle notamment à rendre compte de l'information »* et qu'*« il est donc nécessaire de donner la possibilité à tous les autres candidats d'utiliser leur légitime droit de réponse sur ces mêmes médias »*. Dans une seconde question adressée au ministre des P.T.T., M. Taittinger souhaite que l'on n'assiste pas à l'occasion de ces élections *« à des distributions tardives de courrier »* comme il s'en est produite, dit-il, lors des dernières législatives.

● *Dans la quatrième circonscription de la Seine-et-Marne*, M. Robert Laugier, président de l'association « 77-Sauvegarde écologie » de Seine-Port, qui a été désigné par la Fédération écologiste d'Ile-de-France, sera candidat *« à titre symbolique pour manifester la colère des écologistes contre les reniements électoraux du pouvoir particulièrement évidents sur le site de Nogent-sur-Seine »*.

M. Albert Audoux est un notable <nouveau style>

Profession : conseiller public à Romorantin

De notre correspondante

Blois. — M. Albert Audoux a un faux air de M. Michel Poniatowski, mais il ne sera jamais ministre de l'intérieur : retraité de la gendarmerie, il est, depuis le 1er janvier 1981, « conseiller public » à la sous-préfecture de Romorantin, dans le Loir-et-Cher.

Ils sont dix en France à avoir été mis en place dans le cadre des « simplifications » voulues, sous l'ancien septennat, par le ministre des réformes administratives d'alors, M. Jean-François Deniau. Les neuf autres conseillers publics officient à Bourges (Cher), Marseille (Bouches-du-Rhône), Pontivy (Morbihan), Dunkerque (Nord), Meaux (Seine-et-Marne), Mantes (Yvelines), Castres (Tarn), Sens (Yonne) et Palaiseau (Essonne) : deux préfectures, huit sous-préfectures.

Le conseiller public, c'est celui qui aide les administrés à se mouvoir dans les dédales, à se retrouver dans les arcanes de l'administration. C'est un intermédiaire, mais par la force des choses il est souvent devenu aussi une sorte d'assistante sociale et un nouvel écrivain public.

En dix mois, à Romorantin, M. Audoux n'a pas chômé : au 15 octobre, ses statistiques affichaient quatre-cent quatre-vingt-neuf affaires, sinon réglées, du moins étudiées. Les questions sociales arrivent nettement en tête (cent cinquante cas) avec les licenciements et les relations avec l'inspection du travail, les problèmes de Sécurité sociale, d'allocations familiales, d'ASSEDIC. Puis viennent les affaires judiciaires, notamment les procédures de divorce ; les difficultés à se loger et les prêts à la construction. En Sologne, on ne s'étonnera pas de voir la récupération de la T.V.A. agricole en bonne place dans le nombre des cas traités ; puis viennent l'exonération de la taxe de télévision et les retraites des anciens combattants.

S'il s'en tenait aux fonctions qui doivent être les siennes vingt heures par semaine, M. Audoux se contenterait de conseiller, d'orienter les plaignants vers l'administration ou l'organisme qui sera susceptible de trouver une solution à leurs problèmes. Mais il va plus loin : souvent il est obligé de faire les démarches à la place des intéressés, par exemple lorsque ceux-ci sont incapables de rédiger seuls une lettre à l'administration. C'est le cas pour les immigrés, les personnes âgées et la population de faible niveau d'instruction qui forment la majorité des « clients » de M. Audoux.

Bref, le conseiller public fait recette : trois visiteurs par jour en moyenne, une trentaine d'« habitués » et des dizaines de coups de téléphone. Le sous-préfet de Romorantin, M. Michel Cougul, est le premier étonné de ce succès, qu'il explique par la « paralysie » des gens face à l'administration, et par le fait qu'ils sont souvent mal conseillés. Et le sous-préfet, son premier moment d'étonnement passé, a conclu que la fonction de conseiller public répondait à un réel besoin. Toutefois, elle n'était mise en place que pour un an, et l'on ne sait pas encore si l'expérience sera poursuivie en 1982.

BÉATRICE HOUCHARD.

CARNET

Décès

PAUL LAFFITTE

Mme Paul Laffitte,
son épouse,
M. et Mme Marc Laffitte et leurs enfants,
Mme Anne-Marie Laffitte-Larnaudie et ses enfants,
M. et Mme Bernard Angenieux et leurs enfants,
ses enfants et petits-enfants,
Les parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

Paul LAFFITTE,
membre de l'Académie des sciences,
professeur honoraire
à la Sorbonne,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
médaille militaire,
commandeur
des Palmes académiques,

survenu à Paris, le 24 décembre 1981, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Notre-Dame-des-Champs (Paris-6e), le lundi 28 décembre, à 13 h. 45.

L'inhumation aura lieu au cimetière ancien de Neuilly (Hauts-de-Seine).

Le présent avis tient lieu de faire-part.

[Né le 1er janvier 1898 à Marseille, Paul Laffitte, docteur ès sciences, a été assistant, puis professeur à l'université de Nancy, de 1920 à 1941, et à l'université de Paris, de 1941 à 1969. Il a travaillé sur les métaux, les alliages, les équilibres chimiques, la cinétique et il a publié les résultats de ses recherches dans les comptes-rendus de l'Académie des sciences et dans divers périodiques scientifiques. Paul Laffitte a été président ou membre de plusieurs sociétés savantes et ses travaux lui ont valu diverses médailles. Il avait été élu à l'Académie des sciences en 1969.]

— Mme Maurice Gouilloud,
son épouse,
M. et Mme Michel Gouilloud,
Mme Françoise Gouilloud,
ses enfants,
Evelyne, Gilles et Antonin Gouilloud, ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Maurice GOUILLOUD,

survenu le 22 décembre 1981, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 28 décembre 1981, à 10 h. 30, en la chapelle du Val-de-Grâce (277, rue Saint-Jacques, Paris-5e).

Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.

1 bis, rue Nicolas-Houël,
75005 Paris.
19, rue Charles-V,
75004 Paris.

— Mme René Gutmann,
Le docteur Jacqueline Gutmann,
Jean Babilée,
ses enfants,
Malik, Kate, Sophie, Hédi et Karim Daoud,
Isabelle et Yann Babilée,
ses petits-enfants,
Balkis et Kaïs Daoud,
ses arrière-petits-enfants,
Mme Gabriel Rosenwald,
sa sœur,
Valérie Guillin,
font part du décès du

professeur
René Albert GUTMANN,
de l'Académie de médecine,
médecin honoraire
de l'hôpital Saint-Antoine,
professeur honoraire
au Collège des hôpitaux,
commandeur
de la Légion d'honneur,
né le 23 décembre 1885,
survenu le 22 décembre 1981, muni des sacrements de l'Eglise.

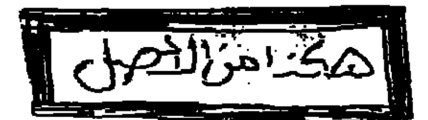
Les obsèques religieuses auront lieu à Domazan (Gard), dans l'intimité, le lundi 28 décembre, à 15 h. 30.

Une messe sera célébrée et annoncée à Paris dans le courant du mois de janvier.

Anniversaires

— Une pensée, d'affectueuse amitié, pour

Nicole TAITZ
et sa maman
Madeleine TAITZ.
49160 Rochefort-sur-Loire.
06200 Nice.



Le Monde

culture

THÉATRE

Questions sur la Comédie-Française

Pour la seconde fois en trois cents ans d'existence, l'assemblée des comédiens-français, réunie le 22 décembre, refuse d'entériner par son vote la nomination d'un sociétaire proposé par son conseil d'administration (*le Monde* du 24 décembre). La première fois, la recommandation trop insistantte d'un ministre avait nui à Jeanne Boitel. Aujourd'hui, il s'agit de Richard Fontana et les raisons du refus demeurent obscures.

Le talent de Richard Fontana peut difficilement être mis en cause. Il a été élève au Conservatoire dans la classe d'Antoine Vitez avec qui il a joué Hippolyte dans *Phèdre*, puis Horace de *l'Ecole des femmes*, *Tartuffe*. Il a fait partie du Jeune Théâtre National, où il a travaillé avec Pierre Romans dans *l'Eveil du Printemps*, avec Jacques Rosner dans *la Double Inconstance*. Il a également travaillé avec Jorge Lavelli, est entré à la Comédie-Française en janvier 1980, et n'a cessé d'être distribué dans des rôles importants, des rôles de sociétaire. Il est jeune mais n'est pas débutant. Reconnu par le public comme par la presse, il vient de recevoir le prix Gérard Philipe. Et il démissionne. Son contrat s'achève en décembre 1982. il participera sans doute à la création de *Marie Tudor*. Sa démission, sera suivie par celle de Claude Mathieu, entrée à la Comédie-Française en septembre 1977 et qui joue actuellement *les Cenci* à l'Odéon.

Richard Fontana n'est pas en peine de contrats : à la télévision d'abord, où il va tourner dans la superproduction de Lorenzi sur Victor Hugo, puis il a le projet d'un spectacle musical avec Bernard-Marie Koltès et Georges Aperghis, qui serait produit à Chaillot. Des metteurs en scène comme Antoine Vitez, Patrice Chereau, Jacques Lassalle ne laisseront pas inemployé ce talent dont se prive la Comédie-Française.

Un talent multiple, une personnalité originale. Richard Fontana possède une énorme vitalité, un rare mélange de fraîcheur spontanée et d'ambiguïté, le sens de l'inattendu. Il n'a pas caché sa joie d'entrer dans la Maison de Molière. La vie de troupe ne lui fait pas peur, il s'y est engagé sans réticence, s'y serait engagé, comme sociétaire, avec plus de poids.

Jean-Luc Boutté, son metteur en scène de *la Double Inconstance* et de *la Nuit juste avant les forêts*, au Petit Odéon ne veut pas croire que « l'affaire » soit due à des raison autres que théâtrales. Mais alors elles sont faibles. L'argument selon lequel Richard Fontana est dans la maison depuis deux ans, alors que traditionnellement il faut attendre au moins trois ans, semble léger. Combien de temps devront attendre les nouveaux venus Maria-José Flotats et Roland Bertin, parce que la Comédie-Française a attendu dix ans avant de les engager ?

La troupe qui s'ouvrait sur le mouvement, qui s'était débarrassée d'une réputation de sagesse poussiéreuse, semble soudain se rétracter. Elle n'est pas uniforme, abrite des « sensibilités », des écoles, des idéologies contradictoires, d'où les heurts qui régulièrement l'agitent, et aussi sa richesse. Mais Richard Fontana se situe dans un courant novateur et il se fait éliminer, en tout cas écarter. Les questions qui se posent dépassent sa personne, touchent à l'avenir immédiat de la Maison, révèlent la nécessité d'établir une ligne, de définir un projet artistique précis et de le mettre en œuvre, avec rigueur. Jusqu'à présent les tendances « mouvement » l'ont emporté sur les tendances conservatrices, mais au coup par coup. Sont-elles mises en minorité ?

Une autre question ne peut manquer de se poser : le mandat de l'actuel administrateur général, Jacques Toja, favorable à la nomination de Richard Fontana, s'achève en juillet 1982. Son renouvellement ou sa succession sont décidés par le ministère de la culture, mais imposer un administrateur à une troupe en majorité hostile serait aberrant. Le vote de l'assemblée générale est-il le signe visible d'une lutte d'influences à l'intérieur de la Maison ? Une histoire à épisodes.

COLETTE GODARD.

FORMES

Musique pour les yeux

Un quintette d'interprètes disons visuels s'est accordé pour célébrer le centenaire de Béla Bartok à sa façon qui est la bonne : on se laisse envahir par la vague sonore et, tout oreilles, on tente d'en donner quelque équivalence (1). Paul Kallos, le mieux fondé parce qu'il est né Hongrois, construit son édifice en moëllons d'accords cimentés par des silences qu'une dissonance soudaine déchire. Le sculpteur Gérard Koch lui fait écho. Jamais, la musique aidant, sa manière actuelle n'a été à pareille hauteur, à tous les sens du mot. Les mouvements s'étirent, s'érigent en longs traits verticaux aux timbres chauds (fauves, cuivrés) avivés eux aussi par une stridente note bleue. Non moins fidèle, Raymonde Godin, déjà fascinée par toutes les calligraphies, l'est par celle des partitions chargées d'oiseaux prêts à fuir leurs portées. Ivackovic se contente de rester lui-même. Les tensions de ses carrés modulés n'évoquent-elles pas des rapports musicaux ? Enfin Wolman recrée la dynamique de Bartok avec des accumulations de photos du compositeur. Cinq transcriprions sans bavures, rythmées, percutantes.

Six mois ont suffi à Gottfried Salzmann, maître de l'aquarelle, pour faire peau neuve (2). L'eau est toujours là, la verdure et les plaines infinies aussi, comme en mai dernier à l'Œil Sévigné. Seulement certains paysages sont vus non pas à travers mais derrière un rideau d'arbres ou mieux : un store baissé qui devient la vraie surface à peindre, quasi monochrome, avec quelle plénitude ! Il n'est pas tout à fait baissé, le store. Une indiscrète bande de nature sugère le reste. Ailleurs les étendues jouxtent les étendues, plages blondes, ciel et mer. Fusains et gravures complètent cet univers pacifié.

Ils en sont loin, les dessins et les toiles de Jean Revol, qui ne sont pas sans puissance. Ni violence (3). L'artiste veut pousser, *en peintre*, des morceaux de réalité crus inoffensifs (pas les corps). Natures qu'on n'ose appeler mortes telles ces citrouilles rubicondes, escaliers angoissants, fenêtres d'un bleu de vitrail... Je dirais d'émail si l'authentique émail n'était pas le fait d'un émailleur, de notre meilleur émailleur sans doute, Raymond Mirande (4). Il a trouvé le secret des émaux cloisonnés de Byzance, champlevés du Moyen Age, peints de la Renaissance. Il les enchâsses en es formes expressives, élégantes, stylisées – ainsi le veut la technique. Mirande nous ensorcelle autant pas les bleus tendres, dont la gamme s'étend jusqu'au violet épiscopal (*Reine barbare*)que par les rubis incandescents de la *Couronne d'épines* voire le point rouge central du *Matin d'Isaïe*. Et les incarnats de Daphné et *Sous-bois d'été* et *Visage d'Orphée*. Il faudrait tout citer de cette « peinture ardente ».

L'émail est un art du feu. La peinture de Pérez Celis c'est le feu lui-même (5). Dans ce cosmos en combustion, un mot émerge, celui d'énergie qu'on retrouve dans nombre de titres. On sera attiré bien sûr par ce morceau de bravoure, *A chacun ses ténèbres*. Qu'on ne néglige pas pour autant les toiles moins vastes, où quelque séisme a fissuré une matière fuligineuse, y creusant un sillon de Gaston Dielh (éditions « Art moderne ») et deux cent douze reproductions. Les œuvres graphiques, elles, et les illustrations de *Corps atomnal* de Claude Couffon, sont visibles à la galerie « Caractères » (6).

A force de scruter la lumière, Gunvor Bergquist en est venue à la couleur pure, vibrante, profonde. Ses monochromes sont une série de variations sur les roses, les gris. Ils ont fini par servir de « répondants » à d'admirables photos prises par l'artiste : Venise et ses escaliers s'enfonçant dans l'eau, un cimetière suédois du XVII[e] siècle, placée « face à cette lumière ». A chaque image correspond, sur le même panneau, sa coloration, son climat. Allez les voir, dans les salles voisines de celles où se rue la foule avide de contempler les Turner, avant que le Centre culturel du Marais (7) ferme ses portes... à moins que nous ne réussissions à sauver cette entreprise exemplaire.

Allez également voir, c'est urgent, la peinture de Marcel Bouqueton (8) qui mériterait de plus longs commentaires et les gravures et les sculptures de Toni Casalonga (9) qui font vivre une Corse éternelle.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) Nane Stern, 25, avenue de Tourville.
(2) Atelier Lambert, 62, rue La Boétie.
(3) Jalerre Valmays, 22, rue de Seine.
(4) Galerie Lambert, 14, rue Saint-Louis-en-l'Ile.
(5) Galerie Bellechasse, 10, rue Belle-Chasse.
(6) 7, rue de l'Arbalète.
(7) 28, rue des Francs-Bourgeois.
(8) La Galerie, 67, rue Saint-André-des-Arts.
(9) Galerie suisse, 17, rue Saint-Sulpice.

CINÉMA

La mort d'Allan Dwan

Le cinéaste Allan Dwan est mort en Californie le lundi 21 décembre, des suites d'une attaque qui l'avait frappé il y a six semaine. Il était âgé de quatre-ving seize ans.

Un contemporain de D.-W. Griffith

Allan Dwan était le dernier lien qui rattachait Hollywood à ses origines. Né le 3 avril 1885 à Toronto au Canada, Joseph Aloysius Dwan suit ses parents de l'autre côté de la frontière, à Chicago. Après des études à l'université Notre-Dame, en Indiana, il reçoit le diplôme d'ingénieur mécanicien. Il aide à mettre au point le tube fluorescent à vapeur de mercure, et se voit embauché en 1909 par la compagnie Essanay au nord de Chicago. Frappé de la stupidité des scénarios qu'on y tourne, il vend treize sujets de son cru. On le nomme chef du département littéraire et directeur de l'éclairage du studio.

Il arrive en Californie en mai 1911, un an après Griffith. Il est aussitôt sacré metteur en scène par la troupe dont il a charge de coordoner les activités. Il ne quittera plus le cinéma, incapable de comptabiliser le nombre exact des films qu'il a tournés – les estimations varient entre quatre cents et quinze cents. A la fin du muet, Allan Dwan est un des six plus grands metteurs en scènes d'Hollywood. Il réalise pour Douglas Fairbanks, en 1922, un Robin des bois *dont le décor dépasse en ampleur celui d'* Intolérance *de Griffith. Mais il a collaboré au tournage d'* Intolérance, *sept ans plus tôt : on lui doit le traveling qui s'élève dans l'espace le long du fabuleux décor de Babylone. Il construit un ascenseur à l'intérieur d'une tour mobile qui se déplace sur des rails.*

Toujours au muet, et jusqu'aux débuts du parlant, il devient le metteur en scène attitré de Gloria Swanson, qu'il dirige dans huit comédies. Il tourne en 1929 le Masque de fer, *son dernier film avec Douglas Fairbanks : commencé à la fin du muet, celui-ci sera présenté comme un film parlant. Allan Dwan signe un contrat en 1936 avec Darryl F. Zanuck qui vient de créer la Twentieth Century Fox. Il passe sans problème du film B à la superproduction genre* Suez *(1938, avec Tyrone Power et Annabella). Il dirige Shirley Temple, les Ritz Brothers. Il tourne chez Republic, en 1949,* Iwo Jima, *superproduction guerrière avec John Wayne. Mais un culte se crée autour d'Allan Dwan dans les années 50 avec des œuvres comme* Quatre étranges cavaliers *(1954), western antimaccarthyste sur le thème du lynchage ; puis* la Reine de la prairie *(1954) et* Le mariage est pour demain *(1955, sur l'amitié entre deux hommes), dont Ronald Reagan est l'interprète : le futur président des Etats-Unis joue au premier degré, avec conviction, selon Dwan. un homme qui aurait pu être* « un héros ou un rustre ». *Certains voient alors en Allan Dwan* « le plus rousseautiste des cinéastes américains ».

Allan Dwan s'est longuement étendu sur son métier tant avec Kevin Brownlow dans The Parade's Gone By *(1968) et* The Pioneers *(1979) que dans ses réponses à Tay Garnett dans le livre devenu un classique avant même sa parution,* Un siècle de cinéma *(1981). Mais son credo professionnel, il l'a le plus clairement expliqué à Kevin Brownlow en 1964 :* « Un homme peut tourner les films les plus artistiques du monde, mais s'ils sont projetés devant des salles vides, il n'a rien obtenu ni pour l'art ni pour l'humanité... Pour distraire le spectateur moyen, il vous faut une histoire intime. Et une histoire intime exige de bonnes scènes à deux personnages, parfois davantage, mais fondamentalement deux personnes. »

Quant au montage, déclare-t-il à Tay Garnett en 1975, il est étroitement lié à la mise en scène : « Pour être bon metteur en scène, on doit continuellement, pendant le tournage, avoir une paire de ciseaux dans son cerveau. On doit connaître exactement la raison de chaque emplacement de la caméra. » *Un film est d'abord du cinéma, et non des bonnes intentions.*

LOUIS MARCORELLES.

EXPOSITIONS

Masson à Beaubourg

(Suite de la première page.)

Nos musées avaient-ils tort ou raison ? Autant dire, Masson est-il bon ou mauvais ? On ne saurait en juger avec ce seul ensemble exposé au quatrième étage du Centre Georges-Pompidou. Mais on y trouve quelques pièces qui témoignent de l'importance de ce peintre, avec lequel il faut aller au plus significatif, au dessin d'abord, où il excelle. Il y montre un art du trait étonnamment délié par lequel il avait, aux années 20, exploré avec passion l'invention surréaliste, avant de l'abandonner pour un dessin plus contrôlé. Cette part de l'œuvre de Masson est bien représentée dans toutes ses périodes, avec le *Portrait d'André Breton*, *l'Auto-portrait au torrent*, des *Dessins automatiques*...

En France, Masson est un peintre singulier, mais le tumulte de son écriture a trouvé un écho chez Jackson Pollock, lors de son séjour à New-York, pendant la guerre. Tout Masson, et dans une certaine mesure tout Pollock, se trouvent contenus dans la torrentueuse encre de Chine intitulée *Terre érotique*, à la composition éclatée et ramassée. C'est un achat de l'année 1980, peint en 1943, en même temps que les somptueuses arabesques baroques de *la Pythie*.

Il ne faudra pas s'étonner si, passant à travers les salles du musée, dans le même quatrième étage, on en trouve des échos dans *the Moon Woman cut the circle*, tableau peint la même année 1943 par Pollock, à un moment où il hantait la galerie Peggy-Guggenheim où exposait Masson.

Le Labyrinthe, où le mythe du Minautore s'ajoute à celui du labyrithe, est une autre moment paroxystique de l'œuvre de ce peintre qui a très vite dépassé par sa dureté la norme du surréalisme. Il lui a servi d'exutoire : Masson était surréaliste avant la lettre. On le voit dès les premières semailles d'une œuvre d'emblée ouverte aux tempêtes et aux bacchanales, mais qui n'en a pas moins participé à tous les mouvements. Ses tableaux cubistes ne pouvaient pas être ceux de tout le monde. Il y a dans *la Nature morte à la carafe* de 1922 un couteau de cuisine qui est plutôt un poignard. Poignard dont il réglera le ballet dans la série des *Massacres* des années 30, où l'on se tue joyeusement parmi les blés d'or, comme dans *la Bataille de nus* de Pollaiolo, sabre au clair parmi les hautes herbes.

En 1941, avec une œuvre connue surtout des amateurs, Masson débarque à New-York précédé d'une réputation de peintre vénéneux. *« Le Poison parmi nous »*, s'écrie un un critique américain. On ajoute *« Quand on voit les tableaux de Masson* (que le Museum of Modern Art avait réuni dans une salle), *on comprend que le national socialisme triomphe en Europe. »* Le climat de guerre avait-il rendu insupportable cette peinture dure, wagnérienne, où l'orage éclate à chaque coin du tableau ? La « guerre » pour Masson, c'était en fait celle de 14, qu'il fit dans une brigade volante et se fit trouer la poitrine dans les tranchées du Chemin des Dames. Il vivait encore dans son souvenir, souvenir qui occupait son esprit et sa chair, non pas son œuvre. Masson n'a jamais peint des « tableaux de guerre ». Mais avait, semble-t-il, changé sa peinture, fait éclater la structure du dessin, de la composition, comme l'a noté William Rubin.

Turner après Wagner

« Il est vrai, dit André Masson, *qu'avant cette « Grande Guerre » j'étais plutôt influencé par Puvis de Chavannes, le symbolisme, c'est-à-dire par une peinture harmonieuse, je peignais des femmes cueillant des roses. Après, la violence de la guerre a dérangé tout ça. »*

Aux années 50, installé dans la douceur du paysage aixois, Masson a voulu adoucir sa peinture et a peint une série de tableaux tout à fait turnériens où le dessin avait cédé devant d'envahissantes volutes picturales. Ils sont assez insolites dans son œuvre, et en vérité il n'a jamais aimé les montrer. On en voit ici quelques-uns, groupés pour la première fois : *la Loue, le Percheron, le Marécage...* Turner et Masson ? Qu'allait faire ce peintre du trait, coupant comme un couteau, dans la galère du peintre de la « lumière mystérieuse » ?

Voici ce que nous en dit André Masson : *« Je me suis intéressé à Turner parce que, après la dernière guerre, je voulais couper court avec une époque un peu inquiétante de ma peinture. Je trouvais que j'exagérais l'importance du graphisme. J'avais décidé de ne plus employer de ligne du tout. Alors, évidemment, je me suis tourné vers Turner. C'est tout de même celui qui est arrivé à créer des tableaux où vraiment il n'y a que de la lumière, pas la moindre calligraphie. C'est le Turner de la dernière époque qui me plaisait. Il ne se souciait pas du graphisme. Or toute la peinture est fondée sur le dessin. Chez lui, il n'y a qu'une buée, colorée, mystérieuse. C'est un artiste très étonnant.*

» J'ai interrompu cette peinture sans dessin parce qu'elle me conduisait à une impasse. Elle ne donnait rien avec moi... C'était le vide complet... Alors qu'avec Turner ce n'est jamais rien... »

Masson a donc repris le chemin du trait. Il a fait de la calligraphie une peinture toujours baroque et souvent splendide, à l'aise dans l'errance linéaire qui démantèle les formes et les réinsère dans un « labyrinthe ».

Dans toute son œuvre, Masson n'a cherché qu'à *« sortir de soi, aller vivre la bacchanale, vivre des choses dangereuses, se donner l'ivresse et arriver aux portes de la mort... »* Le paradoxe est que, d'une bataille de lignes et de couleurs, il fait une fête picturale.

JACQUES MICHEL.

★ « André Masson », œuvres des collections publiques françaises, hommage pour le quatre-vingt-cinquième anniversaire du peintre, au Centre Georges-Pompidou. Jusqu'au 1[er] février 1982.

DANSE

A l'Opéra de Paris

ELizabeth Platel et Jean-Yves Lormeau nommés danseurs étoiles

Deux nouveaux danseurs étoiles ont été nommés à l'Opéra de Paris le mercredi 23 décembre : Mlle Elizabeth Platel et M. Jean-Yves Lormeau. Ces nominations portent à seize le nombre de danseurs étoiles, et libèrent deux places de premier danseur qui seront soumises à examen le 30 décembre.

Agée de vingt-trois ans, Mlle Platel, premier prix du Conservatoire de Paris, où elle était l'élève de Christiane Vaussard, est rentrée en 1976 dans le corps de ballets de l'Opéra. En 1978, elle est devenue première danseuse.

Agé de vingt-neuf ans, M. Jean-Yves Lormeau, également premier prix du Conservatoire, est entré au Palais Garnier en 1973. Premier danseur depuis 1977, il a déjà tenu divers premiers rôles.

■ **Le danseur et chorégraphe Serge Keuten va créer en 1982 un « chapiteau français de la danse ». D'une capacité de cinq cents places, cette structure mobile sera inaugurée le 3 mars prochain, à Argenteuil (Val-d'Oise), où est implantée la compagnie de Serge Keuten, et rayonnera ensuite dans quatorze villes du département, puis dans la région parisienne et, en avril-mai, en Aquitaine.**

■ **L'Académie des beaux-arts met au concours plusieurs prix de sculpture : les prix de portrait Paul-Louis-Weiller 1982 ouverts aux sculpteurs de tous pays, l'un (20 000 F) sans limite d'âge, l'autre (10 000 F) aux artiste n'ayant pas atteint trente-cinq ans au 1[er] janvier 1982 ; d'autre part, le prix Frédéric-et-Jean-de-Vernon (10 000 F) sur le sujet : « composition sur le thème de l'écologie », ne devant pas dépasser 80 centimètres, est ouvert aux artistes de nationalité française âgés de quarante ans au plus au 1[er] janvier 1982. Inscriptions par correspondance au secrétariat de l'Académie des beaux-arts, 23, quai de Conti, 75006 Paris, du 11 janvier au 15 février pour les premiers, du 11 au 25 janvier pour le second.**

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50) : Ballet Don Quichotte (sam., 20 h 30).
Théâtre des Champs-Élysées (Opéra) (723-47-77) : le Barbier de Séville (sam., 20 h 30).
Salle Favart (296-12-20) : Brasil Tropical (sam., 20 h 30, 15 h et 18 h).
Comédie-Française (296-10-20) : les Femmes savantes (sam., 20 h 30) ; Andromaque (dim., à 14 h 30 et 20 h 30).
Chaillot (727-81-15) : Faust (dim., 15 h) : Britannicus (sam., 20 h 30) ; Foyer : sous le lustre (sam., 18 h 15 — Salle Gemier : En avant (sam., 20 h 30, dim., 15 h).
Petit Odéon (325-70-32) Dorval et moi (sam., et dim., 18 h 30).
Odéon (325-70-32) : les Cenci (sam., 20 h 30, dim., 15 h).
Tep (797-96-06) : le Grand Magic Circus (le Bourgeois gentilhomme (sam., 20 h 30, dim., 15 h).
Carré Silvia-Monfort (531-28-34) : Cirque Gruss à l'ancienne (sam. et dim., 14 h et 16 h 45) ; la Duchesse d'Amalfi (sam., 20 h 30, dim., 16 h).
Théâtre de la Ville (274-22-77) : Jacques Villeret (sam., 18 h 30).
Théâtre musical de Paris (261-19-83) : West Side Story (sam., 20 h 30, dim., 14 h).

Les autres salles

Antoine (208-77-71), 20 h 30 : Potiche. (sam., 20 h 30, dim., 15 h 30 et 20 h 30).
Arts-Hébertot (387-23-23) : Princesse Baraka. (sam., 20 h 45, dim., 15 h).
Atelier (606-49-24), sam., 21 h, dim., 15 h : le Nombril.
Athénée (742-67-27), sam., 20 h 30, dim., 17 h : la Bête dans la jungle. II. (sam., 20 h 30, dim., 16 h) : le Concert.
Bouffes-du-Nord (239-34-50), sam., 20 h 30 : la Tragédie de Carmen.
Bouffes-Parisiens (296-60-24), sam., 21 h, dim., 15 h : Diable d'homme.
Cartoucherie, théâtre du Soleil (374-24-08), sam., 18 h 30 : Richard II. Epée de Bois (808-39-74), sam., 20 h 30, dim., 16 h), Ecrits contre la Commune ; Théâtre de la Tempête (328-36-36), sam., 20 h 30, dern. : Mahjoub, Mahjoub.
Centre d'arts celtiques (258-97-62), sam., 20 h 55, Pinok et Matho.
Comédie-Caumartin (742-43-41), sam., 21 h, dim., 15 h 30, Reviens dormir à l'Elysée.
Comédie des Champs-Elysées (720-08-24), sam., 20 h 45 ; dim., 15 h et 18 h 30, le Jardin d'Eponine.
Comédie italienne (321-22-22), sam., 20 h 30, dim., 15 h 30, la Servante amoureuse.
Comédie de Paris (281-00-11), sam., 21 h 30, Un p'tit rêve dans l'nez. ; sam., 23 h, le Match.
Daunou (261-69-14), sam., 21 h, dim., 15 h 30, La vie est trop courte.
Deux-Portes (361-49-92), sam., 20 h 30, dim., 15 h, les Fausses Confidences.
Espace-Gaîté (327-95-94), sam., 20 h 30 : D. Lavanant ; sam., 21 h 45 : Tranches de vie.
Espace Marais (271-10-19), 22 h 30 : Motus et Paillasse.
Essaïon (278-46-42), salle I, 20 h : la Princesse de Babylone ; 21 h 30 : Attention copyright ; salle II, 18 h 30 : Spectacle Guillevic ; 20 h : Monsieur, Monsieur, Monsieur ; 22 h : Cheese ou la vie en rond.
Fontaine (874-74-40) : les Trois Jeanne (sam., 20 h 30) : la Tour de la Défense (sam., 22 h, dim., 15 h et 18 h).
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h 15 dern. : Elle voit des nains partout ; 22 h : Est-ce que les fous jouent-ils ? (dim. 17 h 30).
Galerie 55 (326-63-51). 20 h 30 : Zoo Story ; 22 h. : Sundance.
Grand Hall Montorgueil (233-80-78) : la Raison du plus fort (sam., 19 h et 21 h., dim., 16 h 30).
Huchette (326-38-99), sam., 13 h 30 : André Frère ; sam., 20 h 15 : la Cantatrice chauve ; sam., 21 h, dim., 21 h 15 : la Leçon.
Jardin d'Hiver (262-59-39) : Partage (sam., 19 h).
La Bruyère (874-76-99) : sam., 21 h, dim., 15 h : le Divan.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre Noir, 18 h 30, dern. : Shéhérazade ; 20 h 30 : Anatole ; 22 h 15 : Elle lui dirait dans l'île ; Théâtre Rouge, 18 h 30 : Ladyablogues ; 20 h 30 : Milosz : 22 h 15 : Lève-toi et rêve. — Petite salle, sam., 18 h 30 : Parlons français.
Madeleine (265-07-09), sam., 20 h 45, dim., 15 h et 18 h 30 : Du vent dans les branches de sassafras.
Marie Stuart (508-17-80), sam., 22 h 15 : Pourquoi la robe d'Anna ne veut pas redescendre (dim., 15 h).
Marigny (256-04-41), 21 h : Domino (sam., 21 h, dim., 15 h) ; — salle Gabriel (225-20-74) : le Garçon d'appartement (sam., 21 h).
Mathurins (265-90-00), sam., 18 h 30 : le Grain de sable ; sam., 21 h, dim., 15 h et 18 h30 : Jacques et son maître.
Michel (265-35-02) : On dînera au lit (sam. et dim., 15 h 30, 21 h 15).
Moderne (280-09-30) : le Journal d'une femme de chambre (sam., 20 h 30, dim., 15 h).
Montparnasse (320-89-90) : L'Evangile selon saint Marc (sam., 21 h, dim., 16 h). — Petite salle : Oratorio pour une vie (sam., 20 h 30, dim., 16 h) ; Ecoute Israël (sam., 22 h, dim., 18 h).
Nouveautés (770-52-76) : Ferme les yeux et pense à l'Angleterre (sam., 21, dim., 15 h).
Œuvre (874-42-52) : Orties... chaud (sam., 20 h 30, dim., 15 h).
Palais-Royal (297-59-81) : Joyeuses Pâques (sam., 20 h 45, dim., 15 h 30).
Piazza (633-08-80) : Ecoute le vent sur la lande (sam., 20 h 30).
Poche (544-50-21) : Interviouve ou les Entretiens avec le professeur Y. (sam., 21 h).
Roquette (805-71-51) : On loge la nuit café à l'eau (sam., 20 h 30, dern.) : le Fétichiste (sam., 22 h) ; Petite salle : Il était trois fois (sam., 20 h 30) ; le Combat de la mouche (sam., 21 h 45).
Saint-Georges (878-63-47) : le Charimari (sam., 20 h 45, dim., 15 h et 18 h 30).
Salle Valhubert (584-30-60) : le Conte d'Hiver (sam., 20 h 30, dim., 15 h. dern.).
Studio des Champs-Elysées (723-35-10) : le Cœur sur la main (sam., 20 h 45, dim., 15 h et 18 h 30).
Théâtre d'Edgar (322-11-02) : Nous on fait où on nous dit de faire (sam., 22 h) ; Vinci avait raison (sam., 23 h 15).
Théâtre en rond (387-88-14) : Mélimélomane (sam., 20 h 30, dim., 16 h) ; Rosine Favey (sam., 22 h et dim., 18 h).

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES » 704.70.20 (lignes groupées)
(de 11 heures a 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Samedi 26 - Dimanche 27 décembre 1981

Théâtre du Marais (278-03-53) : Henri IV (sam., 20 h 30).
Théâtre Paris 12 (343-19-01) : les Mentons bleus (sam., 20 h 45).
Théâtre de la Plaine (842-32-25) : Si jamais je te pince... (sam., 20 h 30, dim., 17 h).
Théâtre Présent (203-02-55) : le Grand Bilan (sam., 20 h 30, dim., 17 h) ; Aima (sam., 21 h, dim., 17 h).
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (633-01-21) : Christophe Colomb (sam., 20 h 30, 22 h 30 ; dim., 16 h).
Théâtre du Rond-Point (256-70-80) : l'Amour de l'amour (sam., 20 h 30, dim., 15 h) ; Petite salle : Virginia (sam., 20 h 30, dim., 15 h et 18 h 30).

En région parisienne

Boulogne, T BB (603-60-44) : Les Frères Jacques (sam. 20 h 30, dim. 16 h).
Gennevilliers, Théâtre (793-63-12) : La chute de l'égoïste Johan Falzer (sam. 20 h 45, dim. 17 h).
Versailles, Théâtre Montansier (950-71-18) : Et ta sœur (sam. 21 h).
Vincennes, Théâtre D. Sorano (374-73-74) : Le triomphe de l'amour (dim. 18 h).

Concerts

Eglise St-Merry, M. Guyard, J.-L. Masson (Torelli, Telemann, Mozart, Bach) (sam. 21 h) : Chorale polonaise de Mielec (chants de Noël) (dim. 16 h).
Sainte-Chapelle, Le concert royal (Couperin) (sam. 19 h 30 et 21 h 30, dim. 18 h et 20 h 30).
Eglise St-Louis des Invalides, N. Ensign (Franck) (dim. 17 h).
Eglise St-Germain-des-Prés, D. Mathieu-Chiquet (Frescobaldi, Buxtehude, Bach, Reger, Franck) (Dim. 18 h).
Notre-Dame de Paris, E. Pelletier (Widor, Tournemire, Dupré) (17 h 30).
Conciergerie, P. Evison, P. Sechet (Bach) (dim. 17 h 30).
Eglise St-Thomas d'Aquin, F. Desenclos (dim. 17 h 45).

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h. : Ben Hur, de F. Niblo ; 19 h. : Les clowns, de F. Fellini ; 21 h. : Hommage à Sidney Lumet : Un après-midi de chien.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h. : Dix ans du forum de Berlin (1971-80) : Fous à délier, de S. Agosi, M. Bellochio, S. Petraglia, S. Rulli ; 19 h. et 21 h. : Hommage à Michel Deville (19 h. : Raphaël ou le débauché ; 21 h. : Le mouton enragé).

LES FILMS NOUVEAUX

L'HIVER LE PLUS FROID A PÉKIN, film chinois de Pai Shing Jui, v.o. ; Ciné-Seine, 5e (325-95-99).
SI MA GUEULE VOUS PLAIT...(*), film français de Michel Caputo. UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ;
SOLIDARNOSC, film collectif polonais, v.o. : banque de l'Image, 5e (326-12-39).
UNE ETRANGE AFFAIRE, film français de Pierre Granier-Deferre. Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount - Marivaux, 2e (296-80-40) ; UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Publicis-St-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Bastille, 12e (357-90-81) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

Les exclusivités

ALLEMAGNE MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
L'AMOUR NU (Fr.) : Français, 9e (770-33-88).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Ambassade, (359-19-08) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Richelieu, 2e, (233-56-70) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) : Nation, 12e (343-04-67) : Fauvette, 13e (331-60-74).
CARMEN JONES (A., v.o.) Georges-V, 8e (562-41-46).
LA CHEVRE (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) : France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) : Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) : Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-27-78) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
CONDORMAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
COUP DE TORCHON (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount-Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
CROQUE LA VIE (Fr.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52).
LE DERNIER METRO (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), sous-titres anglais.
DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).
EAUX PROFONDES (Fr.), Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
EXCALIBUR (A., v.f.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (A., v.o.) (*) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).
FAME (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
LE FAUSSAIRE (All., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Champs-Elysées, 8e (359-12-15). V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-52) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
LA FEMME D'A COTE (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
LA FILLE OFFERTE (All., v.o. (**) : Marais, 4e (278-47-86).
LES FILLES DE GRENOBLE (Fr.) (*) : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
FRANCESCA (Port., v.o.) : Action-République, 11e (805-51-33) ; Olympic, 14e (542-67-42).
GARDE A VUE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LA GRANDE ESCROQUERIE DU ROCK'N ROLL (A., v.o.) : Rivoli-Cinéma, 4e (272-63-32) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
LA GUERRE DU FEU (Fr.-Can.) : Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; ABC, 2e (236-55-54) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
L'HOMME DE FER (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40) ; Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Ambassade, 8e (359-19-08). — (V.f.) : Impérial, 2e (742-72-52).
HÔTEL DES AMERIQUES (Fr.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
IL FAUT TUER BIRGITT HAAS (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
LE JARDINIER (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LE JOURNAL D'UNE FILLE PERDUE (All., muet) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Pagode, 7e (705-12-15).
LOLA, UNE FEMME ALLEMANDE (All., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
LE MAITRE D'ÉCOLE (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
MALEVIL (Fr.) : Studio-Raspail, 14e (320-38-98) ; Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).
MÉPHISTO (Hong., v.o.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Elysée-Lincoln, 8e (359-16-14) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (822-42-27).
METAL HURLANT (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
LA MORT AU LARGE (*) (A., v.f.) : Maxéville, 2e (770-72-86).
NOCES DE SANG (Esp., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
L'OMBRE ROUGE (Fr.) : Racine, 6e (633-43-71).
PASSION D'AMOUR (It., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62).
LA PEAU (It. v.o.) (*) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
LE PETIT LORD FAUNTLEROY (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Hollywood-Bd, 9e (770-10-41) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86). Montparnos, 14e (327-52-37) : Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
POPEYE (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93), Cluny-Palace, 5e (354-07-76), Ermitage, 8e (359-15-71), Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Magic-Convention, 15e (828-20-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
POUR LA PEAU D'UN FLIC (Fr.) (*) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
LE PROFESSIONNEL (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50), ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
PRUNE DES BOIS (Fr.) : Rivoli, 4e (272-63-32) ; Banque de l'Image, 5e (326-12-39) ; Grand-Pavois, 15e (554-46-85).
QUAND TU SERAS DEBLOQUE FAIS-MOI SIGNE (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23), Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (359-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) :
REPORTERS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LA REVANCHE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52), Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-34) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 12e (206-71-33).
RIEN QUE POUR VOS YEUX (Ang., v.f.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Colisée, 8e (359-29-46).
ROX ET ROUKY (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (359-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
SALUT L'AMI, ADIEU LE TRÉSOR (It., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; George-V, 8e (562-41-46), Paramount City, 8e (562-45-76). — (V.f.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Max Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount Opéra, 2e (742-56-31), Paramount Bastille, 12e (343-79-17), Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
SANGLANTES CONFESSIONS (A., v.o.) (*) : Marignan, 8e (359-92-82).
LA SOUPE AUX CHOUX (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (296-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-52-43) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Bienvenüe-Montparnasse, 14e (544-25-02) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
STALKER (Sov., v.o.) : Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Cosmos, 6e (544-28-80).
SURVIVANCE (A., v.f.) : Cin'Ac Italiens, 2e (296-80-27) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
TOTO APOTRE ET MARTYR (It., v.o.) Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81).
TOTO LE MOKO (It., v.o.) Forum, 1er (297-53-74) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).
UNE AFFAIRE D'HOMMES (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
VOTRE ENFANT M'INTÉRESSE (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.f.) : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paris-Ciné, 10e (770-21-71).

Les séances spéciales

AGATHA ET ET LES LECTURES ILLIMITÉES (Fr.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 12 h 15, 18 h 30.
AFFREUX, SALES ET MECHANTS, (It., v.o.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 20 h 30.
AMERICA, AMERICA (A.) (v.o.) : Templiers, 3e (272-44-56), sam., 19 h : dim. 18 h 30.
BABY DOLL (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), sam., 17 h et dim., 21 h 30.
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44), sam., 16 h 15, dim., 20 h 30.
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 24 h.
EXTRANEUS (Fr.) : Espace-Gaîté, 14e (542-67-42), 18 h 45.
GIM SHELTER (A.) (v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34), 16 h 30, 22 h 30.
JOHN LENNON FOR PRESIDENT (A.) (v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34), 19 h 30.
LA NUIT ENSOLEILLÉE : Espace Gaîté, 14e (327-95-94) 17 h.
OUT OF THE BLUE (A., v.o.) (**) : Ciné-Beaubourg, 3e (272-50-22), sam.
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Cinoches-St-Germain, 6e (633-10-82) 19 h, 20 h 40, 22 h 20, sam.
LE SANG DU FLAMBOYANT (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94) 20 h et 22 h 15.
SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (It., v.o.) (**), Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82), 19 h 45, 21 h 50. Sam.
SCARFACE (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.
SOUPÇONS (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h, 24 h.
VIVA ZAPATA (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), sam. 22 h, dim. 16 h 30.
YELLOW SUBMARINE (Ang., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77) 12 h et 24 h.

RADIO-TÉLÉVISION

A ENTENDRE

La Bretagne et les Bretons

Avec *« Correspondances »*, le deuxième volet d'un travail sur les échanges épistolaires des Bretons, réalisé pour les Ateliers de création radiophonique de France-Culture à la suite de l'émission *« Lettres ouvertes »* (diffusée dimanche dernier), Yann Paranthoën approfondit, en compagnie de Claude Giovanetti, une œuvre de créateur. De cette œuvre, on peut désormais reconnaître les principaux « thèmes » — la Bretagne-mère, la langue, les communications sous toutes leurs formes, dans l'espace et dans le temps, — et le style : une prise de son qui donne aux voix une présence maximale, presque physiologique, enregistre le moindre « bruit de bouche », un goût pour les sons violents, les bruits « modernes », la parole, les accents différenciés : un montage sauvage, ponctué de coupes nettes et de reprises, dans lequel la trace de la main au travail demeure, comme les coups de couteau sur la toile d'un peintre ; enfin un mixage incroyablement minutieux et audacieux, un travail constant, minute par minute, de la matière sonore.

Avec de simples lettres et quelques bruits de train (c'est une façon de parler !), Paranthoën a construit une œuvre plastique. Il a pris le son des machines qui véhiculent le courrier postal (l'avion, le train, la camionnette...) et les a transformés, selon ses besoins, en paroles d'exil (la sirène du train qui passe gémit), en paroles de guerre (les bruits métalliques du train font la canonnade), en paroles bretonnes (le bruit du train, c'est la mer...). Mais ces matières sonores ne sont jamais gratuites. Elles sont le paysage et la chair des lettres envoyées et reçues, dans leur parcours réel d'un point à un autre, et dans leur parcours sentimental.

Ces lettres ordinaires ont subi à leur tour une métamorphose. Lues le plus souvent par leurs auteurs ou leurs destinataires, avec les accents du pays breton, ou en langue bretonne traduite, ou dans un anglais d'exilé, elles deviennent écriture, c'est-à-dire effort pour écrire, effort pour respecter la langue, et littérature, c'est-à-dire expression et silence des sentiments. Quelques lettres bretonnes de Madame de Sévigné, insérées dans un superbe « prologue », leur ouvre d'ailleurs l'accès à l'écriture épistolaire comme genre littéraire, et soulignent dès le début de l'émission que leur rôle dans la participation musicale sera celui de la mélodie.

Ce travail plastique et poétique constamment inventif est aussi, sans un mot de commentaire, une magnifique étude de la diaspora bretonne — dans l'exil, en prison, à la guerre, sur la mer, dans l'écriture et la musique...

Les lettres véhiculent des histoires qui ont valeur de documents. Elles véhiculent aussi, à l'évidence, l'histoire de son Paranthoën, qui fait de la réalité sociale une œuvre de fiction autobiographique.

BRIGITTE ANDERSEN.

★ France-Culture, Ateliers de création radiophonique, dimanche 27 décembre, 20 h 40.

ELLA FITZGERALD

Vers 1965, à la fin d'une carrière commencée dans les années 30, Ella Fitzgerald s'accrochait à un nouveau style, elle chantait une mélodie de Paul Mac Cartney — les Beatles, c'était à la mode — et elle imprima sa voix chaude, ses accents rauques à *Hey Jude* avec une ivresse gouailleuse, une joie sauvage. C'était presque la fin du parcours. Adepte de tous les genres sans y sacrifier, Ella était sortie de son ghetto noir de New-York vers 1930 ; à l'époque, elle se lançait dans un swing effréné, battu en rappel par l'orchestre de Chick Webb, scandé par les reparties insolentes de cuivres brailleurs et sardoniques ; puis il y eut le blues nostalgique du mal de vivre, et puis encore un jazz plus vitaminé ; Ella s'agrippe à tous les courants, mime les joies sans scrupules, joue des bonheurs provisoires, pastiche Louis Armstrong, chahute tous les clivages. A chaque fois il y a, derrière, les états d'âme de l'Amérique. Francis Rousseau, qui connaît le pays comme sa poche, évoque de l'Independance Day à nos jours cette voix tantôt « soft », tantôt guerrière, enregistrements inédits à l'appui.

THIERRY FRESLON.

★ France-Culture, du mardi 29 décembre au vendredi 1er janvier, à 11 h 28.

Radio-Mont-Blanc a repris ses émissions

De notre correspondant

Grenoble. — Radio-Mont-Blanc, dont l'émetteur est installé sur un pic italien à 3 930 mètres d'altitude, qui avait interrompu ses émissions le 4 décembre a repris celles-ci le 24 décembre. Un ennui technique, consécutif à des tourbillons de vent, qui se produisent fréquemment en haute altitude, avait provoqué cette longue panne, dit-on à R.M.B., de l'émetteur de Tré-la-Tête, accessible par hélicoptère ou après une difficile ascension. L'installation technique de Radio-Mont-Blanc, qui est télécommandée depuis les studios installés à Aoste (Italie), apparaît relativement vulnérable, notamment pendant la période hivernale, où les conditions météorologiques sont très souvent mauvaises dans le massif du Mont-Blanc.

Depuis son entrée sur les ondes, le 10 novembre dernier, la première station périphérique pluri-régionale s'adressant à une même communauté linguistique, répartie sur le Val-d'Aoste italien, la région Rhône-Alpes et la Suisse romande, est partiellement brouillée. Télé-Diffusion de France (T.D.F.) a installé deux puissants émetteurs à l'aiguille du Midi (3 842 mètres) et sur la colline de Fourvières, destinés à « couvrir » les programmes de Radio-Mont-Blanc sur les trois pôles urbains les plus importants de sa zone de diffusion : la vallée de l'Arve et Genève, Lyon, les agglomérations lyonnaise et grenobloise. Mais l'émetteur de R.M.B., d'une puissance de 500 watts, atteint les villes de Dijon, Valence, Bourg et Saint-Etienne.

Le promoteur de la station, M. Gérard Stuffel, demande que des négociations soient engagées avec la SOFIRAD pour l'entrée de cette société dans le capital de R.M.B., ce qui entraînerait sa « légalisation ». *« Nous avons déjà dépensé des millions de francs sur la montagne ; nous disposons de moyens suffisants pour tenir et faire vivre les quarante personnes qui travaillent avec nous »*, affirme M. Stuffel. Il ajoute : *« Nous venons de recevoir un très bon visa de neutralité. Après Giscard c'est Mitterrand qui veut notre peau. Nous démontrerons ainsi à nos auditeurs que nous sommes une vraie radio libre. »*

R.M.B. a eu, pour l'instant, beaucoup de mal à se faire entendre. Les brevets de liberté et de neutralité, que ses responsables se sont décernés, seront-ils, cependant, suffisants pour compenser auprès des annonceurs sa crédibilité ?

CLAUDE FRANCILLON.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE-D.O.M.-T.O.M.	273 F	442 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	483 F	862 F	1 241 F	1 620 F
ÉTRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	313 F	522 F	731 F	940 F
II. — SUISSE, TUNISIE	386 F	667 F	949 F	1 230 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications : nº 57 437.

RADIO-TÉLÉVISION

Samedi 26 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 30 Droit de réponse.
Le nouveau magazine de Michel Polac traitera de la gastronomie, avec Mme N. Chatelet, MM. C. Millau, Poilâne, Pudlowski et P. Perret ; des livres de l'Académie française et de l'affaire de Broglie.

22 h Série : Dallas.
« Le Diagnostic » *(Redif.)*.

22 h 50 Les grands moments du sport 1981.
Par exemple l'année cycliste avec Bernard Hinault, les internationaux de tennis (Flushing-Meadow, Wimbledon et la lutte Bjorn Borg-John Mac Enroe), les records du monde d'athlétisme, les meilleurs moments de patinage à Hartford, ski, rugby, etc.

23 h 50 Un Noël, une vie : Jacques Anquetil.

0 h 5 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Feuilleton : Vendredi ou la vie sauvage.
D'après M. Tournier, réalisation G. Vergez. Avec M. York, G.-A. Ray, R. Blin, R. Rimbaud (2e partie).

22 h 20 Série documentaire : Cosmos.
Qui parle pour la terre ? de C. Sagan.

23 h 20 Document : Amedeo Modigliani,
de J.-M. Drot.

0 h 10 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 La Chartreuse de Parme.
Téléfilm de M. Bolognini, d'après Stendhal. Avec M. Keller, G.-M. Volonte (1er épisode).

21 h 30 Mon meilleur Noël : Rien qu'une petite fille.
Papa divorcé cherche à retrouver enfant, par J.-P. Marchand.

22 h Journal.

22 h 10 Théâtre : M. Barnett.
De J. Anouilh, mise en scène N. Anouilh. Avec A. Nitzer, P. Bisciglia, Y. Petit, R. Boulanger. (Rediff.).
Dans un salon de coiffure un homme se fait soigner et masser le cuir chevelu tandis que ses mains font l'objet des soins de la manucure. Conversations dérisoires. Une satire de la servilité changée par les rapports de pouvoir.

23 h10 Mes meilleurs vœux.

FRANCE-CULTURE

20 h, Cœur de chien, de M. Boulgakov. Avec : J. Guiomar, D. Paturel, J.-P. Tamaris, etc.
21 h 29, Musique enregistrée.
21 h 55, Ad lib, avec M. de Breteuil.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 5, Présentation des instruments du concert, par P. Badura-Skoda.
20 h 30, Concert : « Sonate en la bémol » de Haydn, « Variations en ré sur un menuet de Duport » de Mozart, « Allegretto » et « Quatre impromptus » de Schubert, « Sonate au clair de lune » de Beethoven, par P. Badura-Skoda.

Dimanche 27 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 Judaïca.
9 h 30 Ortodoxie.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe.
Célébrée à l'abbaye de Sylvanes (Aveyron), prédiction : Père Pierre Talec.
12 h La séquence du spectateur.
12 h 30 TF 1 - TF1
13 h Journal.
13 h 20 Sérieux s'abstenir.
14 h 15 Les nouveaux rendez-vous.

Une émission d'E. Ruggieri et R Grumbach.
Aujourd'hui un « Spécial Isabelle Adjani ».

15 h 30 Tiercé.
15 h 40 Série : Galactica.
16 h 35 Sports première.
18 h 20 Série : Snoopy.
18 h 50 Les animaux du monde.
Objectif brousse.
19 h 45 Bonsoir Fernand.
20 h Journal.

20 h 35 Cinéma : Un éléphant ça trompe énormément.
Film français d'Y. Robert (1976), avec J Rochefort, C. Brasseur, G Bedos, V. Lanoux, D. Delorme, A. Duperey.
Les aventures, amoureuses et autres, de quatre hommes âgés de quarante ans, qui jouent au tennis ensemble et sont liés par une sorte de complicité.
Comédie de boulevard très amusante sur les thèmes de l'amitié masculine et des démêlés avec les femmes. Habilement réalisé à partir d'un sénario à sketches. Acteurs excellents.

22 h 20 Rien que de source pure.
Une esquisse de B. Bartok, avec M. Garcin, R. Monod, M. Green, piano D. Merlet, A. Neuman et D. Lively, violon D. Erlih et les groupes folkloriques et le chœur de Taktaszada Fedenes, Ismeny.

23 h 20 Un Noël, une vie : Jankélévitch.
23 h 35 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

11 h 15 Dimanche Martin
Entrez les artistes.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Dimanche Martin (suite).
17 h 5 Série : Petit déjeuner compris.
Avec Marie-Christine Barrault, Pierre Mondy, Hubert deschamps...
18 h La course autour du monde .
19 h Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Vendredi ou la vie sauvage.
D'après M. Tournier, réalisation G. Vergez. Avec M. York, G.-A. Ray, R. Blin, R. Rimbaud...
Un homme en lutte contre la nature tente de reconstruire les premiers rudiments de la civilisation. Robinson de D. Defoe revu par Michel Tournier.
22 h Spécial carnets de l'aventure.
Sous l'œil de Qomolangma (l'Everest).
22 h 50 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

10 h Emissions de l'I.C.E.I. destinées aux travailleurs immigrés : Mosaïque.
Rétrospective 1981.

15 h Pour les jeunes.
19 h 40 Spécial DOM-TOM.
20 h Divertissement : Japonais absents.
Une émission de J.-M. Royer. Avec J.-C. Averty, J.-E. Hallier, P. Bellemare et P. Sabatier.
Comme Montesquieu s'était servi des Persans pour regarder son temps d'un œil critique, Jean-Michel Royer a demandé à des Japonais de jouer le jeu de reporters... Les victimes sont nombreuses.

20 h 35 Souvenirs de l'opérette viennoise.
De Cl. Dufresne, réalisation P. Carassilas, chorégraphie L. Mars.
Un notaire débordé de travail décide de s'accorder une nuit d'évasion. Il se laisse glisser à son rêve, l'opérette viennoise.

21 h 40 Mon meilleur Noël : L'Enfant de cœur.
D'après C. Galtier, réalisation J. Cornet.
Une messe de minuit de plus. Un peu fleur bleue.

22 h 5 Journal.

22 h 35 Cinéma de minuit (cycle Cyd Charisse) : Beau fixe sur New-York.
Film américain de G. Kelly et S. Donen (1955), avec G. Kelly, D. Gray, D. Dailey, C. Charisse, M. Kidds, (v.o., sous-titrée).
Trois camarades de guerre se retrouvent à New-york, comme ils se l'étaient promis, dix ans après leur démobilisation. Ils n'ont plus aucun point commun. Leur amitié va renaître au cours d'une soirée mouvementée.
Une comédie musicale originale par son climat d'abord désenchanté et la psychologie de ses personnages. Superbe chorégraphie, superbes interprètes, pour une satire de la société américaine.

FRANCE-CULTURE

7 h 7, La fenêtre ouverte.
7 h 15, Horizon, magazine religieux : Le comité catholique contre la faim.
7 h 40, Chasseurs de son : De la Saint-Nicolas à la fête de Noël.
8 h, Orthodoxie : L'office de Noël.
8 h 30, Protestantisme.
9 h 10, Ecoute Israël.
9 h 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : L'Union rationaliste.
10 h, Messe en l'église Saint-Léonard de Fougères.
11 h, Regards sur la musique : « Magnificat », de J.-L. Florentz.
12 h 5, Allegro.
12 h 40, Le lyriscope : le Fantôme de l'Opéra.
14 h, Sons : Ripailles.
14 h 5, La Comédie-Française présente : Les trois coups de minuit, d'A. Obey.
16 h 5, Bartok : Le bilan d'un centenaire.
17 h 30, Rencontre avec... A. Masson, B. de Volontat et J. Audouin.
18 h 15, L'Odyssée, d'après Homère.
18 h 30, Ma non troppo.
19 h 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h, Albatros : Francis Gianque.
20 h 40, Atelier de création radiophonique : Correspondances.
23 h, Musique de chambre : Soler, Elgar, J. Charpentier, P. Hasquenoph.

FRANCE-MUSIQUE

JOURNÉE « NOEL EN POLOGNE »

6 h 2, Concert-promenade : Musique viennoise et musique légère (Haydn, Scytte, Hotter, Ibanez, Eilenberg, Hagen, J. Strauss, Rossini, Tchaïkovski, Ponchielli, Lanner, Liszt, Millœcker, Gibish.
8 h 2, Let's people sing.
9 h 2, Ouverture de « Orphée et Euridice », de Holland ; « Concerto pour piano n° 2 », de Mecier ; « Scherzo tarentelle » et « Polonaise concertante », de Wieniawski.
10 h, Autour de la musique polonaise.
13 h 5, Œuvres de : Zebrowski, Wieniawski, Golabek, Kamienski, Cato, Kurpinski, Szarzynski, Wanski.
16 h, En direct de Bruxelles : La Cappella Concinite, par l'Orchestre du Conservatoire de Beaufortain. Avec de très jeunes pianistes.
18 h, Concert donné par des artistes polonais en direct de la Maison de Radio-France.
20 h 5, Autour de la Passion selon saint Luc, par E. Pistorio.
20 h 30, Concert, (en coproduction avec le Festival d'art sacré de Paris) : « Passion selon saint Luc », de Penderecki, par les chœurs et orchestre philharmonique de Cracovie ; solistes : D. Ambroziak, A. Hiolski, E. Lubaszenko.
23 h, Les Etoiles : L'envol (œuvres de Bayle, Blomdahl, Stravinski, Monteverdi, Boulez, Debussy, Mozart, Stratos, Favre, Mumma, Ashley, Puccini, Mahler, Bach, Berio, La Barbara).

AUTOMOBILE

Fiat Ritmo Abarth : décidément sportive

La Ritmo Abarth 125 TC, que l'on avait entraperçue au dernier Salon de Francfort, vient d'être présentée en Italie mais ne sera commercialisée qu'au printemps prochain en France. Beaucoup diront à son propos que cette voiture constitue enfin une réplique à la Golf GTI de Volkswagen qui aura décidément inspirée beaucoup de constructeurs. Il est vrai que l'apparition récente de la 1600 SR Kadett d'Opel et la 345 GLS de Volvo, elle très réussie, donne raison à tous ceux qui voient dans la floraison de ce type de véhicules à caractéristiques sportives autre chose qu'un simple souci d'offrir une gamme de voitures très complète.

Quoi qu'il en soit, avec la Ritmo Abarth, Fiat rappelle encore une fois que son expérience ne se borne pas à ne concevoir que des voitures populaires et qu'une base saine peut permettre beaucoup d'audace quand un grand spécialiste de la mécanique se penche sur son berceau.

La 125 TC est dotée du 4 cylindres 2 litres Fiat à double arbre à cames en tête, mais profondément modifié. Curieusement, son alimentation est assurée par un seul carburateur double corps. La boîte est à 5 vitesses très rapprochées, et les suspensions sont inspirées de la Ritmo groupe 2. Les Pirelli P6 qui la chaussent, les jantes en alliage léger, le spoiler, les phares à longue portée, l'instrumentation très complète, rien ne manque à cette voiture pour apparaître ce qu'elle veut décidément être : une sportive.

Les performances annoncées par l'usine sont à la hauteur des ambitions : 190 km/h en pointe, kilomètre départ arrêté en 30,2 s ; 400 mètres départ arrêté en 16,2 s ; 0 à 100 km/h en 8,7 s. Le couple maximun est porté à 17,5 kgm à 3500 tours. Les consommations s'étalent de 7,5 litres à 14 litres, selon l'utilisation de la voiture.

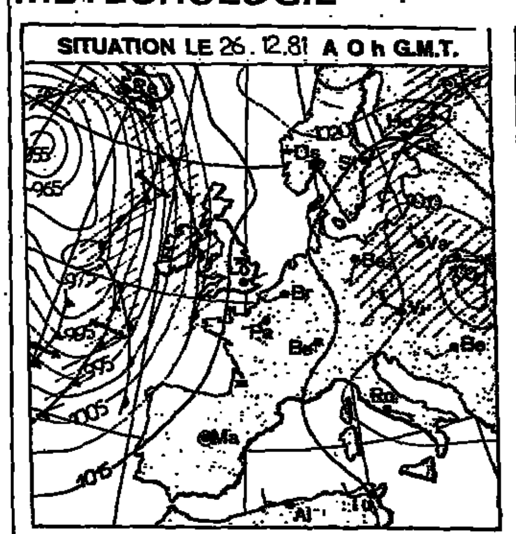
Il est prévu que 7 500 unités seront produites en 1982, ce qui prouve que le véhicule n'est pas seulement destiné aux purs et durs des rallyes et des pistes. Nombre de détails, tel un certain souci de confort, confirment cette thèse.

C. L.

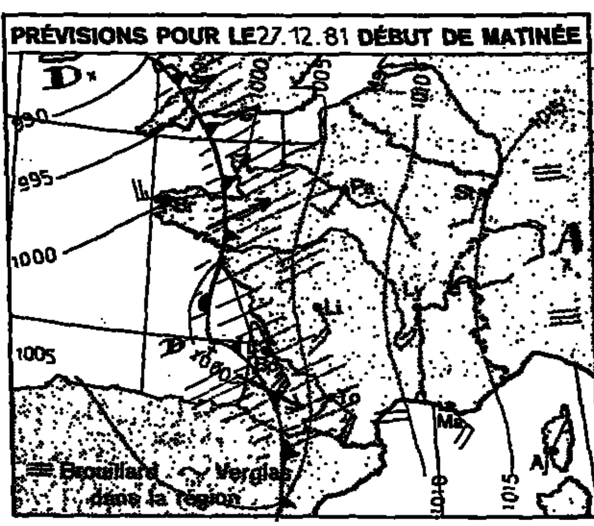
INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

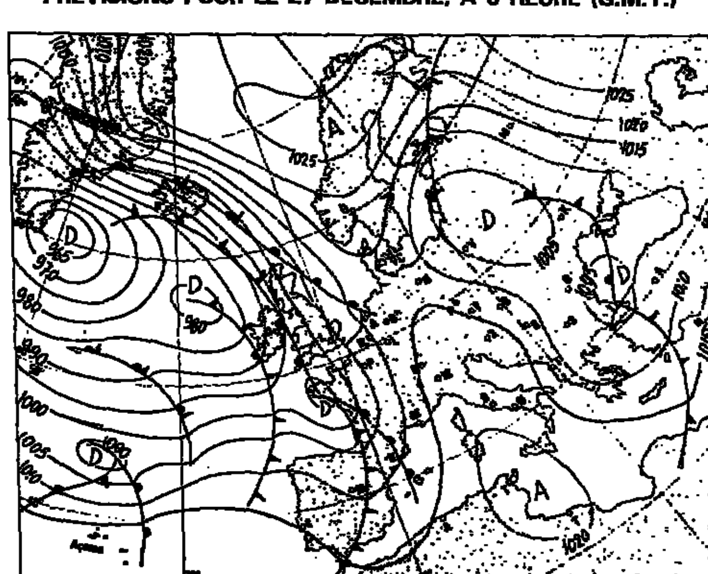
SITUATION LE 26.12.81 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 27.12.81 DÉBUT DE MATINÉE



PRÉVISIONS POUR LE 27 DÉCEMBRE, A 0 HEURE (G.M.T.)



Evolution probable du temps en France entre le samedi 26 décembre à 0 heure et le dimanche 27 décembre à 24 heures :

Baisse du champ de pression sur la France, à l'avant de l'advection d'air maritime très doux et humide qui envahira progressivement notre pays.

Dimanche, une zone très nuageuse et pluvieuse s'étendra le matin sur la moitié ouest, où les vents de secteur sud seront assez forts ; forts près des côtes atlantiques. A l'avant de cette entrée d'air océanique, quelques faibles gelées sont encore possibles près de nos frontières de l'Est et du Nord-Est, mais la matinée sera assez ensoleillée malgré des nuages supérieurs qui voileront par moment le soleil. Sur le pourtour du golfe du Lion on observera de nombreux nuages bas au lever du jour. Dans la journée, la zone pluvieuse gagnera les Cévennes, les Alpes et nos régions de l'Est et du Nord-Est, avec réchauffement et maintien des vents forts de sud-est à sud, principalement en Méditerranée. Ces précipitations seront abondantes sur les versants sud des massifs montagneux. A l'arrière, alternance de nuages et d'éclaircies avec vents d'ouest modérés.

Le 26 décembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 018,3 millibars, soit 763,8 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 25 décembre ; le second, le minimum de la nuit du 25 au 26 décembre) : Ajaccio, 11 et 1 degré ; Biarritz, 10 et 2 ; Bordeaux, 10 et 3 ; Bourges, 7 et – 2 ; Brest, 10 et 6 ; Caen, 7 et 2 ; Cherbourg, 6 et 2 ; Clermont-Ferrand, 5 et – 5 ; Dijon, 2 et – 1 ; Grenoble, 4 et – 3 ; Lille, 3 et – 1 ; Lyon, 4 et – 3 ; Marseille, 7 et 2 ; Nancy, 3 et 0 ; Nantes, 8 et 1 ; Nice, 14 et 2 ; Paris-Le Bourget, 6 et 1 ; Pau, 10 et 0 ; Perpignan, 10 et – 1 ; Rennes, 7 et 1 ; Strasbourg, 2 et 0 ; Tours, 7 et 0 ; Toulouse, 9 et – 2 : Pointe-à-Pitre, 28 et 21 degrés.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 17 et 10 degrés ; Amsterdam, 4 et – 5 ; Athènes, 19 et 12 ; Berlin, – 1 et – 2 ; Bonn, 2 et 1 ; Bruxelles, 2 et – 1 ; Le Caire, 22 et 11 ; îles Canaries, 22 et 15 ; Copenhague, – 1 et – 3 ; Dakar, 27 et 17 ; Genève, 3 et – 4 ; Jérusalem, 13 et 8 ; Lisbonne, 13 et 9 ; Londres, 3 et – 4 ; Madrid, 10 et – 3 ; Moscou – 1 et – 6 ; Nairobi, 27 et 17 ; New-York, 5 et 2 ; Palma-de-Majorque, 14 et 0 ; Rome, 12 et 3 ; Stockholm, – 5 et – 11.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

P.T.T.

Un nouvel annuaire par rues pour Paris en 1982 ?

La publication des annuaires téléphoniques de Paris par rues a été suspendue en 1979, mais il s'agit là « *d'une mesure de circonstance, qui n'implique aucune décision de principe quant à sa suppression définitive ; une nouvelle édition est à l'étude* ». Voilà ce que vient de répondre à M. Jean Colin, sénateur centriste de l'Essonne, le ministre des P.T.T. qui précise :

« *Compte tenu, d'une part, de la charge, notamment financière, qu'engendrerait cette publication, et, d'autre part, de la documentation rassemblée dans l'annuaire, il est envisagé de la réserver aux seuls abonnés qui en feraient la demande et acquitteraient un prix de cession permettant de compenser les coûts de fabrication. Si le principe en est retenu, la nouvelle édition pourra être présentée, en un ou plusieurs fascicules, dès 1983, après mise en place d'un nouveau programme de photo-composition et mise à jour des fichiers correspondants.* » (*Journal officiel*, du 13 octobre.)

PARIS EN VISITES

MARDI 29 DÉCEMBRE

« Abbaye de Saint-Martin des Champs », 14 h 30, 292, rue Saint-Martin, (Mme Allaz).

« Hôtel de Lauzun », 15 h, 17, quai d'Anjou, (Mme Bachelier).

« Le P.C. chef-d'œuvre d'Oscar Niemeyer », 15 h, métro Colonel Fabien, Mme Guillier (Caisse nationale des monuments historiques).

« Art Mosan », 15 h, Petit Palais (Mme Angot):

« Crypte de Notre-Dame », 11 h, Parvis (Arcus).

« La Sorbonne », 15 h, 46, rue Saint-Jacques (Mme Ferrand).

« Montagne Sainte-Geneviève », 15 h, métro Cardinal-Lemoine (P.-Y. Jaslet).

« Le Marais », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Les synagogues de la rue des Rosiers », 14 h 30, 3, rue Malher (Le Vieux Paris).

BREF

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

ARTISANAT. – La chambre des métiers de Paris communique à ses ressortissants qu'une permanence du Syndicat national des chercheurs et usagers de la propriété industrielles et intellectuelle (S.N.C.U.P.I.I.) aura lieu les 4, 5 et 6 janvier 1982 en ses locaux, 42, rue de Bassano, 75008 Paris, téléphone : 723-55-66.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3090

HORIZONTALEMENT

I. Une telle femme ne manque pas de grâce. – II. S'annoncent par des signaux lumineux et sonores. Expédition expéditive. Signal donnant lieu à une course poursuite. – III. Son appétit se manifeste à midi. Bâtiment statique d'où se dirigent des bâtiments dynamiques. – IV. Article doublement singulier. Savoyarde. Bien que dit Vénérable, ce personnage passa une partie de sa vie en cellule. – V. Personnel. Tellement. Envoie ses notes à des gens ayant déjà payé. – VI. Correction méritée à des fils dégradés. Placé dans une étude de notaire. – VII. Telles des bosses héréditaires. Dignité touchant une profession de foi. – VIII. Les demis qu'il peut servir sont toujours sans faux col. Sa pointe ne pique pas, mais donne du piquant. – IX. Témoin assidu d'une naissance quotidienne. Faire preuve d'un manque d'adresse. – X. Radical adversaire des conservateurs. Floue. Préposition. Se garnit à mesure que les bouteilles se vident. – XI. Doubler après un parcours en zigzags. Copulative. L'une sème la mort, l'autre est immortelle. - XII. C'est parfois ouvrir la porte à des milieux très fermés. Femmes ravies. – XIII. Ce qu'est le maire quand il fait une paire. Brise-lames. – XIV. Note. La tête du lit ou les pieds de la table. – XV. Critère de beauté. Fait partie des hardes. Objet de vénérations antiques.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I															
II							■					■			
III						■									■
IV			■						■		■				
V								■		■					
VI		■										■			
VII							■								
VIII		■								■				■	
IX				■											■
X				■									■		
XI						■			■		■	■			
XII								■							
XIII	■						■							■	
XIV			■		■										
XV						■					■				

VERTICALEMENT

1. Accord en deux mots confirmant que de deux maux il faut choisir le moindre. Dieu chaudement adoré. – 2. Les Spinaliens devraient lui élever une statue. Tenues chez les académiciens. – 3. Visage d'Amérique. Inspection d'une académie dont les membres ne furent pas immortels. – 4. Emprunte des voies souterraines pour gagner sa place au soleil. La voie du sel. – 5. Réclamer un supplément quand le service a été satisfaisant. Très à l'honneur le jour de la fête du travail. – 6. Autant d'anis que de pastis. Voué à l'obscurantisme. Façon commode d'accommoder les restes. – 7. Ennemi de tout sentiment favorable. Trimarder. Interjection. – 8. Arbre sous lequel la venue est sans espoir. La lutte finale. Période d'hibernation pour les visons. – 9. Le petit jour. Fait triste mine alors que sa moitié est fort gaie. Avec elle, le travail n'est qu'un jeu. – 10. Moins dur que faire. Divinité. Fait recette sur les tréteaux ou la planche à hacher. – 11. Eminence à l'origine d'une fameuse pomme de discorde. Forme primitive d'une fameuse mégalomane. Lâché quand l'affaire est peu digne d'être retenue. – 12. Port du Japon. Ruine laissée par l'assaut de nombreuses révolutions. Qui a beaucoup honoré Bacchus. – 13. Objet plus fonctionnel qu'esthétique. Charges n'ayant rien d'honorifiques. – 14. Sujet d'un royaume dans lequel les couronnes ne manquent pas. Aussi bizarre que cela puisse paraître, elle est féminine quand elle est muette. Fruit dispensé par la culture. – 15. Préposition. Eléments de gréement. Selon le genre de correction, elle oblige les adultes à les couvrir et les enfants à les découvrir.

Solution du problème n° 3089

Horizontalement

I. Fidélité. – II. Obésité. – III. Us. Ovates. – IV. Reptile. – V. RN. Edison. – VI. Brie. – VII. Relit. Cid. – VIII. Esérine. – IX. Hum ! Ali. – X. Ou. Espion. – XI. Nez. Etend.

Verticalement

1. Fourrure. On. – 2. Ibsen. Hue. – 3. De. Bleu. – 4. Esotérisme. – 5. Lividité. Se. – 6. Italie. Rapt. – 7. Têtes. Cilié. – 8. Opinion. – 9. Eson. De. N.D.

GUY BROUTY.

Le Monde

société

ÉDUCATION

Une expérience d'intégration des familles immigrées dans une maternelle à Nancy

Lorsque les « différences » deviennent « enrichissement »

De notre correspondant

Nancy. — *« C'est du tajine, avec du mouton, des tomates, du poulet »*, explique une jeune mère de famille marocaine à un petit groupe d'enfants. Quelques instants plus tard, le plat de terre mijotera sur la cuisinière du réfectoire de l'école. Car la scène se passe dans une école maternelle de la banlieue de Nancy, au Haut-du-Lièvre, une cité-dortoir où vivent neuf mille personnes et où le taux de population étrangère est estimée à 19,36 % par l'Officie public H.L.M.

A l'école maternelle Buffon, cent seize des deux cent dix-sept enfants accueillis cette année sont des petits immigrés de diverses nationalités. Lorsque leur famille parle marocain, turc, vietnamien ou tunisien, il est souvent difficile d'intéresser de jeunes enfants à l'apprentissage de la lecture française, voire plus simplement de mettre en place une ébauche de communication entre les différentes cultures en présence.

Autant de questions posées et de réflexions mises en commun au début de l'année scolaire, lors d'un stage auquel participèrent les sept institutrices de l'école. *« Une chance que nous ayons pu y participer toutes ensemble »*, commente la directrice de la maternelle. De fait, un projet concret d'animation d'école fut rédigé en fin de stage. *« Nous avons retourné le problème »*, explique Marie-Edith, l'une des institutrices, *« de telles différences de civilisation pouvaient finalement devenir une possibilité d'enrichissement pour tout le monde plutôt qu'un handicap »*. Ainsi fut-il décidé d'inviter les mères des élèves qui le désiraient à venir un après-midi par semaine montrer aux enfants la cuisine, les danses ou plus simplement des objets et des photographies de leur pays.

Comme autant de bouteilles à la mer, des petits mots ont donc été envoyés aux parents. Une vingtaine d'entre eux ont participé à la première réunion d'explication. Le lendemain, le bouche à oreille avait terriblement amplifié le mouvement au point qu'il fallut établir un roulement pour planifier les présences. Au total, une cinquantaine de demandes, dont la majorité proviennent de jeunes femmes marocaines, algériennes ou turques. Plus limitées que les jeunes femmes françaises ou vietnamiennes — dont beaucoup ont un emploi — à leur rôle de mère au foyer, sans possibilité de contact avec l'extérieur, des jeunes femmes marocaines et algériennes ont ainsi pu pénétrer, pour la première fois, dans l'école française qui instruit leurs enfants. *« C'est ma maman »*, précise, non sans fierté, à une fillette un petit garçon qui désigne une jeune femme vêtue de mauve.

« Vivre ensemble »

Dans une salle de l'école maternelle, elles étaient quatre, ce mardi de décembre, revêtues de leurs robes brodées d'or ou d'argent, à préparer des plats marocains traditionnels. L'une pétrissait de la pâte à pain devant des enfants étonnés, l'autre utilisait plus prosaïquement un mixer électrique pour parachever une crème. Une troisième garnissait de viande et de légumes un grand plat de terre devant un groupe de « grands enfants » qui prenaient des notes. Car l'expérience reste doublée d'une volonté pédagogique : les élèves de quatre et cinq ans essaient ainsi de codifier, à l'aide de dessins, les recettes qu'ils tenteront ensuite de reproduire.

« Des mères de famille françaises proposeront d'ailleurs des recettes plus simples », commente une institutrice, devant la richesse et la complexité manuelle de certaines préparations culinaires nord-africaines. Mais l'expérience en cours à l'école Buffon ne se limitera pas aux aspects des différentes cuisines. Après les fêtes de Noël, l'un des derniers mardi après-midi du mois de janvier, des danses et des chants musulmans traditionnels ont été annoncés. Car si les petits chrétiens connaissent pour la plupart la date de naissance de Jésus, les petits musulmans n'oublient pas, quant à eux, que le prophète Mahomet naquit un 23 janvier. Les enfants de l'école maternelle Buffon expliqueront peut-être la signification des deux dates à leurs parents respectifs. Quand certaines choses se savent, il est souvent plus facile de *« vivre ensemble »*, ainsi que le revendique le titre du projet élaboré par une poignée d'institutrices nancéiennes.

JEAN-LOUIS BEMER.

JUSTICE

Impliqués dans une affaire de fraude

Les dirigeants du Palm Beach de Cannes s'interrogent sur les arrière-pensées du gouvernement

Cannes. — Les policiers du service des courses et des jeux continuent leur enquête sur les fraudes dont se seraient rendus coupables trois dirigeants du Palm Beach de Cannes, inculpés, le 18 septembre, d'infraction à la législation sur la réglementation des jeux et d'abus de confiance. Leurs investigations ne semblent pas, pour le moment, avoir apporté d'éléments nouveaux en dépit de nombreuses auditions de croupiers de l'établissement. Ceux-ci ont récemment protesté, par l'intermédiaire de leur syndicat, contre les intimidations — notamment le chantage à l'agrément — dont ils auraient été l'objet. Les responsables du casino d'été cannois s'estiment, eux, injustement poursuivis et s'interrogent sur les véritables objectifs du pouvoir socialiste à l'égard des établissements de jeux.

De notre correspondant régional

Dans l'après-midi du 16 septembre, les policiers des jeux interpellent à leur domicile respectif les trois principaux responsables du Palm Beach de Cannes : MM. Yves de Félix, quarante-sept ans, directeur général, François Moraglia, cinquante-cinq ans, directeur des jeux et l'adjoint de celui-ci, André Bérando, quarante-sept ans. Après avoir été placés en garde à vue pendant quarante-huit heures dans les locaux de la sûreté urbaine, ils sont déférés, le 18, devant le parquet de Grasse, puis inculpés par M. François Badie, le juge d'instruction chargé du dossier, d'infraction à la législation sur la réglementation des jeux — seul délit visé dans les réquisitions du parquet — et d'abus de confiance. Les deux premiers resteront trois semaines en prison, le troisième sera libéré après quinze jours de détention préventive.

A Cannes et dans le monde des jeux, l'affaire suscite une véritable stupéfaction. Le Palm Beach, principal établissement du groupe Lucien Barrière (1), est non seulement le deuxième casino français derrière celui de Divonne — qu'il a même devancé en 1977, — mais sa gestion avait toujours été citée en exemple. Le scandale, de plus, ne frappe pas d'anonymes croupiers ou des exploitants marginaux, mais des caciques de la profession. Fils de préfet, diplômé d'H.E.C., marié et père de cinq enfants, M. de Félix a été successivement secrétaire général du cercle des Capucines à Paris de 1962 à 1971, puis administrateur et directeur général adjoint du casino municipal de Cannes, fonctions qu'il a cumulées à partir de 1973 avec celle de directeur général du Palm Beach. MM. Moraglia, directeur des jeux du casino municipal depuis 1971 et du Palm-Beach depuis 1973, et Béraudo, directeur adjoint des jeux du Palm Beach depuis 1978, sont, eux, sortis du rang, après avoir, l'un et l'autre, commencé leur carrière comme chasseur dans le groupe Barrière.

Des pratiques tolérées ?

Il leur est reproché d'avoir ordonné — ou couvert pour ce qui concerne M. de Félix, — au cours des quatre dernières années, une série de paiements indus à la roulette en faveur de certains clients étrangers se prétendant victimes d'erreurs, d'accidents ou de malveillance (mises mal placées par le croupier ou déplacées inopinément, ou subtilisées, annonces mal interprétées).

En période d'affluence, lorsque plaques et jetons s'accumulent sur les tables, les contestations entre joueurs ou avec le personnel sont inévitables. A chaque fois, la marge d'appréciation du casino est étroite, et les décisions doivent être prises très rapidement. Si le joueur contestataire persiste, qu'il est connu et paraisse de bonne foi, les responsables de l'établissement préfèrent payer plutôt que de le mécontenter et de le perdre peut-être définitivement au profit d'un concurrent. Cette pratique, qui constitue une infraction formelle à la législation sur la réglementation des jeux, est courante dans tous les casinos de France, et elle a toujours été tolérée.

Pourquoi alors ces poursuites contre les trois dirigeants du Palm Beach ? Les fonctionnaires du service des courses et des jeux considèrent notamment que les paiements effectués par le casino avaient pris un caractère abusif et que, surtout, ils profitaient toujours aux mêmes joueurs, fussent-ils largement gagnants. D'où leur conviction qu'il existait une collusion entre les inculpés et certains clients, dont un richissime ferrailleur italien, M. Angelo Terruzzi, pour faire évader frauduleusement des capitaux vers l'étranger (2).

Malgré de longues investigations, cette hypothèse n'a pas reçu apparemment la moindre confirmation. Les enquêteurs ont-ils fait fausse route ? Tout en s'interrogeant sur les proportions données à l'affaire, les responsables du Palm Beach s'estiment victimes d'un procès d'intention et contestent point par point les allégations dont ils font l'objet. L' « inflation » des paiements ? A l'origine de l'enquête les policiers en avaient recensé onze, ce qui paraît peu si l'on compare ce nombre aux deux cent mille coups joués et aux centaines de contestations enregistrées chaque saison.

Si l'on retient, d'autre part, les estimations officieuses de 3 millions à 4 millions de francs qui ont circulé jusqu'ici, le montant des versements « indus » ne représenterait sur quatre ans que 1,07 % à 1,43 % du produit brut des jeux. Il atteindrait, en revanche, 2,8 % à 3,7 % des seules recettes de la roulette, ce qui est moins négligeable, puisqu'il correspondrait à l'avantage mathématique du casino sur les chances multiples. Ce pourcentage n'est toutefois qu'indicatif, puisqu'il faudrait prendre en compte la masse totale des enjeux, qui n'est pas connue.

Il est vrai que M. Terruzzi, l'un des joueurs les plus assidus du Palm Beach, a gagné en deux ans quelque 20 millions de francs, mais les dirigeants de l'établissement affirment qu'il a perdu une somme équivalente au casino d'hiver de Cannes — ce qui devrait être vérifiable — et que d'autres clients concernés ont laissé beaucoup d'argent sur les tapis verts de la pointe de la Croisette.

Pourquoi, s'interrogent par ailleurs les responsables du casino d'été cannois, les fonctionnaires de police ont-ils attendu quatre ans pour réprimer des agissements qu'ils jugaient répréhensibles, alors qu'ils exercent un contrôle permanent dans les salles de jeux ? Pourquoi n'ont-ils rien mentionné dans le registre spécial d'observations prévu par la réglementation ?

La société exploitante du Palm Beach, Cannes-Balnéaire, dont l'actionnaire minoritaire est une banque nationalisée — la Société générale, — aurait été en l'occurrence la première lésée. Elle n'a pas porté plainte. Reste que les gains versés aux joueurs ont échappé aux prélèvements fiscaux opérés au profit de l'Etat (jusqu'à 50 % du produit brut des jeux, après abattement de 25 %) et de la commune (au maximum 15 %). La thèse des trois responsables du casino consiste à dire que ces gains n'ont pas été empochés par leurs bénéficiaires mais remis aussitôt en jeu.

Des policiers s'étaient enfin intéressés aux cadeaux (des objets utilitaires ou de décoration) dont M. Terruzzi avait gratifié les inculpés. L'information a permis d'établir que plusieurs autres personnes — en dehors même du Palm Beach — avaient en fait reçu ce genre de présent d'une valeur certes importante mais très inférieure aux premières estimations (3).

Roulettes truquées

Révélée incidemment à fin octobre, dans le cadre de l'instruction précédente, la seconde affaire du Palm Beach a abouti à la double inculpation pour corruption d'un ancien employé d'une société parisienne de fabrication de matériel de jeux, M. Henri Thévenin, quarante-trois ans, et de M. François Moraglia, à nouveau mis sur la sellette. Elle apparaît comme le prolongement d'une enquête ouverte il y a plusieurs années sur une vaste fraude organisée par un gang international dans les casinos français et étrangers. Des escrocs, qui étaient parvenus à truquer habilement certaines tables de roulette, avaient notamment opéré au casino municipal de Cannes, où, en décembre 1975, et en l'espace de trois jours, leurs gains s'étaient élevés à 9 millions de francs.

Venu effectuer des vérifications en janvier 1976, M. Thévenin aurait constaté des anomalies sur lesquelles, après réparation, M. Moraglia lui aurait demandé de garder le silence pour ne pas porter atteinte au crédit de l'établissement. Toujours selon M. Thévenin, dont les assertions sont catégoriquement rejetées par M. Moraglia, le même scénario se serait reproduit l'été suivant au Palm Beach. Après les visites de son technicien, le fabricant des roulettes, M. Caro, avait au demeurant complètement tranquillisé les dirigeants des deux casinos cannois, en les félicitant même pour le bon entretien du matériel. Aujourd'hui, il ne s'explique pas comment il a pu se montrer aussi rassurant.

Dans cette affaire plus que sibylline, où il s'agit, selon M. Jean-Yves Montfort, le juge d'instruction chargé du dossier, *« d'interpréter des conversations vieilles de six ans »*, la question est d'abord de savoir si le délit de corruption est bien constitué. Or, dans le dernier état de ses déclarations, M. Thévenin, qui avait tout d'abord admis avoir perçu une somme de 50 000 francs, puis de 30 000 francs, affirme qu'il a accepté de se taire sans aucune contrepartie de dons, présents ou promesses d'avantages particuliers. S'ils maintenait sa version, et si l'accusation n'apportait pas de preuves contraires, l'infraction ne serait plus établie (articles 177 et 179 du code pénal). Un doute sérieux subsiste, enfin, au sujet de la prescription des poursuites selon que l'on considère le délit comme indépendant ou connexe à l'affaire principale de fraude.

Les dirigeants des casinos cannois et avec eux de nombreux responsables de l'économie touristique de la Côte d'Azur s'interrogent en définitive sur les véritables objectifs du nouveau gouvernement à l'égard des établissements de jeux — à la fois pourvoyeurs de devises et « antres du vice ». Il semble bien que des consignes « d'assainissement » aient été données par le ministre de l'intérieur et qu'elles sont appliquées avec un certain zèle. Mais, dans les « affaires » du Palm Beach, on prête également au gouvernement, à tort ou à raison, l'intention de vouloir affaiblir un groupe jugé trop puissant dont l'animateur — bien qu'il n'ait jamais pris de position politique — est considéré comme un allié de l'ancienne majorité.

GUY PORTE.

(1) M. Lucien Barrière, né le 14 janvier 1923 à Rosière (Ardèche), dirige depuis 1962 un groupe constitué à l'origine par son oncle, M. François André, qui comprend aujourd'hui sept casinos (Cannes-municipal et Palm Beach, Deauville (été et hiver), La Baule, La Siesta à Antibes, Eden Beach à Juan-les-Pins) ; huit hôtels quatre étoiles luxe ou quatre étoiles, avec de nombreux restaurants ; cinq piscines ; trois golfs et une quarantaine de courts de tennis.

(2) Les gains des étrangers dans les casinos français peuvent être exportés librement.

(3) Au poids du métal, l'ensemble des cadeaux reçus par MM. de Félix, Moraglia et Béraudo, ont été évalués à 420 000 francs. La police avait tout d'abord cité le chiffre de 1 300 000 F.

JEUNESSE

ANTIOPE AU SERVICE DES COLONIES DE VACANCES

Il y a actuellement près de six mille centres de vacances, qui sont souvent inutilisés en période scolaire. Pour remédier à cette situation, le ministère chargé de la jeunesse et des sports a décidé de mettre le système A.N.T.I.O.P.E. (1) au service des directeurs de séjours de vacances. Ce système, baptisé A.N.T.I.O.P.E.-Lovacances, leur permet, grâce à une information quotidienne sur écran de télévision, de connaître les places disponibles dans ces centres de vacances, répartis en trois catégories (mer, montagne et campagne), afin d'utiliser régulièrement les locaux. On peut dès maintenant interroger A.N.T.I.O.P.E. sur les places disponibles dans trente-cinq départements choisis pour leur capacité d'accueil. Ces départements sont situés dans les régions de Grenoble, Montpellier, Bordeaux, Rennes, Aix-Marseille, Toulouse et Clermont-Ferrand.

Les informations recueillies sont transmises sur écran dans les dix points où A.N.T.I.O.P.E. a été installé : à Lyon, le C.R.D.J. (9, quai des Célestins), l'U.F.C.V. (8, rue de Constantine), l'UFOVAL (20, rue F.-Garcini) ; à Paris, le S.N.V. (7, boulevard Saint-Denis), l'U.F.C.V. (54, rue du Théâtre), le C.I.D.J. (101, quai Branly), J.P.A. (21, rue d'Artois); et dans trois directions départementales, temps libre, jeunesse et sport, à Nanterre, Bobigny et Créteil.

(1) Le télétexte Antiope est une technique nouvelle issue de la télévision et de l'informatique qui offre par le canal de la diffusion télévisée un nouveau mode de présentation de l'information.

FAITS ET JUGEMENTS

Une nouvelle association professionnelle de magistrats

L'Association professionnelle des magistrats (A.P.M.) (1), dont la création avait été annoncée il y a quelques mois (*le Monde* du 15 octobre), vient de déposer ses statuts. Cette association est une sorte de syndicat d'anti-syndicalistes, qui a été constituée sur l'initiative de deux magistrats entrés dans la carrière après avoir été avocats : MM. Eric Varaut, juge au Mans, et François Moreau, vice-président à Pontoise.

L'A.P.M., qui se donne pour objet de défendre les intérêts matériels et moraux de la profession, affirme qu'elle s'attachera notamment *« à maintenir les principes sans lesquels il ne saurait y avoir de justice authentiquement indépendante garante des libertés individuelles et des droits imprescriptibles de la personne humaine, et à proposer les réformes répondant aux préoccupations exprimées par les citoyens et visant à une meilleure efficacité du service public »*.

L'association entend en particulier *« veiller à l'application de l'idéal d'égalité de tous devant la loi et devant les juges. Dans cette perspective, l'A.P.M. s'attachera notamment au respect de la neutralité politique de la magistrature dans l'accomplissement de sa mission »*. Enfin, l'A.P.M. se dit prête à engager le dialogue tant avec les pouvoirs publics qu'avec les syndicats de magistrats existants.

(1) Le Dôme, 33, rue Falguière, 75015 Paris.

Le Syndicat de la magistrature répond à l'Union syndicale des magistrats

La polémique continue entre les deux syndicats de magistrats. L'Union syndicale des magistrats (modérée) ayant accusé le Syndicat de la magistrature de se *« comporter en propriétaire de la justice »*, celui-ci réplique, dans une lettre adressée par son secrétaire général, M. Daniel Lecrubier, au président de l'U.S.M. M. Jean-Marie Desjardins.

Selon M. Lecrubier, l'Union syndicale des magistrats *« perd son sang froid »*. A l'origine de cette polémique, le rôle et la composition de la commission d'avancement des magistrats, qui s'est opposée à la promotion de M. Etienne Ceccaldi, premier juge à Marseille et membre du Syndicat de la magistrature.

Le S.M. estime normales les démarches qu'il a faites auprès de la commission d'avancement en faveur de M. Ceccaldi et d'autres adhérents, *« sanctionnés et brimés sous l'ancien pouvoir »*. Il s'étonne de voir l'U.S.M. *« voler au secours »* de cette commission alors qu'elle en demande la *« suppression »* et note qu'il arrive aux chefs de cours de défendre leurs *« poulains »* à l'occasion de *« préréunions »* de la commission. *« Les véritables pressions ne sont-elles pas là ? »*, demande le syndicat.

Cette querelle repose notamment sur le fait que le Syndicat de la magistrature refuse de présenter des candidats lors des élections à cette commission, et que les élus appartiennent pour la plupart à l'U.S.M. Le Syndicat de la magistrature réclame des élections à la proportionnelle alors que le scrutin est actuellement majoritaire. Il souligne que, malgré la victoire de la gauche, le processus de nomination des magistrats est toujours *« aux mains de la droite »* : commission d'avancement ; Conseil supérieur de la magistrature, dont les membres ont été nommés par M. Giscard d'Estaing ; et services judiciaires de la chancellerie, *« où aucun membre des S.M. n'a exercé ou n'exerce des responsabilités »*.

● *Attentat près d'Ajaccio : un poteau E.D.F. détruit.* — Un attentat à l'explosif non revendiqué le 25 décembre en fin de matinée a été commis, jeudi contre un poteau en béton d'E.D.F. près de Bastelica, à 15 kilomètres d'Ajaccio, a-t-on appris de source policière. La charge, évaluée à 200 grammes d'explosif, a fait voler en éclats le support en béton, et trois câbles de moyenne tension ont été endommagés.

● *Annulation d'un arrêté d'expulsion.* — Le tribunal administratif de Limoges a annulé, mercredi 23 décembre, l'arrêté d'expulsion pris en octobre 1979 par le ministre de l'intérieur à l'encontre de M. Lorenzo Bozano, de nationalité italienne (*le Monde* du 331 octobre 1979) M. Bozano, éditeur à Gênes, accusé de l'enlèvement et de l'assassinat d'une fillette âgée de treize ans, avait été acquitté puis condamné par contumace en 1975 à la réclusion criminelle à perpétuité par la justice de son pays. Il s'était réfugié en France, où il vivait sous une fausse identité. Il avait été interpellé dans la Creuse en janvier 1979.

La cour d'appel de Limoges avait refusé son extradition (*le Monde* du 17 mai 1979). Il avait donc été remis en liberté, mais un arrêté d'expulsion avait été pris à son encontre. Expulsé vers la Suisse, il avait été remis aux autorités italiennes quelques mois plus tard par la justice helvétique. Depuis, il est incarcéré à l'île d'Elbe. Ses avocats comptent utiliser la décision qui vient d'être prise pour déposer un recours devant la Cour européenne des droits de l'homme.

● *Mise en liberté d'un banquier suisse.* — Inculpé d'infraction à la législation sur les changes, le 28 novembre, et placé sous mandat de dépôt par M. Jean-Pierre Michau, juge d'instruction à Paris, M. Paul Schnetzler, cinquante et un ans, citoyen helvétique, fondé de pouvoir de la Banque occidentale pour l'industrie et le commerce (B.O.I.C.), de Genève, a été mis en liberté, jeudi 24 décembre, après avoir versé la caution exigée par la chambre d'accusation : 11 millions de francs français — une somme équivalant au montant total des capitaux appartenant à des Français et qu'il a fait transférer clandestinement en Suisse, — plus 10 000 francs à titre de garantie de sa représentation devant la justice française. Invoquant la loi de son pays sur le secret bancaire, M. Schnetzler refuse toujours de dévoiler le nom de ses clients (*le Monde* du 3 décembre).

● *Pour des détournements de 13 millions de francs* environ au total, M. Jacques Amsellem, P.-D.G. de la société Sogar contrôlent dix-sept magasins Prisunic dans la région parisienne, les Alpes-Maritimes et le Var (*le Monde* du 7 novembre), Mme Jeanine Provin, sa secrétaire, et M. Jacques Paul, directeur général des magasins du groupe situés sur la Côte d'Azur, ont été renvoyés en correctionnelle par M. Jean-Pierre Michau, juge d'instruction à Paris. Cette affaire qui a suscité l'ouverture fin juin d'une information judiciaire pour abus de biens sociaux, sera jugée par la onzième chambre correctionnelle de Paris à partir du 25 janvier 1982.

● *Nomination de magistrats.* — Le Conseil supérieur de la magistrature a nommé M. André Sauvageot président de la chambre commerciale de la Cour de cassation. M. Sauvageot était conseiller à cette chambre, où il est remplacé par M. Jacques Lavigne. Le C.S.M. a en outre nommé trois premiers présidents : M. Henri Thiriot, vice-président du tribunal de Paris, à Saint-Denis-de-la-Réunion ; M. Georges Guesdon, détaché à Djibouti au titre du ministère de la coopération et du département, à Caen ; et M. Jean Berlioz, président du tribunal de Clermont-Ferrand, à Pau.

Le Monde
AGRICULTURE
L'administration
une étude
de l'alimenta
...ITS ET CHIFFRES

Le Monde

économie

AGRICULTURE

L'administration américaine publie une étude optimiste sur l'évolution de l'alimentation mondiale

« Y aura-t-il assez de vivres pour nourrir tout le monde ? » Avec un optimisme inébranlable, le gouvernement américain de M. Reagan répond « oui », dans une étude que vient de publier le département de l'agriculture, à Washington.

Dans ses conclusions, M. Don Paarlberg de l'université Purdue (Lafayette-Indiana) estime que pour faire face aux besoins mondiaux, les Etats-Unis sont en mesure de développer leur production agricole et d'accroître annuellement de 5 % à 8 % leurs exportations agricoles d'ici à 1985.

Les Etats-Unis sont déjà les premiers exportateurs mondiaux de produits agricoles. Ces ventes atteignent 45 milliards de dollars. Le volume des exportations agricoles a augmenté de 66 % au cours des dix dernières années.

M. Don Paarlberg souligne encore qu'il ne faut ni exagérer le problème de l'érosion des sols ni sous-estimer les progrès technologiques attendus dans les pratiques agricoles. Les Etats-Unis, qui ont 165 millions d'hectares en culture, disposent d'une réserve de terres cultivables de 51 millions d'hectares, fait-il remarquer.

Ces arguments sont la réponse officielle au rapport qu'avait publié précédemment un groupe de chercheurs de Rodale Press, une société d'édition spécialisée dans les problèmes agro-alimentaires et qui affirmait que le système américain est à la fois le plus productif mais aussi le plus autodestructeur (*le Monde* du 24 novembre 1981).

Selon les dernières statistiques et prévisions du département d'Etat, les pays en développement qui étaient autosuffisants sur le plan alimentaire dans les années 50 sont devenus importateurs nets de produits agricoles.

Leur déficit en céréales pourrait atteindre 85 millions de tonnes en 1988. Pourtant, selon M. Paarlberg *« le problème alimentaire mondial va diminuant »*. Il est même *« étonnant de constater que la production alimentaire par habitant dans les pays en développement, même si elle est irrégulière, s'inscrit finalement en progression »* à long terme.

Meilleure utilisation des possibilités locales

Le chercheur attribue cette évolution à la réduction de la croissance démographique et à une meilleure utilisation des possibilités locales, en Inde et au Bengladesh notamment, grâce à l'apport de technologies modernes. Il souligne encore, en ce qui concerne l'avenir, que ces possibilités locales sont loin encore d'avoir été totalement utilisées. La moitié seulement des terres arables sont actuellement cultivées dans le monde, note-t-il. Avec fermeté, le rapport conclut : *« Nous sommes la première génération capable de bannir la faim »*, à condition que *« nous agissions avec sagesse »*.

M. Paarlberg semble oublier, dans ce rapport optimiste, que la progression des productions aux Etats-Unis, voire dans les pays en voie de développement, ne signifie pas obligatoirement que les habitants de ces derniers auront les moyens financiers pour payer de quoi se nourrir...

AFFAIRES

Une pendule solaire pour des temps difficiles

La pendule solaire existe. Elle marche et, dans les plus mauvaises conditions d'éclairement, son autonomie est largement suffisante pour lui assurer un fonctionnement continu.

Cette pendule numérique à chiffres sautant, de haute précision, est, de surcroît, contrôlable à distance par voie hertzienne. Son coût (15 000 francs en moyenne) est moins élevé que le prix de la tranchée à creuser chiffres sautants, de haute préci- pour tirer les câbles nécessaires au fonctionnement d'une horloge électrique traditionnelle. Deux prototypes sont en service, l'un à Romilly-sur-Seine (Aube), l'autre à Trémentines (Maine-et-Loire), près de l'usine de son fabricant, l'entreprise Bodet.

La société fonde de très sérieux espoirs sur ce nouveau produit qui sera lancé au début de 1982 pour l'aider à franchir une passe difficile. De fait, pour 50 % son activité est peu satisfaisante. Elle stagne pour les panneaux lumineux de chronométrage sportif destinés aux collectivités (10 % du chiffre d'affaires) et pour la distribution publique de l'heure (30 %), tandis qu'elle baisse dans la mécanique de haute précision (10 %). Sa survie tient au fil de ses appareillages électriques, et maintenant électroniques, conçus pour automatiser les clochers de France et leurs horloges (30 % de l'activité), et à ses exportations (20 %).

En dépit de sa petite taille, la société Bodet s'est taillé dans le monde la part du lion pour la distribution de l'heure avec calendrier par lettres et chiffres sautants (50 % du marché). D'un coût modique, sa nouvelle pendule peut l'aider à gagner de nouveaux marchés, en particulier celui des municipalités où l'affichage public de l'heure tend à disparaître en raison du prix élevé des équipements. Pour l'entreprise, les dépenses engagées pour mettre au point cette pendule ont été relativement faibles, l'effort ayant seulement porté sur l'adaptation de panneaux solaires à un produit existant. Encore fallait-il en avoir l'idée. Une idée qui vient à point.

Car Pierre Bodet, comme d'autres patrons, s'inquiète de l'avenir. Il se refuse à engager des investissements trop importants. La rentabilité de la société est faible (2 millions de francs de marge brute en 1981 pour un chiffre d'affaires de 56 millions) et ses frais financiers sont lourds (1 million de francs). Pour moderniser ses installations et les agrandir, la firme aura dépensé cette année 1,5 million de francs consacrés surtout à l'amélioration de la productivité. Et il n'est pas question d'embaucher. La pendule solaire ne marquera-t-elle que des temps difficiles ? — A. D.

ÉTRANGER

En Tchécoslovaquie

La consommation de carburants devra diminuer de 10 % en 1982

Les informations selon lesquelles l'U.R.S.S. va réduire ses livraisons de pétrole brut aux autres pays membres du Comecon semblent trouver une confirmation dans les propos tenus à Prague par le président de la commission du plan, au cours d'un plénum du comité central du P.C. tchécoslovaque consacré à l'économie. Selon M. Potac, le plan pour 1982 sera un plan d'austérité visant à réduire de façon sensible la consommation d'énergie. Il a précisé que, tandis que les ressources énergétiques globales de la Tchécoslovaquie seraient *« à peu près égales »* en 1982 à celles de 1980, celles en fuel seraient réduites de 17 %, c'est-à-dire de 1 600 000 tonnes. De plus, la consommation de carburants doit « diminuer impérativement » de 10 %. L'an prochain, les investissements seront diminués de 8 milliards de couronnes (4,5 milliards de francs).

Le plan quinquennal (1981-1985) se fixe comme objectif *« le maintien du niveau de vie et des conquêtes sociales »* et prévoit *« l'encouragement des branches permettant de rapporter des devises ou utilisant les ressources intérieures et des restrictions concernant celles consommant trop d'énergie, de matériaux ou de biens de consommation »*. Il est vrai qu'en plus de la diminution des livraisons de pétrole brut soviétique et de charbon polonais Prague doit aussi compenser l'arrêt de la fourniture d'électricité par les Roumains.

La coopération économique soviéto-hongroise était d'autre part au centre des entretiens que vient d'avoir, à Budapest, le chef du gouvernement soviétique. Le communiqué sur la visite de M. Tikhonov se borne à insister sur le développement de la spécialisation de la production et sur l'accroissement des échanges (34 milliards de roubles pour les années 1981-1985). Mais dans l'un de ses discours, M. Tikhonov a fait observer que *« par la faute des forces impérialistes réactionnaires »*, l'U.R.S.S. était contrainte de consacrer *« des moyens importants au maintien de sa capacité de défense à un niveau approprié pour assurer sa sécurité et celle de ses amis et alliés »*.

EXXON QUITTE LA LIBYE

Les autorités lybiennes ont conclu un accord à l'amiable avec la compagnie américaine Exxon, aux termes duquel Esso-Libye cède ses parts à l'ANOC (compagnie pétrolière nationale libyenne). L'accord a été le fruit de longues et âpres négociations, les autorités libyennes ayant tenté de dissuader Exxon de se retirer de Libye, en menaçant la compagnie américaine de faire appel aux tribunaux ou en lui offrant de nouvelles zones de concessions et de nouveaux avantages.

La première compagnie pétrolière mondiale avait informé Tripoli, dès le 4 novembre 1981, de sa décision de cesser ses activités en Libye. Le 10 décembre le président Reagan donnait l'ordre aux Américains de quitter la Libye *« le plus vite possible »*, compte tenu de la crise entre Washington et Tripoli.

Les responsables d'Exxon affirment que les raisons de leur décision sont purement économiques. Exxon, qui travaille en Libye depuis 1955, connaissait depuis quelque temps des difficultés économiques réelles : baisse d'environ 50 % de sa production, arrêt depuis dix-huit mois de l'usine de gaz de Brega, marge de profit réduite... — *(A.F.P.)*

En Grande-Bretagne

CHAQUE CHOMEUR COUTE A L'ÉTAT 4 380 LIVRES (46 000 F) PAR AN

Londres *(A.F.P.)*. — Chaque chômeur coûte maintenant à l'Etat britannique 4 380 livres (environ 46 000 francs) par an soit environ 70 % du salaire annuel moyen des travailleurs manuels. La commision de la main-d'œuvre a pris en cisidération non seulement les indemnités de chômage et autres versées aux personnes sans emploi, mais les pertes subies par l'Etat en matière d'impôts sur le revenu, de cotisations à la sécurité sociale et de rentrées de T.V.A. La commision estime qu'il en coûtera à l'Etat une somme totale de 12,45 milliards de livres (130,7 milliards de francs) pendant l'année courante (sur la base d'un nombre moyen de 2,84 millions de chômeurs seulement). Ce montant représente 6,25 % du produit national brut et un peu plus du double des recettes fiscales procurées par le pétrole de la mer du Nord, estimées pour l'année courante à 5,9 milliards de livres.

Selon un institut proche du patronat industriel

LA BUREAUCRATIE AURAIT COUTÉ 43 MILLIARDS DE MARKS AUX ENTREPRISES OUEST-ALLEMANDES EN 1980

Cologne (Agéfi). — Entre 1969 et 1977, le Parlement a voté sur l'initiative du gouvernement quelque 300 lois relatives à la fiscalité, qui se sont traduites par 1 400 décrets d'application et règlements divers et 23 000 pages imprimées dont les entreprises ouest-allemandes doivent tenir compte pour leurs gestion, indique l'Institut de recherches économiques IW, proche du patronat industriel. Selon cet institut, l'étude et l'observation a coûté aux sociétés quelque 42,8 milliards de marks (1) en 1980.

Les experts de Cologne ont pu établir que pour l'industrie la répercussion de ces charges administratives correspond, selon la taille des entreprises, à un montant compris entre 47 000 et 335 000 DM par an, soit de 737 à 2 719 DM par salarié et par an. Cela représente de 2,2 % à 8,7 % des coûts de personnel ou de 0,5 % à 3,5 % du chiffre d'affaires. En ce qui concerne les firmes artisanales, les coûts évoluent entre 493 DM par salarié et par an pour les plus importantes et 6 846 DM pour les plus petites.

Selon l'IW, l'étude et la prise en compte des nouvelles dispositions se traduisent dans l'industrie par une immobilisation annuelle de 40 heures par salarié dans les petites entreprises et de seulement 14 heures pour les sociétés importantes. Dans ces conditions, les experts patronaux estiment que l'Etat devrait remédier aux distorsions de concurrence entre entreprises de tailles différentes, en accordant des allégements fiscaux aux sociétés les plus défavorisées. Par ailleurs, l'Institut suggère à l'Etat de modérer son flux de réglementations, de réduire son emprise sur l'économie et de procéder à une *« débureaucratisation »*.

(1) 1 mark = 2,5 francs.

CORRESPONDANCE

L'organisation de la Confédération des syndicats médicaux français

A la suite de l'article concernant la Confédération des syndicats médicaux français publié dans le Monde *du 15 décembre, son nouveau président, M. Jacque Beaupère, nous précise à propos de la représentation des médecins dans cet organisme :*

Le conseil confédéral actuel n'est pas composé d'un délégué régional pour cinq représentants des syndicats dits nationaux ou verticaux. La proportion actuelle est de deux tiers de délégués pour les régions, ce qui est un minimum, et ce qui ne sera pas mis en cause.

Enfin, le bureau confédéral est composé de deux catégories de délégués, les uns élus par les régions : parmi les délégués sortants aucun ne faisait partie du mouvement « contestataire ». Aujourd'hui l'un d'entre eux, le docteur Dogue, a été élu à une très large majorité : je m'en réjouis et c'est ce que j'avais souhaité en prenant la parole sitôt mon élection. L'autre catégorie de délégués du bureau est composée des représentants des syndicats nationaux : généralistes, spécialistes, salariés, etc. Parmi eux, le bureau sortant comprenait le docteur Junod et le docteur Lafitte représentant les médecins de groupe et les médecins salariés. Sur ce point il n'y a aucun changement : les « contestataires » comptent donc deux représentants parmi les cinq délégués élus au titre des grandes catégories professionnelles.

● *Le personnel* du bloc opératoire de l'hôpital de Vittel (Vosges) a suspendu le 25 décembre la grève qui ne laissait subsister depuis une dizaine de jours qu'un service d'urgence (*le Monde* du 10 décembre).

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● *Les investissements publicitaires en repli en 1982.* — Les gros annonceurs (plus de 15 millions de F annuels de publicité) augmenteront leurs dépenses de 10,5 % ; les moyens (de 5 à 15 millions), de 12,2 % ; les petits (moins de 5 millions), de 8,7 %. Depuis 1974, les investissements publicitaires progressaient de 13 à 18 % par an. C'est ce qui indique une étude réalisée par Dorset Développement auprès de 218 industriels à l'intention de l'hebdomadaire *« Stratégies »*.

● *La société de textile Absorba-Poron* a pris la majorité de la société Moniteur (vêtements de sports et de loisirs). Cette opération a été faite grâce à une augmentation du capital de Poron (de 10 millions de francs) et à l'octroi, par les pouvoirs publics, d'un prêt participatif (3 millions de francs). Poron est spécialisée dans les vêtements et sous-vêtements pour enfants et adolescents. Son chiffre d'affaires annuel est de 700 millions de francs; elle emploie trois mille huit cents personnes dont les sept dixièmes en France. Moniteur a un chiffre d'affaires annuel de 25 millions de francs et emploie deux cents personnes.

Automobile

● *Le groupe italien Fiat* et le constructeur autrichien Steyr Daimler Puch ont conclu un accord pour construire en commun un modèle « Panda » 4 × 4, indique un communiqué de Fiat diffusé le jeudi 17 décembre à Rome. La production des préséries de ce modèles à deux ponts devrait débuter à la fin de l'année prochaine. Le contrat signé avec Steyr, spécialiste des véhicules à traction intégrale, prévoit la fourniture par la firme autrichienne de tous les éléments nécessaires à transformer la « Panda », une moyenne cylindrée de Fiat, en un modèle 4 × 4.

Conjoncture

● *La taxe professionnelle* devrait rapporter 41 milliards de francs en 1981 selon les estimations actuelles. La progression de cet impôt local serait de 14 % par rapport à 1980, année où il avait rapporté 36 milliards de francs.

Élevage

● *La Hongrie achète des reproducteurs limousins.* — A Limoges, quatre cent trente-huit reproductrices de la race bovine limousine — des génisses âgées pour la plupart de dix-huit mois — ont été embarquées à destination de la Hongrie, qui, ayant importé précédemment d'autres reproducteurs mâles et femelles, peut ainsi étendre la souche limousine de son élevage bovin. — *(Corresp.)*

Energie

● *Un important gisement de gaz naturel* a été découvert en mer de Chine du Sud, à proximité de la zone — disputée entre l'Indonésie et le Vietnam — des îles Natuna, annonce la compagnie indonésienne Pertamina. Le forage a été effectué par une filiale du groupe américain Conoco. Il a donné 3 millions de mètres cubes par jour. Le puits est à 1 143 kilomètres au nord de Djakarta. Les Indonésiens ont ignoré les avertissements vietnamiens à l'encontre des compagnies opérant dans la zone disputée. Elles ont installé une base aérienne sur l'une des îles. Plusieurs avions militaires y protègent les six compagnies (américaines, britannique et française) autorisées à prospecter. — *(A.F.P.)*

● *Elf-Aquitaine renforce son réseau de distribution en Italie.* — Le groupe pétrolier français Elf-Aquitaine a renforcé sensiblement sa position sur le marché italien de la distribution de produits pétroliers. Elf-Italiana, filiale italienne du groupe, vient d'acquérir une *« partie importante »* des actifs de Mach Spa, société de distribution pétrolière appartenant au groupe Monti : cette acquisition (595 points de vente et 5 dépôts de produits pétroliers, dont 3 destinés à l'aviation), permettra à Elf-Italiana de renforcer sa position dans le nord de l'Italie, où la filiale du groupe français disposait déjà de quelque 500 stations à son enseigne.

Environnement

● *L'Espagne renonce à la pêche à la baleine.* — La Commission de l'agriculture et des pêches du Parlement espagnol vient d'adopter un texte demandant que toute pêche à la baleine soit abandonnée par l'Espagne et que le gouvernement de Madrid vote en faveur d'un moratoire général lors de la prochaine réunion de la Commission baleinière internationale. Cette prise de position est d'autant plus importante que l'Espagne était, avec l'U.R.S.S. et le Japon, l'un des pays les plus résolus à continuer à chasser les baleines. L'organisation Greenpeace a exprimé sa satisfaction.

● *M. Jean-Claude Legrand*, président de la société Degremont, vient d'être désigné comme président du conseil d'administration de la Fondation de l'eau, en remplacement de M. Jean Charbonnieras, président du conseil national des économies régionales. Fondée il y a cinq ans, avec la participation de l'Etat, de l'établissement public régional du Limousin, des villes de Limoges, où elle est installée, et de La Souterraine (Creuse), et de l'université de Limoges, la Fondation de l'eau est un centre de formation aux techniques de traitement et d'épuration de l'eau. A ce titre, elle a reçu en 1981 plus de sept cents stagiaires, dont quatre cent cinquante en provenance de l'étranger.

Etranger

GRANDE-BRETAGNE

● *L'excédent de la balance commerciale britannique* a été de 26 millions de livres (281 millions de francs) en novembre, contre 366 millions de livres (3,9 milliards de francs) en octobre. Les exportations ont progressé de 4,6 % en un mois et les importations de 13,4 %. Compte tenu des opérations dites « invisibles » (banque, assurance...), l'excédent de la balance des paiements courant a été de 193 millions de livres (2,1 milliards de francs) en novembre, contre 532 millions en octobre (5,7 milliards de francs).

● *Le « travail au noir » en Grande-Bretagne*, qui représente environ 7,5 % du produit national brut, fait perdre quelque 4 milliards de livres à l'administration des impôts, indique une commission parlementaire, présidée par M. Joël Barnett, ancien secrétaire au Trésor dans le dernier gouvernement travailliste. Demandant que des mesures soient prises pour réduire le travail non déclaré, cette commission estime dans son rapport *« qu'il existe un réel danger que l'évasion fiscale soit considérée comme socialement et moralement acceptable »*. — *(A.F.P.)*

ITALIE

● *L'Italie cesse d'être un pays d'émigrants.* — Selon un rapport publié par le Censis (Centre d'études sur les investissements sociaux). Pour la première fois, les Italiens qui ont émigré en 1980 ont été moins nombreux (quatre-vingt-trois mille sept) que ceux qui sont revenus au pays (quatre-vingt-six mille soixante et un). On a noté toutefois une légère reprise des départs vers l'Allemagne fédérale et la Suisse. En outre, 50,4 % des émigrants partis en 1980 sont revenus moins d'un an après. Cette tendance est attribuée à l'amélioration du niveau de vie en Italie et à la politique de frein à l'immigration des pays d'accueil frappés par le chômage. — *(A.F.P.)*

JAPON

● *Le taux de croissance de l'économie japonaise* sera de 3,9 % en volume pour l'année budgétaire 1982 qui commencera le 1er avril prochain, prévoit l'organisation confédérale du patronat japonais (Keidanren). Ce chiffre est inférieur au taux de 5,2 % prévu par le gouvernement (l'O.C.D.E. prévoit une croissance de 3,7 % pour l'année civile). Le patronat prévoit que la consommation des ménages (environ la moitié du P.N.B.) augmentera de 3,10 % en volume, au lieu de 3,9 % selon le gouvernement. Les investissements immobiliers des particuliers augmenteraient de 2,60 % au lieu de 10,40 % et les investissements des sociétés de 5 % au lieu de 7,70 %. Les prix de détail augmenteraient de 4,6 % et les prix de gros de 2,30 %, ce qui se rapproche des estimations gouvernementales.

Enfin, l'excédent commercial devrait être de 32,24 milliards de dollars et celui de la balance des paiements courants de 14,85 milliards de dollars.

● *L'indice japonais des prix à la consommation* a baissé de 0,3 % en novembre par rapport à octobre. En un an (novembre 1981 comparé à novembre 1980), les prix de détail ont augmenté de 3,6 %.

L'indice de la production industrielle a, quant à lui, baissé de 0,1 % en novembre mais est en progression de 7 % par rapport à son niveau de novembre 1980.

● *La production japonaise de magnétoscopes* en novembre a battu un nouveau record en s'établissant à 1 138 000 unités. (+ 112,4 % par rapport à novembre 1980). Pour les onze premiers mois de l'année, la production a atteint 8 441 277 unités. (+ 116 % sur la même période de l'an dernier). Les exportations en novembre sont en hausse de 101,1 % par rapport à la même période de 1980 et ont atteint 745 865 unités. Au total, pour les onze premiers mois de l'année, les exportations ont atteint 6 488 729 magnétoscopes (+ 117 % par rapport à la même période de 1980). — *(A.F.P.)*

SUEDE

● *Le fisc suédois* a perdu, en 1980, environ 25 milliards de couronnes (autant en francs), en raison de la fraude. Selon une enquête ordonnée par les services des contributions directes, chaque Suédois aurait, en moyenne, réussi à camoufler des gains pour lesquels il lui aurait fallu verser 3 000 couronnes d'impôts. Toutefois, l'enquête conclut que la fraude fiscale n'a pas, en Suède, augmenté depuis 1970, en couronnes constantes. — *(A.F.P.)*.

Immigrés

● *Cent quarante travailleurs maghrébins* ont occupé, jeudi 24 et vendredi 25 décembre, une chapelle en Avignon, pour réclamer la régularisation de leur situation administrative. Soutenue par la Maison des travailleurs immigrés (M.T.I.), cette *« action d'avertissement à l'adresse des pouvoirs publics »* a été menée, parce que ces ouvriers saisonniers ne peuvent satisfaire aux critères exigés pour leur régularisation, bien que certains d'entre eux résident en France depuis 1974.

Social

● *Les vingt-sept chauffeurs C.G.T.* du dépôt Esso de Saint-Ouen ont entamé une grève illimitée, pour exiger *« l'embauche de personnel, dans le cadre d'un contrat de solidarité, à la suite du départ de salariés non remplacés »*. La direction confirme que les effectifs ont été allégés, mais elle indique qu'il n'a été procédé à aucun licenciement.

● *Fin de la grève des « pervenches ».* — Reçu le 23 décembre par M. Jean Périer, préfet de la police de Paris, le syndicat C.G.T. du personnel de surveillance du stationnement de la capitale (les « pervenches ») a obtenu, selon les termes d'un communiqué, l'assurance que le préfet n'était pas favorable à la mise en place d'une police municipale à Paris ni à l'abandon par la préfecture de la gestion du stationnement payant. Aussi, les « pervenches » C.G.T., qui s'étaient mises en grève le 14 décembre pour s'opposer à ces deux mesures envisagées par la mairie de Paris, ont décidé d'arrêter leur mouvement.

TRANSPORTS

Djibouti veut devenir un grand « port d'éclatement » pour toute la mer Rouge et l'océan Indien

De notre envoyé spécial

Djibouti. — En 1926, le *Fontainebleau*, paquebot français, coulait à quelques encablures du rivage. L'épave devint un môle unissant deux jetées. Le port de Djibouti venait de naître. Quarante ans plus tard, ses activités de soutage (1) — 2 millions de tonnes d'hydrocarbures — le plaçaient au cinquième rang mondial. La fermeture du canal de Suez, déjà en 1956 mais surtout de 1967 à 1975, provoqua le déclin.

Aujourd'hui, le port de Djibouti veut redevenir la grande plaque tournante de la mer Rouge. La réussite de ce pari conditionne largement le décollage économique d'un pays que la nature a voué depuis toujours au commerce et à l'échange.

Le port autonome de Djibouti profite des avantages qu'offre une économie de service, résolument libérale : monnaie forte liée au dollar, communauté commerçante et bancaire dynamique, excellent réseau de communications. Il a aussi ses atouts propres : situation géographique exceptionnelle, installations modernes et diversifiées, main-d'œuvre de qualité. En rade de Djibouti, les navires n'attendent pas.

Traditionnellement, le port a une triple vocation : soutage, transit et transbordement. Avant 1967, les opérations de soutage procuraient au port 45 % de ses recettes. Aujourd'hui, les taxes sur les livraisons d'hydrocarbures — 350 000 tonnes par an — ne représentent plus qu'une ressource secondaire. La plupart des navires ont augmenté la capacité de leurs soutes et réduit leur consommation d'énergie, d'où un rayon d'action accru. Ils se contentent, le plus souvent, d'un seul ravitaillement au port de destination.

Autre coup dur : la concurrence de Djeddah. Les compagnies y pratiquent le dumping sur les livraisons de carburant. On n'y paie aucun droit de remorquage ni d'accostage. Pour un armateur, le soutage dans le port saoudien — équipé de quarante-cinq quais contre dix à Djibouti — assure une économie de 20 %. Difficile pour Djibouti de faire front. Le soutage, à l'évidence, n'est pas la solution d'avenir.

Le transit ? La guerre d'Ogaden (1977-1978) lui porta gravement préjudice. La voie ferrée Djibouti-Addis-Abeba fut paralysée pendant un an. Le trafic avec l'Ethiopie chuta de 70 % et ne représente plus que 15 % du total. Le gouvernement d'Addis-Abeba délaissa Djibouti au profit du port érythréen d'Assab, en arguant de l'insécurité persistant, selon lui, en Ogaden. Pur prétexte, car aucun sabotage n'a frappé la voie ferrée depuis plus de deux ans.

En vérité, l'Ethiopie rechigne à utiliser des services qu'elle doit rémunérer en devises. Elle a pourtant promis de recourir plus largement à Djibouti lors de la conclusion, début 1981, d'un accord bilatéral sur le chemin de fer. Le port traitera 250 000 tonnes de marchandises éthiopiennes, soit le quart du trafic transitant pas Assab. « *L'Ethiopie ne peut se priver d'aucune voie alternative,* souligne M. Gilanni, directeur du port. *Ses infrastructures sont insuffisantes. Assab ne dispose que de six postes à quai. Même agrandi et modernisé, il ne pourra traiter tout le trafic. Les Ethiopiens auront de plus en plus besoin de Djibouti.* »

En attendant, la jeune République est la principale cliente du port, avec 60 % du volume global. Le solde est destiné à la Somalie. Une vingtaine de camions franchissent chaque jour la frontière commune. Au total, mille deux cents navires (contre trois mille avant 1967) accostent annuellement à Djibouti. Un sur dix est un bâtiment de guerre.

Reste le transbordement. Il ne concerne pour l'instant qu'un quinzième du tonnage en marchandises sèches (celui-ci avoisine 400 000 tonnes) (2). Là se situe, pour Djibouti, le meilleur créneau. Sa stratégie portuaire repose sur un premier postulat : l'irréversible conversion du transport maritime à la technique des conteneurs. Pour retrouver la prospérité d'antan, il lui faut jouer à fond, et vite, la carte des conteneurs. Second constat : les porte-conteneurs modernes, dits de la troisième génération, à cause de leur grande taille, qui relient l'Europe au Japon ou à l'Australie, ne peuvent, pour d'évidentes raisons financières, faire du port à port afin de déposer ici ou là quelques dizaines de conteneurs.

Pourquoi ne pas les attirer à Djibouti et les délester d'une cargaison qui sera ensuite rapidement redistribuée, par petits lots, vers les autres ports riverains de la mer Rouge et de l'océan Indien ? En assumant une vocation régionale, de Maputo à Bombay, Djibouti relancerait de façon spectaculaire ses activités de transbordement, en devenant le grand « port d'éclatement » de toute cette zone géographique.

0 kilomètres 120 — MER ROUGE — RÉP. ARABE DU YÉMEN — RÉP. DÉMOCRATIQUE POP. DU YÉMEN — ADEN — ÉTHIOPIE — Assab — Moussa Ali — Khor Angar — Balho — Tadjoura — Obock — Golfe de Tadjoura — GOLFE D'ADEN — Lac Assal — DJIBOUTI — Lac Abbe — Ali-Sabieh — Dikhil — As-Eyla — Loyada — Zeila — SOMALIE — Bulhar — Berbera — Hargeisa

v. Dire Daoua et Addis-Abeba

Un pari jouable

Cet ambitieux pari est jouable. Sur ce terrain, en effet, Djibouti n'a aucun vrai rival. Djeddah peut recevoir des conteneurs, mais son trafic alimente seulement la consommation intérieure. Ni Port-Soudan engorgé, ni Aden dépourvu de postes à quai, ni Hodeïda (Nord-Yémen), ni les ports somaliens ne peuvent prétendre concurrencer Djibouti. Celui-ci va donc s'équiper d'un terminal spécialisé dans l'accueil des conteneurs, doté notamment de deux portiques géants pour la manutention.

L'Etat djiboutien, l'Allemagne fédérale et la France participent au financement du projet, pris en charge pour l'essentiel par le gouvernement koweïtien. La construction d'un poste « ro-ro » *(roll-on, roll-off)* permettra le déchargement rapide des cargos. Date de mise en service : fin 1982.

La vocation régionale de Djibouti, quoique naissante, est déjà une réalité. Pour 60 %, les 8 000 conteneurs transbordés actuellement à Djibouti repartent aussitôt vers le Kenya à bord de caboteurs. Les autorités du port espèrent rapidement doubler ou même tripler ce trafic. Pas question, toutefois, de se cantonner dans une « monoculture portuaire ».

Un entrepôt frigorifique de 2 000 mètres cubes offert par l'Arabie Saoudite fonctionnera début 1983. Il permettra de stocker, puis de revendre à des prix concurrentiels, la viande de Somalie ou les légumes du Kenya. Sur les rives de la mer Rouge, les clients potentiels ne manquent pas. « *On peut envisager d'autres projets,* observe M. Saleh Kamra, chef du bureau des statistiques du port. *Tout est affaire d'imagination.* »

Ces activités nouvelles viendront compléter les trafics plus conventionnels. Ainsi, le commerce des boutres, voué à la contrebande, fait florès (3 500 tonnes par an). Ils quittent Djibouti dans l'après-midi avec leurs cargaisons de whisky et de cigarettes soigneusement empaquetées dans des sacs de jute qu'on débarquera de nuit sur les côtes d'Arabie Saoudite et du Nord-Yémen, où les attendent des caravanes de marchands.

La modernisation du port permettra en tout cas d'assainir sa situation financière et de créer quelque 80 emplois permanents (les 2 500 dockers sont des nomades journaliers). Pour faire connaître ses projets, Djibouti a accueilli, début décembre, la 9e conférence de l'Association de gestion des ports d'Afrique de l'Est. Onze Etats sont représentés dans cet organisme auquel Djibouti adhéra en 1980. Une chose est certaine : si l'expérience djiboutienne réussit, ce sera la première fois, paradoxalement, qu'une structure portuaire se développe sans tenir compte de son arrière-pays terrestre, mais en se tournant uniquement vers la mer.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

(1) C'est-à-dire l'approvisionnement des navires en barburant.

(2) On emploie ce terme par opposition aux marchandises liquides transportées en vrac, c'est-à-dire les produits pétroliers essentiellement.

● *Airbus à Washington : Eastern Airlines réagit.* — La compagnie Eastern Airlines a vivement défendu les qualités de l'Airbus A-300 à la suite de l'interdiction, qui lui a été notifiée, d'utiliser cet appareil sur l'aéroport de Washington (*le Monde* du 26 décembre). M. Frank Borman, président de la compagnie, s'est déclaré convaincu que l'appareil offrait des conditions de sécurité suffisantes pour opérer sur cet aéroport. M. Borman a précisé que sa compagnie étudiait les termes de l'interdiction et « *essaierait de convaincre les autorités que l'appareil est acceptable* ». — *(A.F.P.)*

FAITS ET PROJETS

TOUTE SA PLACE AU VÉLO

La circulation des bicyclettes et des cyclomoteurs ne semble pas retenir dans les villes l'attention qu'elle mérite. Telle est la conclusion à laquelle sont arrivés les participants à un débat organisé dernièrement par les chambres syndicales du cycle et du motocycle en présence de nombreux élus locaux et de spécialistes de la circulation urbaine.

Les intervenants sont tombés d'accord pour affirmer que la prise en compte des bicyclettes et des cyclomoteurs dans la ville passe obligatoirement par la mise en œuvre d'« *une politique spécifique soutenue par les crédits nécessaires* ».

La France, avec 1 600 kilomètres de pistes cyclables, a un retard considérable sur les Pays-Bas (8 000 kilomètres) et sur l'Allemagne fédérale (15 800 kilomètres). L'amélioration de la circulation des deux-roues passerait dans un premier temps par la sélection d'itinéraires praticables et la création de multiples aménagements : pistes à contresens, parcs de stationnement (si possible gardés) partage des couloirs avec les autobus. M. Robert Gilles, directeur de la circulation à la préfecture de police de Paris, a souligné, à ce propos, l'impossibilité matérielle d'élargir ces couloirs au bénéfice des deux-roues.

M. Michel Fève, directeur des routes au ministère des transports, souligne que dans le budget 1982 les crédits destinés aux pistes cyclables ont été multipliés par trois par rapport à ceux du budget de 1981 et qu'ils se montent à plus de 45 millions de francs.

« RACCORDEZ-VOUS »... A L'ÉGOUT

« *Raccordez-vous !* ». Tel est le slogan lancé par affiche dans le Pas-de-Calais par l'agence de l'eau Artois-Picardie avec l'appui du conseil général. Se raccorder à quoi ? Tout simplement à l'égout... En effet une enquête de a révélé que, dans les communes de plus de cinq mille habitants de ce département, 20 % seulement des habitations étaient raccordées. Cette situation fait que les stations d'épuration ne reçoivent que 62 % des eaux usées qu'elles pourraient traiter.

L'agence de l'eau rappelle cependant que le code de la santé publique oblige tous les propriétaires à réaliser à leurs frais le raccordement à l'égout. On explique le retard enregistré par le fait que le coût de ce raccordement peut varier de 1 000 à 10 000 francs pour les travaux, uniquement à l'intérieur des logements.

C'est la raison pour laquelle l'agence Artois-Picardie accorde une aide financière depuis quelques années. Les habitants concernés peuvent obtenir une subvention de 30 % du montant total des travaux. — *(Corresp.)*

● *Le budget de l'établissement public d'Ile-de-France.* — Contrairement à ce qui a été écrit dans *le Monde* du 17 décembre, le montant des crédits de paiement votés par le conseil régional d'Ile-de-France est de 2 653 millions de francs (et non pas de 2 909 millions) : soit une progression, par rapport à 1981, des seuls crédits de paiement (hors amortissement de la dette, frais financiers et frais de fonctionnement) de 10,48 % et non pas de 18,34 %.

LA SEMAINE FINANCIÈRE

Bourses étrangères

NEW-YORK
Légère reprise en fin de semaine

Une légère reprise survenue jeudi, essentiellement liée à des facteurs techniques, n'a pas réussi à remonter le niveau moyen des cours, qui s'est établi un peu en dessous de celui atteint le 18 décembre avec l'indice des industrielles à 873,37 (—2,38 pts).

Les ventes à caractère fiscal se sont poursuivies durant les trois premières séances et ont contribué, avec les événements de Pologne et les craintes suscitées par la récession ainsi que par le regain de tension enregistré sur les taux d'intérêt, à peser sur le marché. Le ralentissement de l'inflation en novembre, pour le second mois consécutif, a été le seul élément jugé favorable par les opérateurs. Mais il n'a pas suffi à vaincre leurs réticences à s'engager.

Une faible activité a régné, surtout jeudi avec 23,9 millions d'actions traitées, et 156 millions de titres seulement ont changé de mains contre 230 millions précédemment.

	Cours 18 déc.	Cours 24 déc.
Alcoa	25	25 5/8
A.T.T.	58 3/4	58 3/4
Boeing	23 1/4	22 3/8
Chase Man. Bank	54 1/4	53 1/2
Du Pont de Nem.	38 1/4	37 7/8
Eastman Kodak	71	71 1/8
Exxon	30 3/4	30 7/8
Ford	18	17 1/8
General Electric	58 3/4	58
General Foods	31 3/4	31 3/4
General Motors	37 3/4	38 1/4
Goodyear	18 7/8	18 3/4
I.B.M.	56 7/8	57
I.T.T.	30 1/8	29 1/2
Mobil Oil	25 1/8	24 5/8
Pfizer	52 7/8	51 7/8
Schlumberger	56 3/8	54 3/8
Texaco	34	33 1/2
U.A.L. Inc.	17 7/8	17 1/2
Union Carbide	50 1/2	50 1/2
U.S Steel	30 1/4	30 5/8
Westinghouse	26 1/8	25 3/8
Xerox Corp	40 5/8	40 7/8

TOKYO
Très irrégulier

Hausses et baisses ont alterné cette semaine au Kabuto-Cho, les unes favorisées par l'espoir d'une réduction des taux de couverture, les autres par l'aggravation de la situation internationale en liaison avec les événements de Pologne. Finalement, d'un vendredi à l'autre, il n'y a pas eu de très gros écarts de cours.

Indices du 25 décembre : Nikkei Dow Jones, 7 657,90 contre 7 669,93); indice général, 567,95 (contre 565,79).

Comme chaque année, le marché de Tokyo sera fermé du 29 décembre au 3 janvier.

	Cours 18 déc.	Cours 25 déc.
Akai	270	270
Canon	949	970
Fuji Bank	484	484
Honda Motors	805	820
Matsushita Electric	1 140	1 190
Mitsubishi Heavy	243	255
Sony Corp.	3 870	3 860
Toyota Motors	1 110	1 020*

(*) Ex-div. de 110 yens.

LONDRES
Effritement

	Cours 18 déc.	Cours 23 déc.
Bowater	207	213
Brit. Petroleum	318	312
Charter	256	255
Courtaulds	74	74
De Beers*	6,85	6,95
Free State Geduld*	33 1/2	32 1/2
Gt. Univ. Stores	418	428
Imp. Chemical	280	289
Shell	404	392
Vickers	153	153
War Loan	26 5/8	26 1/2

(*) En dollars

Indice « F.T. » des industrielles le 24 décembre : 518,80 contre 521,3.

FRANCFORT
Léger redressement

	Cours 18 déc.	Cours 23 déc.
A.E.G.	46,50	47,50
B.A.S.F.	137	138,10
Bayer	114,80	115
Commerzbank	129	128
Hoechst	120,50	121,90
Mannesman	153	155,50
Siemens	199,50	205
Volkswagen	128,60	135,50

Indice de la Commerzbank du 23 décembre : 678,4 contre 670,9.

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

(Principaux postes sujets à variation en millions de francs)

ACTIF	Au 17 déc. 1981	
1) OR et CREANCES SUR L'ETRANGER		336 133
dont :		
Or	212 678	
Disponibilités à vue à l'étranger	35 787	
Ecus	74 609	
Avances au Fonds de stabilisation des changes	13 060	
2) CREANCES SUR LE TRESOR		4 300
3) CREANCES PROVENANT D'OPERATIONS DE REFINANCEMENT		136 271
dont :		
Effets escomptés (crédits à moyen terme à l'exportation)	70 870	
Effets achetés sur le marché monétaire et obligations	43 130	
4) OR ET AUTRES ACTIFS DE RESERVE A RECEVOIR DU FECOM		60 824
5) DIVERS		5 256
		542 884
PASSIF		
1) BILLETS EN CIRCULATION		157 725
2) COMPTES CREDITEURS EXTERIEURS		8 535
3) COMPTE COURANT DU TRESOR PUBLIC		4 900
4) COMPTES CREDITEURS DES AGENTS ECONOMIQUES ET FINANC.		46 185
dont :		
Comptes cour. des établ. astreints à la constitution de réserves	25 203	
Autres comptes, dispositions et autres engagements à vue (endettement vis-à-vis du FECOM)	11 906	
5) ECUS A LIVRER AU FECOM		57 184
6) RESERVES DE REEVALUATION DES AVOIRS PUBLICS EN OR		246 [illegible]
7) CAPITAL ET FONDS DE RESERVE		1 931
8) DIVERS		18 918
		542 884

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	COURS 11/12	COURS 24 déc. 81
Or fin (kilo en barre)	78 450	75 500
— (kilo en lingot)	77 890	76 500
Pièce française (20 fr.)	715,10	708
Pièce française (10 fr.)	550	549
Pièce suisse (20 fr.)	619,90	610
Pièce latine (20 fr.)	585	565
● Pièce tunis. (20 fr.)	545	542
Souverain	700	681
● Souverain Elizabeth II	809,50	765
● Demi-souverain	440	415
Pièce de 20 dollars	3 020	3 100
— 10 dollars	1 550	1 600
— 5 dollars	800	825
— 50 pesos	3 489	3 485
● — 20 marks	699	698
— 10 florins	600	585
● — 5 roubles	420	480,50

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
4 1/2 % 1973	27 500	54 917 000
Rhône-Poulenc	236 000	27 778 710
Saint-Gobain	139 400	20 444 150
Cie du Midi*	30 025	18 975 800
Amax	54 400	17 624 464
P.U.K.	145 300	14 238 650
Paribas	68 625	13 972 689
B.S.N.	11 625	13 964 625
Schlumberger**	34 350	12 430 882

(*) Séance du 22 décembre seulement.
(**) Trois séances seulement.

BOURSE DE PARIS

SEMAINE DU 21 AU 24 DECEMBRE 1981

Hausse de Noël

IL est des moments où les boursiers se décident à croire au Père Noël, témoin cette semaine qui s'est achevée, contre toute attente, sur une progression voisine de 3 % pour les principaux indicateurs.

Un score assez remarquable, il est vrai, mais qui s'explique par des raisons on ne peut plus techniques en cette fin d'année. Comme il est de coutume à pareille époque, les traditionnels « petits porteurs » ont revêtu la houppelande de pourpre et piétinent aux guichets pour souscrire au dernier lot de ces fameuses SICAV Monory, qui ouvrent la voie à quelque menue économie fiscale.

De plus, cette semaine a coïncidé avec le démarrage, mercredi, du terme de janvier, ce qui signifie que les familiers du palais Brongniart ont devant eux un mois entier pour procéder à leurs investissements en valeurs mobilières. En réalité, l'influence de ces deux éléments primordiaux sur un marché toujours aussi peu étoffé (on négocie à peine 100 millions de francs chaque jour sur les actions françaises du marché à terme) a été sensiblement atténuée par les ajustements de portefeuilles auxquels ont procédé, jusqu'à la dernière minute, les gestionnaires, ce qui n'a pas empêché, d'ailleurs, les valeurs françaises d'arborer un air relativement réjoui dès le début de la semaine.

Lundi, en effet, le marché parisien avançait encore à pas comptés après avoir tenu à condamner, par une minute de silence, l'ordre martial qui s'est instauré à Varsovie. On observait une certaine inaction, mais de nombreux spécialistes constataient que les reventes de titres, observées au hasard des groupes de cotation en cette séance de « réponse des primes », n'avaient pas exercé de pression exagérée sur des cours qui progressaient finalement de 0,3 % alors que le calme plat resta de rigueur tout au long de la séance de mardi.

L'indicateur instantané se contentait d'afficher un gain hautement symbolique de 0,01 %, mais l'essentiel était de ne pas achever « dans le rouge » cette séance de consolidation clôturant un terme boursier en gain de 6,4 %, le meilleur score enregistré depuis plusieurs mois sous les lambris du palais.

Autour de la corbeille, on commentait la performance en même temps que les mesures d'assouplissement de l'encadrement du crédit dont le détail venait d'être communiqué. Au total, ce sont plus de 15 milliards de francs qui devraient être injectés dans le circuit économique sous forme de liquidités nouvelles, un facteur à ne pas négliger pour ce marché qui conserve toujours les espoirs les plus fous à propos de l'indemnisation des actionnaires des sociétés nationalisables.

La saisine du Conseil constitutionnel en ce sens n'a constitué aucune surprise, et les recours formulés par l'opposition étaient attendus. Ce qui l'était moins, ce fut la « petite phrase » du président du groupe parlementaire socialiste, lorsque M. Pierre Joxe éprouva le besoin de déclarer que « le Parlement est le seul juge de la nécessité publique des nationalisations ».

Mercredi, l'actualité versait au chapitre des nouvelles du jour le lancement du prochain emprunt de 10 milliards de francs frappé du millésime 1982 et d'un taux d'intérêt ramené à 16,20 %. Non seulement cette information ne déprimait en aucune façon le marché parisien, mais celui-ci s'octroyait une hausse passablement exceptionnelle de 1,5 %. Le nouveau mois boursier, qui s'inaugurait ce jour-là, démarrait sous les meilleurs auspices, et la séance de jeudi prenait le relais en dépit d'un certain ralentissement de l'activité dû à la fermeture anticipée des guichets des banques.

Apparemment, la corbeille a voulu être de la fête, et la cote a progressé de 1 % à quelques heures de Noël, une certaine façon de célébrer la messe, celle de la finance.

SERGE MARTI.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	21 déc.	22 déc.	23 déc.	24 déc.	25 déc.
Terme	159 345 967	153 214 193	143 271 802	112 979 927	—
Comptant.					
R. et obl.	457 142 237	406 899 883	363 289 987	380 747 618	—
Actions.	209 420 516	190 263 596	216 682 645	154 196 000	—
Total	825 908 720	750 377 673	723 244 436	647 923 545	—
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1980)					
Franç.	87,6	87,7	88,8	90,1	—
Etrang.	130,2	129,3	133,1	133,5	—
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1980)					
Tendance.	99,8	99,6	100,8	101,8	—
(base 100, 29 décembre 1961)					
Ind. gén.	91,7	91,5	92,4	93,4	—

OJETS

ÈRE

BOURSE DE PARIS

Hausse de Noël

CRÉDITS, CHANGES ET GRANDS MARCHÉS

L'euromarché

Les États-Unis premiers emprunteurs en 1981

L'euromarché aura battu, cette année, tous ses précédents records d'activité. En effet, les premières estimations compilées par les différentes institutions qui ont coutume d'effectuer ce travail montrent que le montant cumulé des eurocrédits bancaires et des émissions euro-obligataires a excédé 180 milliards de dollars en 1981. Cela représente une augmentation de 50 % par rapport aux quelque 120 milliards de dollars levés l'année précédente sur l'ensemble de l'euromarché. Il faut souligner que à raison de 75 %, la progression enregistrée cette année provient des énormes crédits bancaires internationaux drainés, à partir de l'été, par les sociétés américaines afin de financer une série d'O.P.A. géantes. Ces transactions font des Etats-Unis en 1981, de loin, le premier emprunteur sur l'euromarché avec un total de quelque 53 milliards de dollars, contre seulement un peu plus de 6 milliards de dollars en 1980. Si l'on ne tient pas compte de l'exceptionnelle exhubérance américaine de cette année, qui a peu de chances de se renouveler en 1982, on peut considérer que l'activité de l'euromarché a réellement progressé de 30 % par rapport à 1980, augmentation qui, pour les deux tiers, est le fait des rurocrédits bancaires et pour le tiers restant, des emprunts euro-obligataires.

C'est, apparemment, le Mexique qui, après les Etats-Unis, s'est montré le plus empressé à solliciter le marché des eurocrédits bancaires cette année. C'est plus de 13 millions de dollars que le Mexique a drainé sous cette forme en 1981. Ce montant pourrait s'avérer encore plus important l'an prochain si les banques internationales ne révissent pas leur attitude à l'égard d'un pays par trop surendetté. Encore sous l'enchantement de leurs ressources pétrolières, les Mexicains se conduisent vis-à-vis des eurobanques avec une superbe de *caballero* ; ils n'ont malheureusemnt pas encore réalisé que le ralentissement de la consommation du pétrole dans le monde et le fléchissement parallèle du prix de l'or noir ont, à des titres divers, affecté le statut des pays producteurs de matières premières, mois privilégiés qu'auparavant.

La balance extérieure des paiements du Mexique en a été durement affectée et la dette étrangère du pays, qui excède les 60 milliards de dollars est maintenant plus importante que celle du Brésil. Reflétant l'inquiétude de la communauté bancaire internationale, un banquier américain remarquait cyniquement ces jours-ci que la situation de la dette extérieure mexicaine est plus précaire que celle de la Pologne, parce que derrière cette dernière se profile l'Union soviétique alors que les Etats-Unis d'Amérique ne se porteront pas forts des créances mexicaines.

L'Italie et le Venezuela sont, après le Mexique, les deux pays ayant eu le plus recours aux eurocrédits bancaires cette année avec des montants oscillant respectivement entre 8 et 8,5 milliards de dollars. Du coup, le Brésil qu'on avait coutume de voir en tête est relégué au cinquième rang avec guère plus de 8 milliards de dollars. Ce chiffre n'exprime cependant pas toute la réalité parce que, tout au long de cette année, le Brésil a drainé un volume considérable de devises étrangères par le canal d'un très grand nombre de crédits acheteurs garantis soit par la Coface dans le cas de la France, soit des entités similaires en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Italie, au Japon et un peu partout ailleurs.

Il est également difficile de connaître exactement le profil emprunteur de la France cette année. Officiellement, le montant des eurocrédits bancaires levés en 1981 par des emprunteurs français s'élève à un peu plus de 5 milliards de dollars. Mais à ce chiffre il faut ajouter la myriade de crédits consentis discrètement et directement par une seule banque à un seul débiteur. Les opérations de ce type restent, pour des raisons évidentes, secrètes. On sait toutefois que leur volume peut être extrêmement élevé.

Activité record sur les euro-obligations

Dans le domaine des transactions publiques c'est le Crédit foncier qui a fermé cette année le livre des grands emprunts internationaux français avec les deux crédits totalisant 500 millions de dollars que nous avons longuement détaillés dans nos deux précédentes chroniques. A ce sujet, il est bon de faire la remarque que la France ne peut plus guère espérer emprunter à des conditions aussi avantageuses qu'auparavant. La première des deux opérations du Crédit foncier, d'un montant de 300 millions de dollars, a été exclusivement placée sous l'égide de la B.N.P. avec des banques d'Amérique du Nord. Sur le volume global, 45 % seront levés à un taux d'intérêt basé sur le taux de base bancaire en vigueur aux Etats-Unis, qui, la plus grande partie du temps, est plus élevé que le taux interbancaire offert à Londres sur les dépôts en eurodollars (Libor).

La seconde transaction, d'un montant de 200 millions de dollars, dirigée par la Société générale à partir du seul « Libor », a été relativement laborieuse à mettre sur pied. A la veille des fêtes de Noël, il semble que la douzaine d'eurobanques que le débiteur espérait voir participer dans cette tranche placée hors des Etats-Unis n'avait pu être réunie. Il est pratiquement certain que les établissements japonais n'ont pas manqué de répondre à l'appel. En revanche, les autres banques internationales paraissent s'être fait tirer l'oreille.

Pour sa part, le marché euro-obligatoire, avec l'équivalent d'environ 30 milliards de dollars d'émissions nouvelles lancées en 1981, contre quelque 20 milliards de dollars l'année précédente, aura également connu une activité record. Si la situation de ce secteur s'est avérée très difficile durant les trois premiers trimestres de cette année, les banques ont par contre pu compenser à la fin leurs pertes initiales par suite de la vive reprise enregistrée durant les trois derniers mois de cette année. Bien qu'il soit malaisé de faire des pronostics pour 1982, il existe un facteur fondamental qui milite en faveur d'une forte activité l'an prochain. Le montant cumulé des intérêts sur les euro-émissions en cours et du principal qui sera remboursé sur les emprunts venant à échéance s'élèvera à un peu plus de 23 milliards de dollars l'an prochain. Si les taux d'intérêt à cours terme ne retrouvent pas les niveaux fabuleux atteints en 1981, on peut espérer que la quasi-totalité des capitaux ainsi dégagés se recycleront sur le marché des euro-obligations, le secteur libellé en dollars demeurant le plus important. En effet, les banques américaines prévoient que le taux moyen du deutschemark vis-à-vis du dollar sur les marchés des changes, qui a été de 2,30 cette année, devrait se replier aux environs de 2,20 l'an prochain et de 1,90 en 1983.

CHRISTOPHER HUGHES.

La hausse des prix de détail en novembre

	Variation (en %) au cours des 12 derniers mois (Nov. 81 nov. 80.)	des 6 derniers mois (Nov. 81 mai 81.)	des 3 derniers mois (Nov. 81 août 81.)	du dernier mois (Nov. 81 oct. 81.)
● ENSEMBLE	+ 14,3	+ 7,4	+ 3,3	+ 0,9
● ALIMENTATION (y compris boissons)	+ 16,2	+ 8,3	+ 4,4	+ 1,1
Produits à base de céréales	+ 13,5	+ 8,1	+ 3,7	+ 0,2
Viandes de boucherie	+ 18,2	+ 9,3	+ 4,3	+ 0,8
Porc et charcuterie	+ 19,6	+ 14,4	+ 8,2	+ 1,4
Volailles, lapins, gibiers, produits à base de viande	+ 15,8	+ 8,0	+ 6,4	+ 1,8
Produits de la pêche	+ 14,4	+ 6,3	+ 3,8	+ 1,2
Laits, fromages	+ 15,0	+ 7,4	+ 2,6	+ 0,7
Œufs	+ 12,8	+ 5,6	+ 6,3	+ 0,3
Corps gras et beurres	+ 21,3	+ 8,9	+ 3,0	+ 0,4
Légumes et fruits	+ 20,5	+ 8,7	+ 5,0	+ 1,7
Autres produits alimentaires	+ 12,9	+ 7,2	+ 3,7	+ 1,2
Boissons alcoolisées	+ 15,8	+ 6,1	+ 3,7	+ 1,4
Boissons non alcoolisées	+ 7,7	+ 4,7	+ 2,0	+ 0,5
● PRODUITS MANUFACTURES	+ 13,2	+ 7,1	+ 2,4	+ 0,9
1) Habillement et textiles	+ 9,0	+ 4,7	+ 3,4	+ 1,3
Vêtements de dessus	+ 7,6	+ 4,0	+ 3,1	+ 1,2
Autres vêtements et accessoires	+ 10,5	+ 5,4	+ 3,9	+ 1,6
Articles chaussants	+ 7,9	+ 3,9	+ 3,0	+ 0,8
Autres articles textiles	+ 11,0	+ 6,0	+ 3,5	+ 1,4
2) Autres produits manufacturés	+ 14,2	+ 7,7	+ 2,2	+ 0,8
Meubles et tapis	+ 10,5	+ 5,1	+ 2,6	+ 0,9
Appareils ménagers élec. et à gaz	+ 10,4	+ 5,4	+ 3,1	+ 1,3
Autres art. d'équip. du ménage	+ 14,4	+ 7,3	+ 4,4	+ 1,2
Savons de ménage, produits détersifs et produits d'entretien	+ 13,2	+ 7,6	+ 3,7	+ 1,0
Articles de toilette et de soins	+ 10,9	+ 5,0	+ 2,3	+ 0,5
Véhicules	+ 12,9	+ 6,4	+ 3,4	+ 2,7
Papeterie, librairie, journaux	+ 17,3	+ 10,1	+ 4,7	+ 1,7
Photo, optique, élec.-acoustique	+ 3,1	+ 1,8	+ 1,2	+ 0,4
Autres articles de loisir	+ 10,8	+ 4,8	+ 2,9	+ 1,1
Combustibles, énergie	+ 22,0	+ 12,1	+ 0,9	+ 0,1
Tabacs et prod. manuf. divers	+ 10,2	+ 7,1	+ 1,4	+ 0,2
● SERVICES	+ 14,5	+ 7,2	+ 3,8	+ 0,8
Services relatifs au logement	+ 13,6	+ 6,3	+ 2,7	+ 0,3
dont : loyers	(+ 13,0)	(+ 6,5)	(+ 2,7)	(+ =)
Soins personnels, soins de l'habil. (1)	+ 18,3	+ 8,7	+ 4,6	+ 0,6
Services de santé	+ 11,9	+ 7,6	+ 5,2	+ 2,2
Transports publics	+ 16,5	+ 9,4	+ 4,5	+ 0,3
Services d'utilisation de véhicules privés (2)	+ 16,3	+ 8,0	+ 3,6	+ 0,8
Hôtels, cafés, restaurants, cantines	+ 15,9	+ 6,9	+ 3,7	+ 0,9
Autres services (3)	+ 11,7	+ 7,0	+ 4,0	+ 0,9

(1) Le poste « soins personnels, soins d'habillement » comprend notamment les dépenses de ressemelage, blanchissage, nettoyage, teinturerie, mais aussi les dépenses de coiffure.

(2) Réparations automobiles, parkings, stations-service, péages sur autoroutes, etc.

(3) Postes et télécommunications, frais d'enseignement (scolarité, mais aussi autos-écoles), spectacles, vacances, sports, camping, locations d'appareils, frais de réparation des appareils électro-acoustiques, tirage des films, redevance O.R.T.F., etc.

Les devises et l'or

Trêve des confiseurs

Le plus grand calme a régné sur les marchés des changes au cours d'une semaine réduite à pratiquement trois séances, celle du jeudi pouvant être considérée comme presque de pure forme en raison de la fermeture des marchés européens à midi et de la « trêve des confiseurs » généralement observée à l'occasion des fêtes de Noël, religieusement chômées dans les pays anglo-saxons et latins.

Les variations enregistrées ont revêtu peu de signification. Tout au plus, le dollar a-t-il légèrement fléchi sur la confirmation du ralentissement de l'inflation aux Etats-Unis (+ 0,5 % de hausse des prix en novembre), qui pourrait rendre possible une nouvelle détente des taux. Mais la crise polonaise continue à déprimer le marché au profit de la devise américaine, tandis que le franc suisse reprend son avance. Au sein du système monétaire européen, le franc français se maintient en tête avec la couronne danoise, le deutschemark et le franc belge se retrouvant en queue. Une attention plus particulière doit être attachée à l'évolution du peso mexicain : l'Association internationale des économistes-conseils a estimé qu'il devrait être dévalué de 15 % à 26 % pour être ramené à 30 ou 32 pesos pour un dollar, contre 26 pesos actuellement. Présentement, le gouvernement mexicain dévalue sa monnaie au rythme de 0,6 peso par mois, mais, suivant le président de l'Association, le rythme devrait être porté à 1,2 peso par mois.

La situation financière du Mexique est loin d'être brillante, avec une dette extérieure supérieure à 60 milliards de dollars et des revenus pétroliers, largement hypothéqués, dont le niveau baisse, en valeur réelle. Une telle situation commence à inquiéter sérieusement la communauté internationale, comme l'indique Christopher Hughes dans son commentaire sur l'euromarché (voir ci-contre).

Reflux de l'or : des ventes soviétiques ?

Sur le marché de l'or, le fait marquant a été le repli du cours de l'once, revenu de 415 dollars à environ 400 dollars, à la grande déception des spéculateurs à la hausse, qui voyaient déjà le métal s'envoler à la faveur des événements de Pologne. Est-ce l'absence d'incidents tropgraves pendant le week-end du 19 au 20 décembre, ou, plutôt, l'intensification des ventes soviétiques, comme l'indiquaient des rumeurs en provenance de Londres ? L'U.R.S.S. aurait profité de la petite poussée sur le cours de l'once pour écouler davantage de métal afin de payer son achat de céréales aux Etats-Unis et, peut-être, venir en aide à la Pologne, notamment pour le paiement d'une partie de sa dette. De toute façon, les ventes russes auront doublé en 1981 par rapport à 1980 (200 tonnes environ contre 90 tonnes), sans oublier les ventes à réméré en provenance d'Afrique du Sud.

De quoi peser sur les cours et calmer les velléités boursières de la spéculation, un peu découragée, en outre, par la fermeté du dollar et l'arrêt de la détente du taux d'intérêt outre-Atlantique. — F.R.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 18 AU 24 DÉCEMBRE

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.-U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,8950 1,8759	— —	17,3460 17,2711	55,0509 54,6448	43,9077 43,6581	 2,5873	39,9520 39,9520	0,8825 0,8819
Paris	10,9246 10,8562	5,7650 5,7900	— —	317,36 316,39	253,12 252,83	 14,9805	230,32 231,32	4,7585 4,7430
Zurich	3,4422 3,4312	1,8165 1,8300	31,509 31,6065	— —	79,7535 79,9126	 4,7348	72,5729 73,1122	1,4987 1,4990
Francfort (a)	4,2937	2,2775 2,2900	39,5522	125,13	— —	5,9249	91,4902	1,8758
Bruxelles (b)	72,4687	38,6508	6,6753	21,1202	16,8777	— —	15,4414	3,1669
Amsterdam	4,7431 4,6931	250,30 250,30	43,4171 43,2301	137,79 136,775	109,90 109,38	 6,4760	— —	2,0651 2,0593
Milan	2 296,74 2 288,98	1 212,00 1 220,75	210,23 210,83	667,21 667,07	532,16 533,07	 31,5847	484,21 487,71	— —
Tokyo	418,79 410,62	221,00 219,00	38,3347 37,8243	121,66 119,67	97,0362 95,6331	 566,62	88,294 87,495	0,1823 0,1794

(1) Cotations d'après les cours sur le marché européen du 24 décembre 1981 (11 heures).

a) place fermée, mais cours $/DM coté en Europe.
b) place fermée, cours $/francs belge commercial non coté en Europe.

(2) A Paris, 100 yens étaient cotés le jeudi 24 décembre 1981, 2,6085 F contre 2,6438 F le vendredi 18 décembre.

Les matières premières

Baisse sensible du blé et de l'argent

L'évolution de la situation en Pologne a encore exercé une influence dominante sur les différents marchés. En effet, l'U.R.S.S. a accru ses ventes de métaux précieux — or et platine — dont elle est un important producteur, pour se procurer les devises nécessaires afin d'acquérir en échange du blé ou même du sucre dont elle aurait grand besoin.

Les mesures de rétorsion prises par le président Reagan à l'égard de la Pologne laissent pour l'instant à l'écart la menace d'un embargo frappant les exportations de céréales américaines vers l'U.R.S.S. Mais pour combien de temps, et d'autres pays accepteront-il d'y participer ? Politique et affaires font souvent mauvais ménage, ce qui explique le peu d'efficacité de telles mesures prises auparavant à l'encontre de l'U.R.S.S. ou de l'ex-Rhodésie.

METAUX. — *Le mouvement de reprise a été de courte durée sur les cours du cuivre au Metal Exchange de Londres. Les stocks britanniques se sont accrus de 5 420 tonnes atteignant 124 325 tonnes, soit leur niveau le plus élevé depuis novembre dernier. Mais, illustration de la crise et de prix fort peu rémunérateurs, les réductions d'activité se multiplient aux Etats-Unis. Plusieurs sociétés envisagent d'arrêter la production de certaines exploitations au commencement de l'année prochaine.*

Le zinc a été le seul métal à évoluer à contre-courant en progressant sur le marché de Londres. Une exploitation minière paralysée par la grève depuis plus de six mois en Irlande pourrait être fermée. Les utilisateurs, redoutant une pénurie de concentrés, ont procédé à des achats de couverture.

Vive baisse des cours de l'argent à Londres en corrélation avec celle de l'or. Aux Etats-Unis, les stocks de métal détenus par les affineurs ont plus que doublé en l'espace d'un an.

Les cours du plomb se sont raffermis en fin de semaine, stimulés par la décision prise par plusieurs producteurs américains de majorer de trois cents le prix de leur métal pour le porter à 34 cents la livre.

Repli des cours de l'aluminium. Les stocks continuent à se gonfler dans nombre de pays avec la réduction de l'utilisation de ce métal.

CAOUTCHOUC. — *Le glissement des cours se poursuit : ils sont revenus à leur niveau le plus bas depuis 1978. La baisse est toutefois freinée par les achats effectués — mais en faibles quantités — par le directeur du stock régulateur. Ils n'auraient d'ailleurs porté que sur un millier de tonnes cette semaine.*

DENREES. — *Reprise des cours du sucre sur les différents marchés. Plusieurs pays ont procédé à des achats sur le marché mondial, dont l'U.R.S.S.*

La hausse se poursuit sur les cours du café. L'importance des dégâts dûs au gel sera évaluée avec plus de précision au Brésil au cours des prochaines semaines.

CEREALES. — *Nouveau repli des cours du blé sur le marché aux grains de Chicago. Outre la respective d'une récolte mondiale abondante, le marché redoute une aggravation de la situation en Pologne qui pourrait se traduire par le recours à l'« arme alimentaire », c'est-à-dire l'arrêt des exportations de céréales américaines vers les pays communistes européens.*

COURS DES PRINCIPAUX MARCHÉS

Cours des principaux marché du 24 décembre 1981

METAUX. — Londres (en sterling par tonne) : cuivre (High grade), comptant, 870,50 (882,50) ; à trois mois, 895 (907) ; étain comptant, 8 380 (8 395) ; à trois mois, 8 100 8 140) ; plomb, 380 (370) ; zinc, 476 (446,50); aluminium, 594 (627); nickel, 2 930 (2 945) ; argent (en pence par once troy), 438 (468). — New-York (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 72,80 (73,50) ; argent (en dollars par once), 8,25 (8,77); platine (en dollars par once), 384,40 (400,70) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne), inch. (75,50) ; mercure par bouteille de 76 lbs), inch. (400-420). — Penang : étain (en ringgit par kilo), 35,36 (35,07).

TEXTILES. — New-York (en cents par livre) : coton, mars, inch. (63,23) ; mai, inch. (64,58). — Londres (en nouveaux pence par kilo) : laine (peignée à sec), janv., 385 (387) ; jute (en livres par tonne), Pakistan White grade C, inch. (265). — Roubaix (en francs par kilo) : laine, 41,80 (41,15).

CAOUTCHOUC. — Londres (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S. (comptant), 50,30-50,50 (51-51,50). — Penang (en cents des Détroits par kilo) : 200,50-201,50 (199-200).

DENREES. — New-York (en cents par lb ; sauf pour le cacao, en dollars par tonne) : cacao, mars, 2 008 (1 998) ; mai, 2 017 (2 070) ; sucre, janv., 13,90 (12,95) ; mars, 13,82 (13,40) ; café, mars, 139,80 (139,30) ; mai, 132,50 (130,50). — Londres (en livres par tonne) : sucre janv., 181,90 (178) ; mars, 181 (178); café, janv., 1 151 (1 136); mars, 1 143 (1 124) ; cacao, mars, 1 140 (1 159) ; mai, 1 145 (1 157). — Paris (en francs par quintal) : cacao, mars, 1 239 (1 236) ; mai, 1 240 (1 245) ; café, mars, 1 249 (1 240) ; mai, 1 249 (1 250) ; sucre (en francs par tonne), mars, 1 958 (1 940) ; mai, 2 005 (1 985). — Chicago (en dollars par tonne) : mars, 184,80 (184,10) ; mai, 187,80 (186,50). — Londres (en livres par tonne) : fév., 128 (129,30) ; avril, 130 (131,50).

CEREALES. — Chicago (en cents par boisseau) : blé, mars, 378 1/2 (393 1/2); mai, 388 (400 1/2) ; maïs, mars, 267 1/4 (265 3/4) ; mai, 277 (276). Indices Moody's, 966,50 (970,10) ; Reuter, 1 615,90 (1 613,40).

Le marché monétaire et obligataire

Deuxième emprunt d'État 16,20 % contre 16,75 %

L'événement d'une semaine très courte a été l'annonce du lancement du deuxième emprunt d'Etat du gouvernement Mauroy : 10 milliards de francs à 16,20 %, avec une durée de huit ans et remboursement « in fine », le tout à paraître au BALO du 13 janvier 1982.

Le premier emprunt d'Etat, d'un montant initial de 8 milliards de francs, porté à 15 milliards de francs en raison de l'excellent accueil que lui avait réservé le public, avait été émis, début septembre dernier, à 16,75 %, record historique. Cette baisse de 0,55 % est en liaison avec la petite détente qui a été observée sur le marché secondaire des obligations françaises, où les taux de remboursement sur les emprunts d'Etat à plus de sept ans sont passés de 16,40 % fin août à 15,78 % au début de la semaine. Elle aurait pu, le cas échéant, être un peu plus importante : en général, l'écart rituellement observé entre les rendements du marché secondaire et le taux des emprunts d'Etat à l'émission est de 0,30 %. Lors de l'annonce du lancement, il était de 0,50 %, et très logiquement, le rendement des emprunts d'Etat sur ledit marché secondaire est passé de 15,78 % à 15,90 % : le même phénomène avait été observé fin août 1981 lors du premier emprunt d'Etat, avec un saut de 16,40 % à 16,90 %, taux de rendement actuariel brut de l'emprunt en question. Dans cette « surcote », il faut voir le souci du Trésor d'assurer à ses émissions un succès sans faille.

Très logiquement, le cours en Bourse de l'emprunt d'Etat à 16,75 % s'est élevé, depuis quelque temps, au-dessus du pair (102,25 F pour 100 F de nominal) : c'est bien la première fois que cela se produit depuis près de trois ans, toutes les autres émissions affichant une décote variable (de 3 % à 23 % suivant leur date et leur taux de lancement).

Très logiquement également, aucun autre emprunt n'est annoncé d'ici la fin de l'année et même un peu au-delà, de façon à faire de la place pour l'appel du Trésor.

Pour 1981, le total des émissions se monte à 105 ou 106 milliards de francs (cette imprécision provenant des emprunts lancés pour les villes et provinces de France), contre 111,7 milliards de francs en 1980 et 65,4 milliards de francs en 1979.

La performance est très honorable si l'on tient compte du flottement et même de l'arrêt complet enregistré lors des élections, qui se traduisaient par un « saut » des taux à l'émissions, passés d'un coup, de 15,30 % à 17,50 % pour les émissions du secteur public. Le rattrapage effectué au second semestre a donc été brillant. Il a été favorisé par la sévère limitation des rémunérations sur les disponibilités à court terme édictée le 4 septembre (3 % à 9,50 % à moins de six mois, au lieu du taux marché monétaire à un mois précédemment), qui a eu pour effet de pousser les particuliers à se porter davantage sur les placements à long terme, aux dépens d'autres placements, comme les « blocages » dans les banques et les livrets des caisses d'épargne.

Sur les marchés extérieurs, c'est la trêve des confiseurs, comme pour les marchés des changes : les banques, dans le monde entier, ajustent leurs comptes et « habillent » leurs bilans (Window Dressing) pour la fin de l'année, et les variations enregistrées n'ont guère d'importance. Aux Etats-Unis, où les Federal Funds (argent entre banques) ont monté de 1 % au-dessus de 13 % (mouvement peu significatif avant un chômage de quatre jours), le ralentissement de la hausse des prix en novembre (+ 0,5 % en novembre après une progression de + 0,4 % en octobre) est considéré comme de nature à accélérer la détente des taux dans les premiers mois de l'année prochaine.

FRANÇOIS RENARD.

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

NOUVELLES BRÈVES

● *Le Berry républicain*, quotidien édité à Bourges et dépendant du groupe Hersant, n'a pas paru samedi 26 décembre en raison d'une grève observée vendredi soir par les ouvriers d'imprimerie et la rédaction. Dans un communiqué, le personnel exprime son inquiétude devant *« des rumeurs et des articles parus dans plusieurs publications ces derniers jours concernant la vente éventuelle du quotidien à un important groupe de presse du centre de la France »* et précise qu'il a décidé de *« cesser immédiatement le travail en l'absence de toute infirmation ou confirmation »* de ces rumeurs (*le Monde* du 24 décembre).

● *Un nouveau magazine : « Télésoft ».* — Avec l'irruption de la télématique, de la vidéocommunication dans la vie courante, de nombreux journaux spécialisés se créent. Le dernier en date *Télésoft*, le magazine de la communication, est édité par la Société parisienne d'édition. Bimensuel vendu au prix de 15 F, il comporte dans son premier numéro de décembre-janvier, de nombreux articles sur les vidéodisques, la C.B., le télétravail, les ordinateurs personnels, la vidéo pour enfants, etc.

● *L'Académie des sciences d'outre-mer* a attribué ses prix à Pierre Huard et Jacques Lapierre pour *Médecine et santé publique dans le tiers monde* ; à Pierre Aubé pour *Baudouin IV de Jérusalem, le roi lépreux* ; à Jean Chapelle pour *Le peuple tchadien, ses racines et sa vie quotidienne* ; à l'ouvrage *1830-1962, des enseignants d'Algérie se souviennent... de ce qu'y fut l'enseignement primaire* ; à Maurice Ahanhanzo Glélé pour *Culture et politique en Afrique noire.*

Une initiative du ministère de la jeunesse et des sports

Dix mille stages pour des « jeunes volontaires »

Mme Edwige Avice a annoncé, lors d'un colloque organisé récemment par son ministère et celui de M. Michel Crépeau sur « Les jeunes et l'environnement : une nouvelle citoyenneté », que dix mille stages de « jeunes volontaires » allaient être créés en 1982 : ces jeunes, âgés de dix-huit ans à vingt-six ans, sans emploi, pourront, pendant six mois à douze mois, bénéficier d'un stage formateur dans des associations d'intérêt général relevant du secteur non lucratif. Ainsi, a expliqué Mme Avice, dans des crèches, des foyers de jeunes travailleurs, des coopératives de jeunes agriculteurs ou des centres de lutte contre l'incendie. Les jeunes volontaires, sélectionnés par les directions départementales de la jeunesse et des sports, bénéficieront d'une rémunération égale à 75 % du SMIC.

Le colloque, qui réunissait près de cinq cents fonctionnaires et membres du secteur associatif, devait leur permettre de confronter, pour la première fois depuis longtemps, leurs initiatives et leurs idées.

Pourquoi avoir brouillé les cartes ? Avoir limité un tel débat sur la participation des jeunes à la vie de la cité aux seules associations de l'environnement ? Les intentions de ces responsables, qui s'attachent désormais autant à l'environnement urbain qu'à l'espace rural, sont dignes de respect ; créer chez les jeunes une attitude écologiste, éduquer les citadins qui salissent les parcs naturels, éviter les activités de plein air néfastes au milieu d'origine, insérer les chantiers dans la vie locale, modifier les textes qui permettent les privatisations des chemins ruraux : autant de revendications apparues pendant ces journées qui ressortent davantage de la mouvance écologiste que des mouvements de jeunesse. « *La nature*, a souligné un participant, *est apparue plus comme une finalité que comme une thérapie.* »

Les associations, d'autre part, ont montré quelques difficultés à se dégager de leurs préoccupations administratives et financières. Du souhait d'un financement déconcentré à la diffusion de tous les documents disponibles, de la volonté de créer des « *assises régionales réunissant tous les partenaires* » à la revendication d'un guichet unique pour guider les associations, on a perdu souvent de vue les contours naissants de la « nouvelle citoyenneté ». Jamais, dans les rapports, n'est apparue une réflexion critique sur la façon dont les associations elles-mêmes associaient les jeunes aux décisions. « *On est loin*, affirmait pourtant Mme Geneviève Domenach (Fédération Léo-Lagrange) *d'avoir fait participer les jeunes à la vie sociale, y compris les associations.* » Jamais ou presque on ne s'est interrogé sur le degré de responsabilité et d'initiative qu'il convenait de laisser aux jeunes.

Des adultes trop « directifs »

Il fut aisé de demander à l'administration de répondre par des subventions plus rapides aux projets d'une jeunesse qui a le goût de l'« *immédiateté* »... Il fut facile de critiquer la famille, qui ne consulte guère les enfants sur le choix d'un lieu de vacances ou sur le budget. Il était tentant d'agresser, une fois de plus, cette école qui surcharge les élèves de programmes trop lourds : « *Le mercredi*, a déclaré Gilles, un élève de quatrième, le seul à prendre la parole durant ce colloque, *c'est pour se détendre... Si on doit aussi réfléchir, c'est pas la peine !* » Il aurait été plus novateur pour ces associations de s'interroger sur leur propre mode de fonctionnement : « *Les initiatives attribuées aux seuls jeunes sont peu nombreuses* », affirmait un rapporteur, qui se demandait : « *Est-ce que les adultes, trop directifs, ne cherchent pas à vivre à travers ces jeunes des situations qu'ils n'ont pas vécues, ou est-ce la permanence d'un contexte d'assistance ?* »

Le silence de la plupart des fonctionnaires présents, respectueux à l'extrême de leur devoir de réserve, ne fit pas apparaître les ressorts de la politique de la jeunesse. Et pour cause : au niveau départemental, celle-ci se résume trop souvent à la distribution de quelques subventions pour des activités de loisirs.

Seule l'intervention de M. Bertrand Schwartz, chargé par le premier ministre d'un rapport sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, permit de sauver le congrès de l'enlisement. Il dit en substance aux délégués, en tentant une synthèse des journées : « *Vous souhaitez l'engagement personnel des jeunes, une participation aux mécanismes de décision, une contractualisation de rapports, une mise en situation des jeunes, l'éducation au sensible et au collectif, la définition de cahiers des charges pédagogiques, l'insertion dans la vie économique, les contacts avec l'A.N.P.E., les jeunes responsables d'autres jeunes.* » Et de continuer sur sa lancée, répétant inlassablement ses propositions : « *l'insertion professionnelle doit être aussi sociale* » ; « *la période de la jeunesse ne doit pas être un piège pour ces milliers de chômeurs* » ; « *il faut sortir du triangle infernal : récupération-démission-refus* ». On voyait enfin apparaître les contours de cette « nouvelle citoyenneté ». Tous ces fonctionnaires et ces responsables d'association l'auront-ils entendu ?

NICOLAS BEAU.

Le numéro du « Monde » daté 26 décembre 1981 a été tiré à 375 942 exemplaires.

la participation a légèrement augmenté

LES ÉLECTIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES DANS LES LYCÉES ET COLLÈGES

Les parents d'élèves des collèges et des lycées ont été légèrement plus nombreux que l'an dernier à voter pour élire leurs représentants dans les conseils d'établissement. Les résultats, en revanche, n'accusent pas de modifications significatives.

En remontant à 36,6 %, le taux de participation reste modeste. En 1968, à la création des conseils d'établissement (qui s'appelaient conseils d'administration), la participation avait atteint 45 %. En 1977, elle était encore de 40,7 %. Mais elle n'a cessé de décroître. Cette année, la tendance est donc inversée à la hausse (36,1 % l'an dernier). L'augmentation, globalement de 0,5 %, est de 1,1 % dans les lycées d'enseignement professionnel (LEP) : 25,2 % contre 24,1 % en 1980.

La Fédération des conseils de parents d'élèves (F.C.P.E., présidée par M. Jean Andrieu) recueille, de loin, le plus grand nombre de voix. Elle en perd toutefois quelques-unes puisque son score est de 60,7 % contre 60,9 % en 1980 et 61,3 % en 1979. La Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP), présidée par M. Jean-Marie Schléret) progresse de 28,3 % l'an dernier à 28,6 % cette année. C'est dans les collèges que l'écart entre les deux grandes fédérations est le plus grand : 63,9 % pour la F.C.P.E. et 24,9 % pour la PEEP. Dans les LEP, la distance demeure importante (respectivement 58,6 % et 22,1 %) ; elle se réduit dans les lycées : 53,6 % et 40,2 %.

Les deux autres fédérations n'échappent pas à la quasi-clandestinité où elles sont globalement confinées : l'UNAAPE (autonome) stagne à 1,9 % des voix, la FNAPEEP (présidée par M. Jacques Demaret) « dégringole » de 0,6 % l'an dernier à 0,5 % cette année... Les listes d'union reculent de 2,1 % à 1,9 %. Enfin, les listes dites « indépendantes » ou « locales » obtiennent 6,2 % des voix contre 6,4 % un an plus tôt.

A MARSEILLE

Des incidents opposent des chauffeurs de taxi à des « concurrents » nord-africains

De notre correspondant régional

Marseille. — Deux chauffeurs de taxi marseillais, MM. Victor Vella et Roland Titima, ont été blessés jeudi 24 décembre à la suite d'incidents qui les avaient opposés place Jules-Guesde, à Marseille, à d'autres chauffeurs de taxi clandestins nord-africains et à plusieurs clients de ceux-ci. L'un d'eux restait hospitalisé pour divers traumatismes le samedi 26 décembre. Deux heures après ces incidents, une manifestation spontanée de solidarité de deux cents taxis a eu lieu sur place et a failli dégénérer.

La voiture d'un clandestin a été endommagée puis retournée sur la chaussée.

Les services de la sûreté urbaine de Marseille ont interpellé et placé en garde à vue le 25 décembre deux des ressortissants nord-africains soupçonnés de faire une concurrence déloyale aux chauffeurs de taxi marseillais. Le maire de Marseille, M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, a lui-même reçu une délégation de l'intersyndicale des taxis de la ville, à laquelle il a promis d'intervenir pour faire cesser ces pratiques.

Selon les taxis marseillais, des chauffeurs clandestins d'origine nord-africaine se sont organisés depuis plusieurs mois pour transporter leurs compatriotes dans des voitures carrossées en break, où ils s'entassent parfois à dix, de Marseille à l'aéroport de Marignane ou dans le sens inverse, à des prix nettement inférieurs aux tarifs officiels. Des bars de la place Jules-Guesde et à la porte d'Aix serviraient de point de ralliement pour ces clandestins et leurs clients. A la suite de plusieurs plaintes des taxis marseillais, des contrôles de police ont été effectués, mais à chaque fois les passagers se sont dits « cousins », « frères » ou « amis » du chauffeur. — G. P.

UN PROXÉNÈTE

De notre correspondant

Grenoble. — *Délinquant multirécidiviste ou truand de grande envergure ? Robert Maldera, qui vient de comparaître devant le tribunal correctionnel de Grenoble pour une affaire de proxénétisme, ferait plutôt partie de la seconde catégorie. A vingt-deux ans, il est considéré comme l'un des personnages les plus redoutés de la pègre grenobloise. Auteur depuis 1977 de multiples tentatives de racket dans des bars de l'agglomération, il ressortit de l'un d'eux avec une balle dans le pied, et il échappa miraculeusement, le 16 novembre 1978, à un commando chargé de l'exécuter. Un homme qui l'accompagnait fut tué.*

Ce guet-apens rappela aux policiers celui qui coûta la vie, le 25 mars 1977 à Grenoble, à trois garçons qui sortaient d'une boîte de nuit. L'affaire ne fut jamais élucidée, bien que les enquêteurs aient attribué l'origine de ce règlement de comptes à la « bande de l'abbaye » dont Robert Maldera et son frère Jean-Pierre faisaient partie.

Dès l'âge de dix-sept ans, Robert Maldera avait été condamné par le tribunal pour enfants pour proxénétisme sur la personne d'une jeune femme qui tomba sous sa coupe dès qu'il sortit de prison. Elle subit alors de terribles sévices. C'est ainsi que, ayant été hospitalisée en juillet 1978 à la suite d'un accident qui avait provoqué une fracture de la colonne vertébrale, Patricia, qui se trouvait dans une chaise roulante à l'hôpital d'Avignon, fut menacée par son « protecteur » si elle ne reprenait pas ses activités.

Première prostituée grenobloise à s'être portée partie civile contre son « mari », Patricia, selon son avocat, Mᵉ Saül Guibert, fut « traitée, pendant plusieurs années, comme un vulgaire fond de commerce » *qui rapporta à Maldera, pendant plusieurs mois, 8 000 francs par semaine.*

A l'audience, Robert Maldera et ses deux complices, Jean-Claude Nave et Jean-Pierre Bouilleux, accusèrent Patricia et toutes les prostituées grenobloises d'être « des menteuses et des affabulatrices ». *Une thèse que reprendront les avocats des inculpés.*

Le tribunal a décidé un complément d'information confié à M. Thierry Malleret, premier juge d'instruction.

CLAUDE FRANCILLON.

L'ÉTUDE GÉOLOGIQUE FRANCO-CHINOISE DU TIBET SE POURSUIVRA EN 1982

Les spécialistes français et chinois, qui participent en commun, depuis 1980, à l'étude du Tibet, étaient réunis à Paris du 16 au 23 décembre. Le 22, les représentants de l'Institut national d'astronomie et de géophysique (INAG), du Centre national de la recherche scientifique, d'une part, de l'Académie des sciences et du ministère de la géologie de Chine, d'autre part, ont signé l'accord relatif à la campagne de 1982, qui aura lieu du 15 mai au 30 octobre.

La campagne de 1980 avait été surtout consacrée à la géologie (*le Monde* des 23 juillet et 19 novembre 1980). Celle de 1981, à laquelle ont participé l'Institut de physique du globe de Paris, les universités de Paris-VI, Paris-VII et Marseille, Aix-III, et l'université scientifique et technique du Languedoc, a été partagée entre la géologie et la géophysique.

Cinq cents échantillons de granites ont été prélevés pour en dater la mise en place. Et plus d'un millier d'échantillons de roches volcaniques (andésites et ignimbrites) ou sédimentaires (grès et calcaires) ont été rapportés en France pour des mesures de paléomagnétisme. (Le paléomagnétisme permet de reconstituer la dérive nord-sud et les rotations des masses continentales.) Ainsi espère-t-on déterminer le nombre et la latitude d'origine des morceaux de continents qui sont venus se souder à l'Asie avant que l'Inde ne commence à télescoper ce continent il y a plus de quarante-cinq millions d'années.

La campagne de 1981 a poursuivi l'exploration géologique le long d'un axe nord-sud de 400 kilomètres allant de la rivière Tsangpo (qui prend le nom de Brahmapoutre à son entrée en Inde) à la ville d'Anduo. On a ainsi remarqué l'importance des mouvements horizontaux ayant affecté des ophiolites (1) et des nappes de roches sédimentaires primaires parfois recouvertes de sédiments tertiaires qui ne sont guère déformés. Cela est remarquable, car au sud du Tsangpo, les sédiments sont beaucoup plus déformés.

Un profil de sismique-réfraction, long de 350 kilomètres, a été fait dans le sens est-ouest, entre la haute chaîne himalayenne et la rivière Tsangpo. Il a confirmé que, là, la croûte continentale est bien épaisse de 70 kilomètres alors que la croûte continentale normale n'est épaisse que de 35 kilomètres, ce qui s'explique par la superposition de deux croûtes.

Pour la campagne de 1982, les spécialistes français et chinois continueront les programmes de géologie, géochimie et paléomagnétisme. Un deuxième profil sismique, parallèle au premier mais situés plus au nord, sera établi. Sont encore en discussion un profil gravimétrique nord-sud allant le plus loin possible vers le nord et des mesures de flux de chaleur. Toutes ces données permettraient peut-être de comprendre, d'une part, les mécanismes de la collision de deux masses continentales — collision dont l'Himalaya et le Tibet sont le meilleur exemple actuel, — d'autre part, les causes de l'altitude exceptionnelle d'une masse continentale aussi grande.

YVONNE REBEYROL.

(1) Les ophiolites sont des lambeaux de vieille croûte océanique qui ont été coincés entre deux morceaux de continent qui se sont soudés l'un à l'autre.

CINQUANTE ET UN MILLIONS DE FRANCS D'AMENDE POUR TRAFIC D'OR

Le tribunal correctionnel de Thonon-les-Bains (Haute-Savoie) a condamné, le jeudi 24 décembre, 51 212 712 francs d'amende, pour « *contrebande, infraction à la réglementation sur les relations financières et détention de marchandises ayant une provenance frauduleuse* », quatre membres d'une même famille, M. Gérard Goutel, soixante-trois ans, ses deux fils, Maurice et Jean-Pierre, et sa belle-fille.

Appréhendés le 14 mai dernier alors qu'ils se préparaient à franchir, à bord d'une automobile, la frontière franco-suisse, par les douaniers de la brigade mobile de surveillance d'Annemasse, MM. Gérard et Maurice Goutel avaient été trouvés en possession de mille cent cinquante pièces d'or d'un montant total de 1,3 million de francs (*le Monde* du 19 mai). On a également établi que la famille Goutel a importé frauduleusement 198 kilos d'or en provenance de la Suisse.

Outre l'amende qui leur a été infligée, M. Gérard Goutel — déjà condamné en 1969 pour trafic d'or (*le Monde* du 6 septembre 1969) — a été condamné à deux ans d'emprisonnement ferme, ses deux fils à dix-huit mois avec sursis.

MORT SUSPECTE D'UN HANDICAPÉ

Une information judiciaire a été ouverte samedi 19 décembre par le parquet du tribunal de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) après le décès, dans des conditions suspectes, le 15 décembre dernier d'un handicapé mental, débile profond, pensionnaire d'un institut privé belge installé dans la région d'Ambert. Cette affaire intervient après que le docteur Lévy, médecin à Ambert, amené à constater le décès du jeune handicapé, âgé de dix-huit ans, eut refusé le permis d'inhumer, ayant constaté que le cadavre portait des traces suspectes.

Les gendarmes de la brigade d'Ambert qui s'étaient rendus dans les locaux de l'institut, en fait une ancienne ferme isolée à plus de 1 000 mètres d'altitude, avaient découvert que les conditions de vie des pensionnaires du Centre de recherches appliquées en psychothérapie étaient extrêmement précaires. Les dix-neuf handicapés psychotiques et autistiques couchaient à même le sol dans des couvertures, dans la pièce commune chauffée par une seule cheminée.

L'attention des pouvoirs publics avait été attirée récemment sur les conditions de vie dans ce centre lorsqu'un autre handicapé était mort à la fin du mois de novembre. Le permis d'inhumer fut accordé, mais, après ce premier décès, les jeunes handicapés auraient dû être transférés dans un autre établissement spécialisé de la région. Le directeur de l'institut, M. Michel Hocht, s'y était opposé.

Après avoir été entendu, vendredi 18 décembre, par les gendarmes d'Ambert, M. Hocht, deux psychologues et dix-neuf pensionnaires de l'établissement ont quitté Ambert le même jour à destination de l'Espagne. Dans l'attente des résultats de l'autopsie, Mme Claudine Bressoulaly, juge d'instruction à Clermont-Ferrand, n'a pas exclu la possibilité, en cas de nécessité, de recourir à une commission rogatoire internationale.